

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'administration**  
**14 avril 2022**

***Approuvé par le Conseil  
d'administration du 12  
mai 2022***

Le Conseil d'administration s'est réuni le 14 avril 2022, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

|                                                                |                                                                       |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| ROBLÉDO Christian                                              | Présent                                                               |
| AKIN Yahya Pasa<br><i>FRANZONE Ignacio</i>                     | Présent                                                               |
| BAHRI Ekram<br><i>BODSON Maxime</i>                            | Absent                                                                |
| BARD Christine                                                 | Présente                                                              |
| BARILLÉ Régis                                                  | Présent                                                               |
| BARREAU Mihaela                                                | Présente                                                              |
| BERTÉ Violaine                                                 | Absente                                                               |
| BICHE Sarah<br><i>PASQUINI Kyrian</i>                          | Présente                                                              |
| BORDET Laurent                                                 | Présent                                                               |
| BOUVIER Lydie                                                  | Présente                                                              |
| BRICHET Régine                                                 | Excusée, a donné procuration à Madame CHÉDOTEL<br>Frédérique          |
| CERVERA Matteo<br><i>PERRITON Jade</i>                         | Excusé                                                                |
| CHAUVET Clément                                                | Présent, puis excusé à 18h30                                          |
| CHÉDOTEL Frédérique                                            | Présente                                                              |
| CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle                                     | Présente, puis excusé à 19h00, donne procuration à<br>Monsieur HINDRÉ |
| CHRISTOFOL Hervé                                               | Présent                                                               |
| DANIEL Christophe                                              | Excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUVET                        |
| DESPINOSE DE LA CAILLERIE<br>Guillaume<br><i>MUCCI Nicolas</i> | Absent                                                                |
| GAUMER Nathalie                                                | Présente                                                              |
| HINDRÉ François                                                | Présent                                                               |
| JARDINAUD Chloë<br><i>BION Lily</i>                            | Présente                                                              |
| LEFRANÇOIS Corinne                                             | Excusée, a donné procuration à Madame BOUVIER                         |
| LELARGE Antoine                                                | Excusé                                                                |
| LEMAIRE Félicien                                               | Présent                                                               |
| LOURTIS Michel-Jean                                            | Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO                        |
| MARION Roland<br><i>(suppléant : Roch BRANCOUR)</i>            | Excusé, a donné procuration à Madame RICHARD                          |
| OGER Thierry                                                   | Excusé, a donné procuration à Monsieur BORDET                         |
| PILET Benoît                                                   | Présent puis excusé à 17h30                                           |
| REY Anne                                                       | Présente                                                              |
| RICHARD Isabelle                                               | Présente, puis excusée, puis présente                                 |
| SEGRETAINE Claudie                                             | Excusée                                                               |
| TAÏBI Aude Nuscia                                              | Présente                                                              |
| TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès                                      | Excusée                                                               |
| ULLERN Anouk                                                   | Absente                                                               |
| VINAY Aubeline                                                 | Excusée, a donné procuration à Madame GAUMER                          |
| VINCENT Elsa                                                   | Excusée, a donné procuration à Madame REY                             |

**Membres invités de droit, présents :**

Anne-Sophie HOCQUET, Directrice de cabinet  
Françoise PERES, Cheffe de la DESUP, Rectorat de Nantes  
Michel VERON, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président, présents :**

Stéphane AMIARD, Vice-président numérique et patrimoine  
Éric DELABAERE, Vice-président politique ressources humaines et dialogue social  
Adrien FAUCON, Responsable du Pôle Partenariats et Innovation, DRIED  
Sabine MALLET, Vice-présidente Formation et vie universitaire  
Christine MÉNARD, Directrice du SUIO-IP  
Jean-René MORICE, Directeur de l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité

**Secrétariat de Séance :**

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Motions du CA.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>5</b>  |
| 1.1 Motion du Conseil d'administration « l'extrême droite, ses valeurs et ses idées constituent une menace pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique » ..... | 5         |
| 1.2 Motion du Conseil d'administration contre le déclassement d'une chargée de recherche à la désignation du / de la directeur.rice du Centre Jacques Berque de Rabat .....                                                                                                            | 9         |
| <b>2. Informations .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>10</b> |
| 2.1. Retour sur la réunion de dialogue du 31 mars avec le ministère.....                                                                                                                                                                                                               | 10        |
| 2.2 Phase 1 du DSG 2022.....                                                                                                                                                                                                                                                           | 11        |
| 2.3 Retour sur les chaires de professeur junior .....                                                                                                                                                                                                                                  | 12        |
| 2.4 Programme PAUSE.....                                                                                                                                                                                                                                                               | 12        |
| 2.5 Retour sur les élections aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs .....                                                                                                                                                                         | 12        |
| 2.6 Composition du CEC .....                                                                                                                                                                                                                                                           | 13        |
| <b>3. Approbation du procès-verbal du CA .....</b>                                                                                                                                                                                                                                     | <b>13</b> |
| 3.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 10 mars 2022 .....                                                                                                                                                                                                              | 13        |
| <b>4. Vie de l'établissement .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>13</b> |
| 4-1 Bilan de mi-mandat – Présentation par le Président.....                                                                                                                                                                                                                            | 13        |
| <b>4. Prospective et moyens.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>19</b> |
| 4-1 Demande de subvention de l'institut Confucius .....                                                                                                                                                                                                                                | 19        |
| 4-1 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2021 .....                                                                                                                                                                                                                      | 21        |
| 4-3 Logement étudiant - CAMPUS BELLE BEILLE - Parcelle IS62 - Remise partielle à l'Etat pour aliénation 25                                                                                                                                                                             |           |
| 4-4 Adhésion 2022 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements.....                                                                                                                                                                                               | 28        |
| 4-5 Appel à cotisation UNESS (université en santé numérique et sport) 2022 – Faculté de santé ...                                                                                                                                                                                      | 29        |
| <b>5. Ressources Humaines.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>29</b> |
| 5-1 Création de postes dans le cadre de la convention territoire universitaire de santé .....                                                                                                                                                                                          | 29        |
| 5-2 Création du Comité Social d'Administration de l'Université (CSA) – vote .....                                                                                                                                                                                                      | 30        |
| 5-3 Etat d'avancement du projet : HUMAN RESSOURCES STRATEGY FOR RESEARCH .....                                                                                                                                                                                                         | 33        |
| <b>6. Recherche.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>33</b> |
| 6-1 Cadre général des prestations de service en recherche .....                                                                                                                                                                                                                        | 33        |
| 6-2 Demande de subvention FEDER - Chaire AAPRO (Avantage et Acceptabilité des Protéines alternatives).....                                                                                                                                                                             | 34        |
| <b>7 – Enseignement et conventions .....</b>                                                                                                                                                                                                                                           | <b>35</b> |
| 7-1 Contrats d'application en lien avec l'apprentissage .....                                                                                                                                                                                                                          | 35        |
| <b>8. Question diverse.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>36</b> |
| <b>1. ANNEXE : Diaporama de la séance du 15 avril 2022 .....</b>                                                                                                                                                                                                                       | <b>38</b> |

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'administration du 14 avril 2022, Monsieur ROBLÉDO explique qu'il souhaite soumettre deux motions à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Les motions sont distribuées en séance.

## **1. Motions du CA**

### **1.1 Motion du Conseil d'administration « l'extrême droite, ses valeurs et ses idées constituent une menace pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique »**

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il avait adressé un mail à la communauté universitaire concernant les élections présidentielles il y a cinq années, lors du précédent scrutin. Il avait conclu son mail par une phrase de Monsieur Miguel DE UNAMUNO, prononcée le 12 octobre 1936 à l'Université de Salamanque, au Général Millán ASTRAY: « il y a des circonstances où se taire, c'est mentir car le silence peut s'interpréter comme un acquiescement ».

Concernant le second tour de ces élections présidentielles, la gouvernance a souhaité proposer une motion au conseil d'administration.

La communauté universitaire a des sensibilités diverses, mais elle partage, *a priori*, la même notion de liberté.

Cette liberté peut être entendue sous différentes formes, telles que la liberté académique, d'ouverture, de non-discrimination.

La France est engagée dans un processus démocratique. Néanmoins, ce processus pourrait faire accéder au pouvoir des personnes pour lesquelles ces valeurs ne sont pas entièrement partagées, voire parfois combattues.

Au-delà des circonstances électorales, cette motion fait également suite à différents actes regrettables qui ont été constatés à l'Université.

Les mots ont fait place à des actes, qui ne sont pas toujours mesurés. Ces actes peuvent aller jusqu'à des agressions physiques, qui ne permettent aucun débat serein ou démocratique.

Monsieur ROBLÉDO est préoccupé par cet état d'esprit.

Tout ne peut pas être comparé, ni être mis sur un même pied d'égalité. Certaines valeurs fondamentales sont parfois remises en cause de façon radicale.

Madame RICHARD explique qu'elle a reçu un projet émanant de l'UNEF alors qu'elle était en train de rédiger une proposition de motion. Les 2 propositions ont été fusionnées.

Monsieur CHAUVET ne remet pas en cause le fond de la motion et les opinions qui ont été exprimées. Il juge néanmoins problématique d'indiquer : « le Conseil d'administration réuni le 14 avril appelle la communauté universitaire à utiliser son vote pour faire efficacement barrage à l'extrême-droite. »

En tant que juriste, il est gêné et souhaite rappeler qu'une administration de l'Etat a une obligation de neutralité politique. Il estime qu'il est possible de rédiger la motion en n'appelant pas à voter pour tel ou tel candidat. Il propose de privilégier la formulation suivante : « appelle la communauté universitaire à utiliser son vote en pesant la gravité de l'instant ».

Un appel similaire a été formulé par la Présidente de l'Université de Nantes, demandant à la communauté de faire barrage à l'extrême droite. Cet appel fait l'objet de nombreuses critiques.

Monsieur ROBLÉDO en a pris connaissance. Il avait lui-même subi de nombreuses critiques lorsqu'il avait adressé un mail à la communauté en 2017.

Il entend les précautions rédactionnelles et oratoires qu'il est possible d'observer. Quelles que soient les précautions prises, une analyse critique d'un tel positionnement sera de toute façon entendue de la même manière.

Monsieur CHAUVET réitère ses propos. La formulation actuelle le gêne. Il serait possible d'imaginer qu'une autre université beaucoup plus ancrée à droite appelle la communauté à voter pour la candidate d'extrême droite, contre le candidat libéral. Cela lui semble constituer un précédent fâcheux.

Monsieur LEMAIRE explique qu'il est difficile de réagir par rapport à ce type de discussions car il est toujours possible d'être taxé de partialité. Le concernant, il ne souhaite pas se couvrir sous le sceau du droit. Cela lui semble extrêmement fallacieux. La stratégie d'euphémisation concernant la montée de l'extrême droite dure depuis 1988. En 1988, les étudiants de droit s'interrogeaient quant à la légitimité de la participation du Front national à des élections présidentielles. Cette question ne se pose plus actuellement. Il estime qu'elle ne se pose plus car les juristes n'ont pas fait leur travail.

Le Front national rebaptisé Rassemblement national ne respecte pas les principes de démocratie. Le Rassemblement national est notamment en porte-à-faux avec les principes de l'article 4 de la Constitution. Opposer le sceau du juridisme est inacceptable.

Monsieur ROBLÉDO explique que la motion proposée est en cohérence avec les valeurs de l'Université et avec ce en quoi il croit.

Monsieur CHRISTOFOL estime qu'il est possible de faire confiance à l'intelligence de la communauté universitaire à laquelle on s'adresse. Il lui semble qu'aucun membre de cette communauté n'a besoin d'un appel au vote. De nombreux membres de la communauté se posent beaucoup de questions. Ils se les poseront pour certains jusque dans l'isolement.

Il reconnaît qu'il n'existe pas de comparaison possible entre les candidats présents au second tour de l'élection présidentielle. Quand l'extrême droite est au pouvoir, elle fait tout pour y rester, elle peut modifier les institutions, anéantir les contre-pouvoirs, bâillonner les oppositions. Si ce scénario devait advenir, la France serait dans une situation dramatique. Il estime pour sa part que le Président actuel a une responsabilité considérable dans la montée de l'extrême droite. Il s'était présenté en 2017 comme le candidat contre l'extrême droite. 5 ans plus tard, l'extrême droite n'a jamais été aussi forte.

Le texte de la motion proposée dénonce plusieurs dérives, qui sont déjà à l'œuvre et qui ne manqueront pas de s'amplifier si le pire advenait.

La communauté universitaire lui semble suffisamment instruite. Elle ne votera pas en majorité en faveur de l'extrême droite. Il est favorable à la formulation proposée qui rappelle la gravité de l'instant.

Madame RICHARD propose de conserver l'incitation à utiliser le vote. Elle est sensible aux arguments juridiques développés par Monsieur CHAUVET. Elle note tout de même que, si l'extrême droite accédait au pouvoir, l'équipe de direction de l'université devrait soit proposer aux administrateurs des décisions illégales, soit proposer sa démission.

Certaines consignes qui seraient données ne pourraient pas être appliquées par la gouvernance. La communauté serait composée de fonctionnaires d'un gouvernement d'extrême droite, s'interrogeant sur la pertinence de résister. Pour ces raisons, cela ne lui pose pas de problèmes de proposer une motion à la limite des prérogatives d'un Conseil d'administration et de ce qu'il devrait faire sur le plan légal.

Madame JARDINAUD remercie l'Université pour avoir assuré la sécurité au moment des élections, et pour avoir accompagné les dépôts de plainte à la suite des violences émanant des syndicats étudiants d'extrême droite. L'Université réalise un travail au quotidien pour lutter contre les idées d'extrême droite. L'extrême droite est actuellement très forte. Elle regrette que la population n'y soit pas davantage sensible et rappelle que le barrage à l'extrême droite ne doit pas se limiter à élire des libéraux à la tête de l'Etat. Néanmoins, il ne faut pas pour autant occulter la différence de nature qui existe entre les fascistes et la

République. Elle estime très important que l'Université prenne position. Si l'extrême droite devait accéder au pouvoir, l'Université serait par la suite détruite. Il ne serait probablement plus possible d'accueillir des étudiants étrangers, d'apporter des aides à certains étudiants, de céder des parcelles pour construire des logements.

La concernant, elle était prête à inciter à voter pour le président sortant dans la motion. Elle a conscience qu'il est peut-être plus pertinent d'employer une formulation plus mesurée.

Il est primordial de continuer à véhiculer des valeurs telles que celles portées par l'Université d'Angers, pour que tous puissent accéder à l'enseignement supérieur, faire les études de leur choix et pour que l'université continue d'être un lieu de réflexion où il est possible de parler librement. Il est important de proposer une réponse forte face à une menace encore plus forte que celle connue en 2017. Cette menace sera peut-être encore plus prégnante dans 5 années.

Il est nécessaire de continuer à construire une université qui permette de prendre conscience de ce qui se passe.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la motion incite à utiliser l'arme démocratique qu'est le vote. Il est difficile de ne pas utiliser le terme de « vote ». Le score pourrait être très serré, notamment parce que des personnes ne se seraient pas sentis concernées et ne seraient pas allés voter. Il faut utiliser le vote et ne pas se contenter de prendre conscience de la gravité de la situation.

Monsieur PILET estime que l'université est un sanctuaire du savoir et de la connaissance. Il accorde une grande confiance à la présidence de l'Université, notamment dans la dénonciation de certains actes effectués par les étudiants. Le concernant il votera pour le président sortant, sans aucune ambiguïté. Il estime que l'appel au vote est indispensable. Il lui semble ensuite que la communauté universitaire a cette intelligence collective de savoir distinguer ce qui est bon de ce qui ne l'est pas. Il a conscience que le bilan du Président de la République peut prêter à des critiques. Tout ce qu'il avait annoncé n'a pas réalisé comme cela pouvait être attendu. Son arrogance a parfois pu agacer dans la façon dont il a mené certains dossiers.

Monsieur PILET a écouté les émissions de RTL et de France Inter à la suite des messages transmis à la fois par la Présidente de l'Université de Nantes, les étudiants de la Sorbonne et ceux de SciencesPo. Il était intéressant d'observer le retour des auditeurs, expliquant qu'ils en avaient assez des leçons de morale, en particulier provenant des universitaires. Certains auditeurs sont même prêts à voter à l'inverse de ce qui leur est demandé de faire, pour faire barrage à la bien-pensance. Certains auditeurs en ont assez que des intellectuels leur dictent ce qu'ils ont le droit de faire.

L'université est un lieu d'études, elle doit permettre la confrontation des idées, des débats, que tout individu n'a pas eu la chance de connaître. Les appels au vote des dirigeants politiques ou autres exaspèrent plus une majorité de personnes qu'ils ne convainquent ceux déjà sensibilisés à l'importance des valeurs humanistes face à celles d'extrême droite.

Il craint que cette position de l'Université, même si elle va dans le bon sens, n'engendre un contre-feu qui ne pourra pas être maîtrisé.

Monsieur CHAUVET partage cette analyse. La motion pourrait être électoralement contre-productive. Il souhaite néanmoins conserver l'appel à la communauté à utiliser son vote. Cet appel au vote ne pose aucun problème. Ce qui est problématique est l'appel au vote pour faire efficacement barrage à l'extrême droite. Désigner aussi littéralement la cible lui semble dangereux et contre-productif.

Madame JARDINAUD estime qu'il est important que les administrateurs soient d'accord sur la rédaction de cette motion, afin qu'elle puisse être votée à l'unanimité. Elle ne pense pas que la motion sera contre-productive. Cette motion dénonce les dégâts commis par l'extrême droite au sein de l'Université, sans être au pouvoir. Les pressions, les tags sur les locaux émanent de l'extrême droite. Cela revient à donner des outils aux personnes pour leur permettre de comprendre que l'extrême droite produit déjà des dégâts dans l'Université.

Elle comprend qu'il puisse être pertinent d'ôter la proposition de faire barrage à l'extrême droite, en la remplaçant par la formulation « en pesant la gravité de l'instant ».

Madame BARD souhaiterait également que cette motion soit adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration. Elle estime que la force du texte est de partir de la situation locale avec des éléments concrets. Il ne s'agit pas d'une leçon de morale mais d'une dénonciation de faits. Cette partie informative est très importante. Elle a conscience que la motion n'aura probablement pas un fort impact quant à l'appel au vote.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'en 2002, l'appel au vote avait été efficace. Il peut être craint qu'aujourd'hui la situation soit plus aléatoire. La moindre voix est à prendre en considération. Les débats politiques proposés et les appels au vote participent au principe même de la démocratie.

Il a conscience que l'université est un service public qui doit respecter un principe de neutralité. Il assume toutefois cette proposition de motion au Conseil d'administration.

Les idées d'extrême droite existent. L'objectif n'est pas de les éradiquer en indiquant que la communauté n'a pas le droit de voter pour l'extrême droite. Lorsque la France est dans un processus de choix électoral, il est possible de rappeler l'importance d'utiliser le droit de vote. La proposition de correction demandée lui semble recevable si elle permet d'emporter l'adhésion d'une très grande majorité du Conseil d'administration.

Monsieur LEMAIRE précise que tous les partis appellent à aller voter. Il ne s'agit pas d'un propos spécifique ou particulier. Une personne peut aller voter en s'exprimant par un vote nul ou un vote blanc. Il lui semble important d'arrêter de se retrancher derrière des positions de neutralité bienveillante.

Monsieur BORDET précise qu'il a pu lire les nombreuses attaques formulées à l'encontre de la Présidente de l'Université de Nantes. Il lui a été reproché une ambiguïté entre sa position d'enseignante-chercheuse, qui permet une liberté de ton académique, et son rôle de Présidente de l'Université. La situation est différente car la motion est présentée par le Conseil d'administration. Le symbole du Conseil d'administration doit être mis en évidence. Monsieur BORDET rappelle que le Conseil d'administration est composé de différentes catégories, des étudiants, du personnel BIATSS, des personnalités extérieures, pas uniquement d'enseignants et enseignants-chercheurs.

Monsieur BARILLÉ est tout à fait favorable à la motion présentée, même s'il est proposé de modifier la fin du texte.

Il demande au Président de l'Université d'Angers s'il souhaite adresser un message spécifique aux étudiants pour les inciter à aller voter, y compris aux élections législatives à venir. Le taux d'abstention parmi les jeunes est très important. Si l'extrême droite est présente au second tour, c'est probablement parce qu'un certain nombre de personnes s'abstiennent de voter. Le devoir d'une université est peut être d'inciter tout le monde à aller voter, quel que soit le vote exprimé. Le vote fait partie du devoir civique.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il y réfléchit depuis un moment. Néanmoins, cela reviendrait à accorder un poids au message au-delà de ce qu'il peut être légitime d'attendre d'un Président.

Lors des élections de 2017, Monsieur ROBLÉDO avait utilisé les listes de diffusion de l'Université d'Angers. Cela lui avait été vivement reproché. Il avait également reçu de nombreux retours très positifs.

S'il devait adresser un message aux étudiants, il le ferait par des moyens strictement privés et pas en utilisant sa posture de Président de l'Université.

La motion a davantage de poids en étant approuvée par une instance décisionnaire de l'université qu'en provenant uniquement du Président de l'institution.



Monsieur ROBLÉDO ne souhaite pas non plus appeler à voter pour la moindre élection. Cela relève de la responsabilité de chacun. Il ne faut pas banaliser l'incitation et la voix qui peut être portée.

Madame CHEVASSUS LOZZA partage les différentes idées exprimées par les membres du Conseil d'administration. Elle est également gênée par la formulation « pour faire barrage à l'extrême droite ». Elle propose que « le Conseil d'administration réuni le 14 avril appelle la communauté universitaire à faire efficacement barrage à ces agissements. Le Conseil d'administration invite chacun et chacune à utiliser son vote ». Les faits dénoncés par la motion sont en effet extrêmement graves et il est nécessaire de prendre conscience qu'il est indispensable de faire barrage à ces agissements.

Monsieur CHRISTOFOL votera l'une et l'autre des propositions et rappelle que la motion comporte déjà un titre très explicite : « l'extrême droite, ses valeurs et ses idées constituent une menace pour le service public de l'ESR, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique ». Cela est suffisamment clair pour que la communauté comprenne le message du Conseil d'administration, quelle que soit la formulation finale.

En conclusion de ces échanges, Monsieur ROBLÉDO propose de conserver la proposition « en pesant la gravité de l'instant ». Madame BARD propose « la gravité du moment » et de développer le sigle ESR.

Les modifications apportées, la motion du Conseil d'administration est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## **1.2 Motion du Conseil d'administration contre le déclassement d'une chargée de recherche à la désignation du / de la directeur.rice du Centre Jacques Berque de Rabat**

Monsieur ROBLÉDO explique que la 2ème motion concerne la situation de Madame ARAB, géographe, chargée de recherche au CNRS. Madame ARAB a candidaté sur un poste de directrice d'un laboratoire mixte international basé au Maroc, le Centre Jacques Berque de Rabat.

Le processus de sélection est assez classique. Il est composé d'un jury de sélection qui examine les candidatures et peut procéder à des auditions si nécessaire. Un classement est proposé. Un comité d'orientation stratégique décide en dernier ressort. Il peut respecter le classement proposé par le jury, mais a également la liberté de le modifier.

Le comité d'orientation stratégique a décidé de changer le classement opéré par le jury, qui avait placé Madame ARAB en première position. Or, la personne classée numéro 1 ne dispose pas des mêmes qualifications scientifiques que Madame ARAB.

Monsieur ROBLÉDO explique que ces postes impliquent un positionnement diplomatique, il est par exemple prévu un passeport de service. Madame ARAB dispose de la nationalité française mais elle est également d'origine marocaine et dispose à ce titre de la double nationalité.

Il s'agit d'un co-recrutement entre le MESRI et le MEAE. Certains scientifiques binationaux sont emprisonnés dans le pays de leur 2ème nationalité. La France craint de ne pas pouvoir assurer la défense d'un citoyen français dans les pays avec lesquels les relations peuvent être complexes. C'est possiblement en raison de cette potentielle difficulté que Madame ARAB n'a pas été retenue mais cela n'a pas été expliqué.

Voici quelques années, des chercheurs présents dans des laboratoires du CNRS avaient candidaté, mais ils ne disposaient pas de la nationalité française. Leur candidature n'avait pas été retenue, ce qui avait entraîné une modification du cahier des charges des recrutements. Il est désormais nécessaire d'avoir la nationalité française. Madame ARAB est bien de nationalité française.

Le déclassement de Madame ARAB pourrait être interprété comme une interdiction faite aux binationaux de candidater à ce type de responsabilités.

L'objet de cette motion est double. Il consiste à la fois à apporter un soutien à cette collègue qui a beaucoup travaillé pour présenter sa candidature et à demander aux décisionnaires comment il est possible de se positionner sur ce type de poste à l'étranger.

Madame TAÏBI est tout à fait favorable à la motion présentée. Elle l'a déjà signée sur d'autres canaux.

Voici 4 ans, un collègue marocain avait déposé un dossier. L'ancien directeur lui avait indiqué très clairement qu'un ressortissant marocain avait peu de chances d'être retenu au regard de la partie politique de ces instituts français de recherche à l'étranger. Un Algérien avait en définitive été recruté. En Tunisie, un binational tunisien ne peut pas être retenu, et au Maroc cela ne peut pas être un binational marocain.

Pour sa part, elle estime que le principal problème est en réalité que Madame ARAB exerce différentes activités associatives au Maroc. Cet argument ne peut pas être énoncé clairement.

Il s'agit réellement de postes à dimension politique. Les activités associatives de Madame ARAB au Maroc posent problème au gouvernement marocain.

Le CNRS dénonce ce type de déclassements depuis plusieurs années. Les raisons sont très souvent politiques. Les déclassements ont par exemple concerné des candidats qui travaillaient sur des questions d'intersectionnalité ou des thématiques scientifiques jugées dérangeantes.

Monsieur ROBLÉDO estime que l'on peut comprendre le choix de certains critères de décision mais ils doivent être explicités. Le sens de la motion est d'obtenir des explications. Monsieur ROBLÉDO aurait pu rédiger un courrier à l'attention du ministère, mais il estime que la motion présentée sous l'égide du Conseil d'administration donne une portée plus politique à la démarche.

Madame RICHARD précise que les critères politiques définis par le ministère des Affaires étrangères (MAE) pour nommer les fonctionnaires à des fonctions diplomatiques ou para diplomatiques ne sont pas dérangeants. Néanmoins, la décision peut susciter le doute que certains sembleraient plus français que d'autres. Cela n'est pas acceptable. Il est nécessaire de disposer de la nationalité française pour déposer sa candidature. Il ne peut pas être opéré ensuite de hiérarchie entre les Français selon qu'ils détiennent, ou non, une double nationalité.

Monsieur AKIN demande pourquoi l'Université d'Angers ne peut pas interroger directement le MAE concernant ce déclassement. Il s'étonne que la demande soit adressée au MESRI.

Madame RICHARD répond que si c'est le MAE qui propose les nominations, il reste plus pertinent d'adresser une demande à notre tutelle pour qu'elle interroge elle-même ce ministère.

La motion du Conseil d'administration est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## **2. Informations**

### **2.1. Retour sur la réunion de dialogue du 31 mars avec le ministère**

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la phase de dialogue avec le ministère doit s'achever en fin d'année 2022 par la signature d'un contrat d'établissement.

Il sera proposé un volet contenant les projets portés par la COMUE ainsi qu'un volet spécifique concernant les projets spécifiques de l'Université d'Angers.

La première étape s'est tenue le 31 mars au ministère. Les acteurs conviés étaient l'Université d'Angers, l'Université du Mans, le CHU et le CH du Mans, ainsi que les partenaires potentiels de la COMUE, tels que la Région des Pays de la Loire, un représentant d'Angers Loire métropole, un représentant de Le Mans métropole, le Directeur du CROUS, le Recteur, un représentant de l'INRAE et du CNRS.

Une première séquence s'est tenue concernant la présentation de la COMUE et de ses partenaires avec des questions de la DGESIP et de la DGRI.

Une séquence spécifique a ensuite été organisée uniquement avec les représentants de l'Université avec un échange de questions-réponses sur différents sujets.

L'Université a proposé un document synthétique indiquant quelques axes pouvant être déclinés en objectifs. A partir de ces éléments, le ministère va faire une réponse quant à ses choix de thématiques à traiter dans le contrat. Monsieur ROBLÉDO ne sait pas exactement si cette contractualisation sera liée à la dotation pour charges de service public.

Une nouveauté est à souligner par rapport au processus de contractualisation que l'université avait pu connaître dans le passé. Il est désormais prévu un volet territorial pour lequel les partenaires de l'Université sont parties prenantes. La dimension territoriale concerne la Région et les 2 agglomérations.

Concernant l'INRAE, une convention d'objectifs et de moyens pluriannuels a déjà été signée. Un même travail est à réaliser avec l'INSERM et le CNRS.

La prochaine rencontre se tiendra le 17 juin 2022, uniquement avec la DGRI. La dimension recherche de la politique de site y sera abordée.

## **2.2 Phase 1 du DSG 2022**

Cette phase 1 concerne l'accompagnement que pouvait proposer le ministère sur un certain nombre de projets présentés par l'établissement. Les années précédentes, ces éléments venaient en seconde phase. L'ordre est désormais inversé.

Monsieur ROBLÉDO explique que 3 fiches-projet ont été remontées au ministère, en novembre 2021 :

- 1) soutien aux plateaux mutualisés SFR Matrix,
- 2) soutien à la recherche et à l'innovation en enfance – jeunesse,
- 3) soutien au développement des sciences participatives à l'UA.

Un projet a été arbitré favorablement avec un accompagnement de 200 k€, il s'agit du projet MATériaux hybrides et ORganiques lumInescentS (MAORIS). Cette enveloppe va permettre l'acquisition d'un certain nombre de matériels.

Concernant la partie hors recherche, un financement de 150 000 euros a été obtenu concernant le soutien à la mise en œuvre du schéma directeur du handicap (diapositive 5).

Concernant les volets portés par la COMUE, 2 fiches-projet ont été remontées au ministère. La première fiche concerne le déploiement du projet INTEGRAAL (diapositive 6), qui a bénéficié d'un accompagnement de 100 000 €.

Le deuxième projet concerne le développement du réseau Sarthe Anjou Mayenne ou Santé Activité Métiers de l'ingénierie (SAM) (diapositive 7) pour un montant de 100 000 €.

### **2.3 Retour sur les chaires de professeur junior**

Monsieur ROBLÉDO rappelle que 2 dossiers de chaires de professeur junior ont été remontés au ministère par l'Université d'Angers le 11 février 2022 (diapositive 8).

Le projet validé concerne celui du laboratoire LPG « CarbPast | Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères ».

L'Université d'Angers avait classé ce projet en position numéro 2. Elle a en conséquence demandé des explications au MESRI. Le MESRI a considéré qu'il était difficile d'observer un lien cohérent entre la thématique recherche du premier projet « EMHA | Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques » et les recherches développées par le laboratoire.

### **2.4 Programme PAUSE**

Dans le cadre du Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE), en particulier concernant l'accueil de collègues ukrainiens, l'Université a obtenu un premier accompagnement pour une aide d'urgence de 3 mois. Cet accompagnement a été obtenu pour une collègue ukrainienne qui doit arriver au laboratoire MOLTECH. Il n'est pas certain que ce projet continue à être accompagné dans une phase plus longue.

Une 2ème phase de soutien est possible, plus classique, dans le programme PAUSE avec un accompagnement qui peut aller jusqu'à 3 années. Deux demandes sont en attente (diapositive 11).

Madame CHEVASSUS-LOZZA précise que l'IRHS va formuler une demande pour un 4ème dossier d'une chercheuse ukrainienne. Elle regrette que ces dossiers soient si compliqués à monter.

Elle ajoute que concernant le dossier d'urgence présenté, il n'est pas certain que le projet soit réellement accepté. La personne concernée n'a en effet pas travaillé directement avec l'Université, même si des collaborations avaient été conclues avec son laboratoire de recherche.

### **2.5 Retour sur les élections aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs**

Monsieur ROBLÉDO présente le nom des étudiants qui ont été élus dans le cadre des commissions permanentes et conseils de gestion des services communs.

La commission des relations internationales et la commission égalité sont intégralement pourvues (diapositive 12).

Il reste encore différents sièges à pourvoir au sein de la Commission des statuts, Commission du patrimoine immobilier, Commission vie de l'établissement (CVet), Commission permanente du numérique et Conseil de gestion du service commun de documentation et des archives (diapositives 13 et 14).

Concernant la Commission du patrimoine immobilier et la Commission de la vie de l'établissement, les sujets abordés intéressent en premier lieu les étudiants. C'est notamment dans le cadre de la Commission vie d'établissement que les décisions sont prises concernant l'utilisation de la contribution vie étudiante et des campus (CVEC).

Un appel à candidatures est prévu le mercredi 6 avril 2022, notamment par la newsletter étudiante. L'appel à candidatures sera clos le mercredi 27 avril 2022 et les élections se tiendront à distance les 2 et 3 mai 2022.

## 2.6 Composition du CEC

Monsieur ROBLÉDO présente la composition du Comité électoral consultatif (diapositives 16 et 17). À la suite du renouvellement du collège des usagers aux conseils centraux, il convenait pour chaque liste représentée au CA de désigner un étudiant. Madame Sarah BICHE siègera au titre de la Fé2A.

L'UNEF et l'UNI doivent encore désigner un représentant. Monsieur AKIN indique qu'il représentera l'UNEF au comité électoral consultatif.

## 3. Approbation du procès-verbal du CA

### 3.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 10 mars 2022

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## 4. Vie de l'établissement

### 4-1 Bilan de mi-mandat – Présentation par le Président

Monsieur ROBLÉDO explique que ce bilan fait suite à 2 années un peu particulières, marquées par une période sanitaire compliquée qui a généré un certain nombre de conséquences dans l'organisation de l'Université. L'établissement n'a toutefois jamais cessé de fonctionner et a même pu avancer sur différents sujets.

Monsieur ROBLÉDO n'a pas souhaité reprendre point par point le programme mis en avant lors des élections qui ont conduit l'équipe actuelle à la gouvernance de l'Université. Il ne s'agit pas d'un bilan du Président mais du bilan de la communauté.

Le document est présenté autour de 2 dimensions : une dimension d'accompagnement vers les réussites, celles des étudiants mais également de la communauté dans son ensemble. Une deuxième dimension concerne davantage tout ce qui peut être lié à la vie de la structure.

Un focus est fait sur certains défis majeur à relever dans les années futures pour l'Université d'Angers comme le continuum master-doctorat, et l'attractivité internationale.

Monsieur ROBLÉDO présente quelques-unes des actions mises en place en réponse à la situation sanitaire, (édito, diapositive 21).

Une frise présente les temps forts observés à l'Université (contexte, diapositive 22). L'établissement a fermé ses portes un mois après l'installation de la nouvelle gouvernance, en mars 2022. Différents dispositifs ont dû être mis en place très rapidement pour permettre à l'établissement de continuer à fonctionner. Les conseils par exemple ont tous été maintenus, permettant de préserver une prise de décision démocratique pendant la crise sanitaire.

Il a été nécessaire d'organiser une rentrée masquée en 2020, et d'adapter l'organisation des examens au format distanciel. Le maintien de l'activité a nécessité des efforts considérables pour le déploiement de toute une série d'outils, par exemple pour que Moodle continue à fonctionner. Pour permettre de travailler à distance, il a fallu développer et créer des accès VPN en quantité très importante.

La Ministre s'est rendue dans les locaux de l'Université le 23 octobre 2020, ce qui a nécessité une organisation importante. Les conséquences de cette visite ont été plutôt favorables à l'Université dans un second temps.

L'EUR Lumomat a été lancée.

L'année 2021 a elle aussi nécessité l'adaptation de la communauté aux mesures sanitaires. La COMUE a pu être officiellement créée le 1er janvier 2021. La convention intracting a été signée. Le service commun alternance et formation professionnelle (SCAFOP) a été créé. L'Université a pu rejoindre le consortium EU Green.

Des temps plus conviviaux ont été proposés au sein de l'établissement pour conserver un lien avec l'ensemble de la communauté.

Le plan d'égalité professionnelle femmes hommes a été adopté.

Une soirée des partenaires et alumni a été organisée le 23 novembre 2021, pour les 50 ans de l'Université.

Monsieur ROBLÉDO précise que des festivités seront organisées le 1er juillet 2022 à l'attention de l'ensemble du personnel de l'Université.

L'année 2022 a permis la signature de la convention avec l'INRAE, la création du service UA-culture. L'Université se prépare à accueillir les réfugiés ukrainiens avec le concours d'Angers Loire Campus.

Une première matinale a été organisée pour inaugurer le « Goodmorning Userlabs ».

Monsieur ROBLÉDO présente les éléments relatifs à l'accompagnement des réussites (diapositives 25 à 37).

L'Université accueille de plus en plus d'étudiants chaque année. Elle se doit de les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Cela fait écho aux moyens qui n'ont malheureusement pas suffisamment suivi l'augmentation des flux, d'autant plus que l'Université était déjà sous-dotée par rapport aux universités de taille comparable à l'échelle nationale.

Le projet Thélème a été mis en œuvre. Il a été nécessaire d'accompagner l'évolution de la formation à l'IUT. Une réflexion a été menée concernant la réorganisation de l'offre de formation en tourisme, hôtellerie et culture, afin de lui offrir une meilleure visibilité.

Concernant le taux important de réussite en licence obtenu par l'Université d'Angers, cela s'explique par la mise en place d'un certain nombre de dispositifs de réussite déployés depuis quelques années.

Certains dispositifs ont été déployés au profit du personnel, dans le cadre de réponses à certains appels à manifestation d'intérêt, notamment en proposant l'accompagnement par les pairs, un transfert de bonnes pratiques entre collègues.

L'Université a participé au projet Hype 13 dans le cadre du PIA3, qui réunit un consortium de 12 autres partenaires.

Un travail très important est en train d'être réalisé concernant l'approche par compétences.

Tout ceci a été mené malgré un contexte de pandémie et d'évaluation par le HCERES.

La communauté souhaite améliorer l'attractivité des masters. Plusieurs groupes de travail ont réfléchi à ce sujet.

En observant les taux de réussite en master, il est constaté un petit décalage avec ceux observés en licence.

L'insertion professionnelle est très satisfaisante au niveau master. Néanmoins, en comparant le taux à celui présenté par d'autres universités, il serait possible d'espérer des résultats encore plus satisfaisants. L'Université a réfléchi à l'amélioration de cette insertion professionnelle, notamment dans le cadre de la réflexion sur sa nouvelle offre de formation.

Monsieur ROBLÉDO explique que le diaporama contient des QR codes permettant d'accéder à des éléments de communication diffusés pour chaque item.

Le projet INTEGRAAL a fortement mobilisé la communauté universitaire. Ce projet permet, notamment, de réfléchir à l'orientation d'un *continuum* master doctorat.

Le taux de réussite élevé au niveau licence repose sur trois éléments : l'information, l'orientation et l'accompagnement.

Les étudiants de l'Université ne réussissent pas mieux qu'ailleurs parce que le corps professoral est particulièrement bienveillant. Les étudiants qui poursuivent leur cursus en master dans d'autres structures réussissent tout aussi bien que les autres étudiants. En droit, par exemple, le niveau des étudiants formés à Angers est reconnu lorsqu'ils candidatent dans des universités parisiennes.

Le dispositif liaison lycée université est structuré de manière à être efficace. Des dispositifs spécifiques comme PaRéo et Rebond M2S ont été créés

Concernant l'accompagnement, il est proposé de manière structurelle à l'Université. Il a été particulièrement mis en avant pendant la période de crise sanitaire. Beaucoup de processus ont été déployés pour permettre la continuité pédagogique mais aussi en imaginant des dispositifs permettant de conserver un lien avec l'ensemble de la communauté. Les activités du SUAPS ont été déployées dès que possible, les bibliothèques universitaires sont restées ouvertes autant que possible, y compris en obtenant une dérogation du préfet

L'Université dispose désormais du levier de la contribution vie étudiante et vie des campus, qui s'élève à 1,5 millions d'euros par an. Cela permet à l'Université de proposer gratuitement une activité sportive aux étudiants, d'ouvrir et de financer des activités dans le cadre de la parenthèse.

Concernant le personnel, différents projets ont également été conduits pendant ces 2 années. Un effort a été consenti concernant la politique de rémunération du personnel contractuel en CDI. L'objectif était d'aligner davantage les rémunérations avec celles des personnels titulaires. A fonctions égales, la rémunération doit être égale. 800 000€ sont consacrés dans ce cadre sur 2 ans et demi. Cette politique a été adaptée pour le personnel administratif et technique mais également pour le personnel enseignant, notamment pour les ECER qui vont désormais bénéficier de la même prime que celle dont bénéficient les ATER.

Un important travail a également été réalisé sur la politique égalité et inclusion.



Le dialogue social a été maintenu pendant la pandémie.

Il convient aussi de soutenir et de valoriser la recherche. Il est important de reconnaître les talents présents à l'Université d'Angers et de permettre l'accueil de nouveaux talents. L'attractivité se mesure en outre dans la capacité de l'Université à garder des collègues dans ses laboratoires et ses UFR.

L'évaluation du HCERES a porté à la fois sur l'évaluation des formations, l'évaluation de l'établissement et l'évaluation des unités de recherche. Cela a nécessité un investissement conséquent, notamment pour les membres de la communauté concernés par les 3 volets.

La cellule Cap Europe a été intégrée au sein de la Direction de l'international. Elle conserve un lien avec la Direction de la recherche.

Un travail important a été réalisé concernant l'augmentation des crédits scientifiques. Le budget global a augmenté et une politique incitative a été menée sur un certain nombre d'objectifs tels que l'open Access, l'obtention de projets emblématiques en négociant dans le cadre du CPER des soutiens importants pour certaines unités de recherche. Certains soutiens ont permis à des SFR de financer différents matériels.

L'évaluation externe des unités de recherche est positive. Des axes d'amélioration restent possibles. Il n'est toutefois noté aucune erreur d'orientation stratégique. Aucune unité de recherche n'est remise en cause dans ses activités.

La recherche de l'Université d'Angers est désormais plus visible. Un important travail a été réalisé sur les signatures, ce qui a eu de nets impacts sur la visibilité de l'Université d'Angers dans les classements internationaux. Cette homogénéisation des signatures a permis de mettre en évidence le niveau de l'activité, la performance et la qualité scientifique d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs. L'Université d'Angers est même apparue 2 ans de suite dans le classement de Shanghai. L'université d'Angers apparaît par exemple 720ème au rang mondial dans le Center for World University Rankings.

Une très importante politique a été menée sur les archives ouvertes. Cette volonté politique forte de l'Université va perdurer, en particulier avec l'existence d'un bonus financier pour les unités de recherche réalisant des efforts en termes de publications de cette nature.

La Fondation a été mise en place pour permettre la connexion entre ce qui peut être proposé à l'Université et les besoins des milieux sociaux professionnels. La Fondation, avec l'aide de son délégué, concourt au développement des chaires. Les porteurs de chaires savent qu'ils peuvent désormais bénéficier d'un soutien. La chaire « Avantage et acceptabilité des protéines alternatives » et la chaire « Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes » ont pu être mises en place, en addition de la chaire « règles et marché » plus ancienne. Une soirée a été organisée pour la préfiguration d'une chaire sur le bonheur et le droit, qui a reçu un accueil très positif. Il est également prévu le développement d'une chaire sur le Tourisme.

Monsieur ROBLÉDO attire l'attention sur l'augmentation importante des thèses Cifre. Voici quelques années, l'Université oscillait entre 3 et 9 contrats. Elle dispose désormais de plus de 25 contrats. De plus en plus de thèse en SHS sont concernées.



Il a été réalisé une structuration et un déploiement des ingénieurs filières en réseau coopératif ligérien (LMU, NU et UA), sur des thématiques comme la santé, le végétal, le numérique, les matériaux. Cela permet de mettre en connexion l'activité des laboratoires et les besoins des entreprises, qui se traduit également par la négociation de contrats Cifre.

Monsieur ROBLÉDO présente le deuxième chapitre du bilan « faire vivre l'Université d'Angers » (diapositives 39 à 50).

Concernant le niveau local, un important travail est réalisé à l'échelle d'Angers Loire campus. Cela a permis l'organisation de rencontres régulières depuis 2015 avec des groupes de travail qui produisent des effets très importants entre tous les établissements d'enseignement supérieur de la place angevine en connexion avec la métropole et la ville.

Concernant l'écosystème local, des partenariats ont été conclus avec le CROUS, notamment pour les logements et la co-gestion de la Parenthèse.

Des liens structurels très forts peuvent être observés avec le CHU, qui ont permis le développement d'un certain nombre de projets. Un appel à projet commun CHU-Université a été lancé voici 2 ans, dans l'objectif de structurer une recherche permettant d'établir un lien entre la recherche clinique et la recherche préclinique. Les relations entre le CHU et l'Université ont permis d'accentuer la visibilité de la recherche en santé.

Le centre de simulation en santé All Sims est déployé en partenariat entre l'Université et le CHU. Il est désormais possible de simuler un certain nombre d'actes médicaux sur des mannequins connectés.

Le projet territoires universitaires de santé a pu être déployé. Ce plan d'action, à l'initiative de l'Université d'Angers et du CHU d'Angers, associe les centres hospitaliers du Mans, de Laval et de Cholet ainsi que les collectivités territoriales de la Région, pour permettre de lutter contre les déserts médicaux.

L'Université est reconnue comme une ressource pour le territoire. Dans le cadre de la crise sanitaire, l'établissement a fabriqué de la solution hydroalcoolique, pour une mise à disposition du personnel de santé, et des visières.

L'Université d'Angers génère des retombées économiques importantes. Elle a contribué, avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, à des retombées annuelles de 550 millions d'euros sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Un emploi créé dans l'enseignement supérieur génère 4 emplois dans l'écosystème autour.

213 millions d'euros sont dépensés par les étudiants par an sur ce territoire. L'Université représente plus de 50% de ces étudiants.

Le réseau SAM (Santé Activité Métiers de l'ingénierie) lancé en 2019 par les Universités d'Angers et du Mans, le CHU d'Angers, les CH du Mans et de Laval présente 11 projets soutenus par le ministère, pour un montant de 90 000 euros dans la première phase.

Il était nécessaire que les projets présentent une mixité géographique des structures et activités générées.

La COMUE est un levier important de développement de projets communs.

L'activité internationale a été impactée ces deux dernières années durant la crise sanitaire, les différentes mobilités n'ayant pas pu être proposées. L'activité ne s'est néanmoins pas réduite, elle s'est même étoffée.

L'Université a conclu des partenariats avec différents pays dans le monde. Proportionnellement, beaucoup moins de partenariats ont été conclus avec des partenaires européens. L'Université a ainsi la volonté de travailler avec un consortium d'universités européennes. Cela permettra une mobilité accrue des étudiants et des personnels avec, à terme, la volonté de pouvoir déployer des formations ou des diplômes communes afin de travailler ensemble sur certains sujets, comme les défis environnementaux.

L'activité de l'université nécessite aussi des ressources, inscrites dans une politique pluriannuelle, notamment dans les domaines de l'immobilier et du numérique.

L'objectif de l'Université est d'avoir une empreinte carbone qui soit la plus faible possible. Plusieurs projets ont été proposés, comme la chaufferie biomasse sur le site de Belle-Beille. Différents éléments ont été remontés dans le cadre du plan de relance pour avoir une consommation énergétique la plus maîtrisée possible. Ces efforts commencent à produire leurs effets. Les retombées financières vont néanmoins être effacées par l'évolution du coût des matières premières, mais la consommation s'élève à -27% depuis 4 années.

Ces effets ont pu être produits grâce à la mise en place des schémas directeurs. Ces schémas permettent de tracer un certain nombre de directions auxquelles l'Université peut se référer. Elle peut ainsi justifier les projets qu'elle présente.

Un travail a également été effectué sur l'accessibilité avec le plan Ad'AP.

L'Université d'Angers a un projet d'étude concernant la possibilité de devenir propriétaire de son patrimoine.

Le développement du numérique s'appuie également sur un schéma directeur de 2018 à 2022. Un certain nombre de projets devaient être déployés plutôt en fin d'année 2022, mais ils ont été accélérés par la pandémie.

La sécurité numérique est l'un des sujets importants que devra étudier l'Université. Les informations, les systèmes d'information, les données sont numérisées avec potentiellement des risques d'attaque, de disparition ou de captation. Un certain nombre de structures ont été victimes de piratages. L'Université a mis en place un conseil de défense informatique pour réfléchir aux risques.

Dans le cadre du CPER, un important soutien financier a permis de structurer une liaison Angers – Nantes - Le Mans, afin de paramétrer un stockage de données beaucoup plus important qu'auparavant. Cela a nécessité un travail de restructuration du dossier et de la coordination entre les partenaires. Monsieur ROBLÉDO loue notamment le travail effectué par l'Université d'Angers.

La gouvernance avait imaginé différents dispositifs pour permettre à la communauté de participer plus activement aux décisions portées par l'équipe dirigeante. Il avait été imaginé de banaliser une journée par an pour permettre un échange au sein de la communauté. La pandémie n'a pas permis de mettre en place cette journée. Des webinaires ont toutefois permis d'échanger sur toute une série de sujets et d'avancer sur différents points.

Certains services ont été réorganisés comme celui de la vie des campus. Il existait le service des initiatives étudiantes, le service des initiatives du personnel et des projets portés par la direction de la vie des campus. Il a été imaginé une organisation qui permette davantage de transversalité entre les missions.

La DFC devient désormais le SCAFOP avec des missions et des priorités revues et l'intégration de la formation professionnelle ainsi que de l'alternance.

La DCI devient un service commun, UA-Culture. L'objectif était également de gagner en transversalité en regroupant la dimension culturelle dans son acception classique et la culture scientifique et technique.

Différentes enquêtes relatives à l'activité quotidienne ont été proposées, notamment sur le télétravail, les discriminations, les retours d'expérience liés au COVID.

Le dialogue social a continué pendant ces 2 années avec de nombreux CHSCT organisés.

L'Université est en transition, notamment énergétique. A ce titre, elle a nommé un chargé de mission. Le parc automobile est désormais électrique et des bornes ont été mises en place.

Par l'intermédiaire de ce bilan de mi-mandat, Monsieur ROBLÉDO souhaitait démontrer la richesse de ce qui a été accompli collectivement durant ces 2 années par la communauté. Il serait regrettable de conserver uniquement à l'esprit les conséquences de la pandémie. Tout ceci a pu être accompli grâce à la mobilisation et l'implication de la communauté dans son ensemble. Cet investissement a par ailleurs été reconnu par des personnes extérieures lorsqu'elles sont venues évaluer l'université. Cet investissement apparaît spécifiquement dans le rapport du HCERES.

Monsieur ROBLÉDO présentera également ce bilan d'activité au cours de 2 assemblées générales, organisée sur le site Belle Beille et sur le site de Saint Serge de façon à pouvoir partager ce bilan avec tous.

#### **4. Prospective et moyens**

##### **4-1 Demande de subvention de l'institut Confucius**

Monsieur ROBLÉDO invite Madame Françoise GROLLEAU à présenter ce point.

Madame GROLLEAU explique que l'institut Confucius des Pays de la Loire a été créé en novembre 2009 à Angers. Il fait partie des 17 instituts Confucius en France. Il en existe plus de 500 dans 154 pays dans le monde. L'institut s'inspire du modèle français des alliances françaises. Il répond à une demande d'apprentissage de la langue chinoise. Il s'agit de structures avant tout académiques. L'institut Confucius peut être considéré comme étant l'équivalent de l'alliance française dans les pays étrangers. Il fait rayonner la langue chinoise en France et la culture chinoise dans le monde.

Deux modèles d'institut Confucius existent et prévalent en France. Les instituts peuvent être rattachés à une université. Ils sont alors hébergés dans l'université, le directeur de l'institut est souvent un enseignant-chercheur de l'université. C'est le cas par exemple de l'Université de Poitiers.

Le second modèle d'institut Confucius est celui établi sous le statut d'une association de loi 1901, ce qui est le cas à Angers.

Son degré d'intégration dans l'établissement est très limité. L'institut est en dehors des locaux de l'Université d'Angers et dispose d'une présidence à part. Le président est un élu du Conseil d'administration de l'Université, il s'agit de monsieur Benoît PILET.

L'Université d'Angers est membre du Conseil d'administration de l'institut Confucius, elle est représentée par Madame Françoise GROLLEAU. La direction n'est pas liée à l'Université puisqu'il s'agit d'une personne extérieure. Sept personnes travaillent pour l'institut

Confucius, dont 2 professeurs de chinois détachés de l'université de Ludong, université partenaire.

L'institut est un acteur linguistique et culturel incontournable de la Chine dans les Pays de la Loire. Fort de son succès, une antenne a été ouverte voici 2 années à Nantes. Ses locaux sont situés dans un lycée à Rezé.

Le rapport moral et financier ainsi que le bilan de l'Institut ont été mis à la disposition des administrateurs sur la plateforme. Il est également possible de consulter le site web de l'institut.

La fondation Rambam, qui finance en grande partie les instituts Confucius, a connu une réforme l'année dernière. Depuis cette réforme, l'Université de Ludong est devenue le partenaire chinois qui finance directement l'institut Confucius. L'université de Ludong est l'une des 6 universités situées à Yantai, ville jumelée avec Angers. Cela permet de consolider les partenariats entre les acteurs académiques et les villes.

Les activités annuelles de l'institut Confucius sont dirigées vers les écoles primaires. L'institut participe aux temps d'activités périscolaires. L'institut organise le test de chinois HSK dans les lycées. Il s'agit du test chinois reconnu à l'international. L'institut propose des activités culturelles ouvertes à tous les citoyens et à d'autres établissements angevins et nantais. Concernant les inscriptions aux cours de chinois, cela représente 151 personnes à Angers dont 39 étudiants formés directement à l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité.

L'institut demande une subvention à l'Université d'Angers d'un montant de 10 000€ annuels sur un budget total de 377 500 euros. Les autres partenaires qui subventionnent sont la Région, Angers Loire métropole, la ville d'Angers, les facultés libres de l'Ouest, la CCI Maine-et-Loire et la fondation pour le développement international du chinois.

L'institut a été désigné en 2009 comme meilleur institut Confucius au monde. Il a été classé en 2020-2021 parmi les meilleurs sites d'examen HSK. L'institut cible environ 4500 personnes et 1 millier de personnes à l'occasion des festivités du nouvel an chinois. L'institut organise un certain nombre de séminaires, de conférences et de spectacles.

Madame GROLLEAU rappelle qu'un débat s'est tenu lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2020 concernant le vote de cette subvention. Elle propose d'accorder cette subvention en cohérence avec la coopération historique d'Angers avec la Chine. Le contingent d'étudiants chinois est le premier contingent d'étudiants internationaux à l'Université d'Angers. Il faut apprécier la demande de cette subvention face à la réponse que l'institut apporte aux besoins de formation des étudiants, en cohérence avec les politiques d'internationalisation et la politique de la ville. L'institut répond également à une ouverture culturelle.

Elle reconnaît qu'il convient de rester très vigilant concernant le moindre événement qui pourrait remettre en cause l'engagement de l'Université. Les 2 directeurs de l'institut, qu'ils soient français ou chinois, sont garants du code de conduite pour assurer la continuité du partenariat.

Madame GROLLEAU suggère de se conformer au positionnement du MAE. Le quai d'Orsay invite l'Université à maintenir l'institut Confucius à Angers.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'un certain nombre de critiques assez importantes sont formalisées concernant l'activité de certains instituts Confucius à travers le monde ou en France. Ces instituts sont suspectés de différentes dérives d'espionnage économique, industriel, de surveillance d'étudiants chinois qui sont sur place etc...

Concernant l'institut Confucius situé à Angers, une enquête a été diligentée pour vérifier la réalité du fonctionnement de l'Institut. L'institut Confucius d'Angers n'a fait l'objet d'aucune alerte particulière. L'institut ne s'immisce pas dans les libertés fondamentales qui sont exercées à l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO propose aux administrateurs de se prononcer favorablement à la demande de cette subvention. Le président de l'institut, monsieur PILET, restera extrêmement vigilant quant aux potentielles dérives qui pourraient subvenir. La Chine est à la fois un partenaire stratégique et un concurrent systémique. L'Université entretient néanmoins des liens structurels importants avec une université chinoise. Tant que l'Université n'est pas contrainte dans son comportement par une volonté politique du partenaire qui pourrait restreindre l'exercice des libertés fondamentales, la coopération lui semble très importante.

Monsieur BARILLÉ précise qu'il avait voté contre la demande de subvention de l'Institut Confucius lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2020. Il estime que la Chine ne respecte pas les libertés individuelles. Par ailleurs, les derniers événements en Ukraine renforcent l'idée que la Chine ne se place pas du côté des libertés et des droits fondamentaux. Il retient que l'Institut Confucius à Angers apparaît comme un bon élève, néanmoins il n'en est pas convaincu. Il faut situer cette demande de subvention dans un contexte. La Chine est un pays d'influence, contrôlé par le Parti communiste. Les valeurs prônées par la Chine sont fort différentes des valeurs prônées par les instituts européens comme le British Council où les Goethe-institut. Il ne souhaite pas pour sa part soutenir l'institut Confucius même si différents étudiants peuvent suivre des cours de chinois et que les relations semblent bonnes. Il estime que la Chine est un pays riche et l'institut Confucius n'a pas besoin d'une subvention de 10 000€.

Pour donner suite à une demande de Monsieur LEMAIRE, Madame GROLLEAU répond que près de 600 étudiants chinois sont inscrits à l'Université d'Angers, notamment en double diplôme avec l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité.

Madame GROLLEAU reconnaît que le montant de 10 000€ est symbolique mais il démontre le soutien de l'Université d'Angers à l'institut Confucius. Derrière ce symbole sont concernées toutes les autres coopérations avec les partenaires chinois.

La demande de subvention de l'Institut Confucius, d'un montant de 10 000 €, est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, 1 membre porteur d'une procuration s'est absenté en cours de séance.

#### **4-1 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2021**

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur BORDET rappelle les champs financés par la CVEC : il s'agit des initiatives / vie étudiante avec un soutien aux associations étudiantes, aux activités sportives, aux activités culturelles, à la santé et au social. Depuis que la CVEC a été instaurée en septembre 2018, il n'y a pas eu une seule année classique de son utilisation. Les décrets sont parus tardivement, en 2019, puis les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire,

ce qui a perturbé les prévisions de dépenses de la CVEC en les réorientant largement vers les problématiques sociales et de santé.

L'année 2022 devrait présenter plus de cohérence dans l'utilisation de la CVEC.

Les étudiants non boursiers paient 92 € de contribution à la CVEC. Par l'intermédiaire du CROUS, l'Université perçoit dans un premier temps 42€ par étudiant inscrit, en septembre-octobre. Dans un 2<sup>ème</sup> temps, le CROUS verse un complément pour arriver à un montant total de près de 61 euros par étudiant au titre de l'année 2020-2021, après différents prélèvements et différentes opérations. Le budget a ainsi été construit en tenant compte de près de 26 000 étudiants s'acquittant de la CVEC multipliés par 61€. La recette finale s'est élevée à 1 567 954, 59 euros. La difficulté est de raisonner en année universitaire, mais de présenter un budget par année civile.

Le total des dépenses justifiées de 2021 de la CVEC s'élève à 1,723 millions d'euros. Il intègre en effet un reliquat des années 2018-2019-2020 puisque certaines dépenses n'avaient pas pu être réalisées. Le reliquat de 156 000€ a pu être réinjecté en 2021, ce qui a permis de clôturer l'exercice 2021.

Monsieur BORDET présente la répartition des différentes catégories de dépenses ainsi que la répartition entre investissements, masse salariale et fonctionnement (diapositive 57). Environ 24% de la CVEC sont consacrés à des dépenses de masse salariale en 2021. Il s'agit d'emplois au service de la vie étudiante, concernant la santé, le handicap, le sport, la culture. Ont également été pris en charge les salaires d'assistants de service social, en complément de ce qui est proposé par le CROUS dans le volet social. Environ 50 000€ d'emplois étudiants sont financés par la CVEC, permettant de maintenir des dispositifs d'aide sociale. Il s'agit notamment des emplois étudiants qui permettent de faire fonctionner le dispositif Precanum ou la hotline numérique mise en place.

La CVEC a permis de soutenir les associations en leur apportant une aide de 300€ pour leur permettre de faire face aux frais de gestion, puisque beaucoup d'activités n'avaient pas pu être réalisées en 2020 et 2021. Le salaire de la collègue en charge de l'activité de la parenthèse est également mentionné (diapositive 58).

Un important poste de dépense est présent depuis 4 ans. Il concerne les 200 000€ mis de côté chaque année afin de financer un projet de réaménagement des espaces de la bibliothèque universitaire de Saint-serge, pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants.

Côté sport (diapositive 59), la CVEC sert principalement à prendre en charge le pack gratuit pour les étudiants. Cela concerne la gratuité de l'accès à la première activité sportive au premier semestre et la première activité sportive au 2<sup>ème</sup> semestre. La seconde activité est proposée à un tarif de 10€. Concernant le projet de refonte des sols du gymnase de Belle Beille 60 000€ devront être mis de côté pendant 3 années pour pouvoir procéder à des travaux à horizon été 2023. Ce projet est complété par un appel à projet CVEC Pays de la Loire-CROUS qui a permis d'obtenir le complément financier de ce dispositif.

L'outil de réservation et de gestion des créneaux sportifs, d'un montant de 24 900 euros, permet facilement à chaque étudiant de s'inscrire à une activité. D'autres fonctionnalités seront prévues en 2022 dans cet outil, grâce à un soutien CVEC sur le budget 2022.

Concernant le volet santé (diapositive 60), certaines actions n'ont pas pu être réalisées. Des dépenses sont intégrées concernant l'achat d'autotests, de masques, et de gel à destination des étudiants. Cela a permis d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions possibles au moment des réouvertures l'an dernier.

Auparavant, les étudiants payaient 5,10€ sur les frais d'inscription concernant la médecine préventive. La CVEC a permis de compenser l'absence de cette participation en abondant le budget du SSU.

Concernant le volet culture (diapositive 61), la CVEC a permis de maintenir et de financer différentes actions, notamment la carte culture, le festival spectaculaire, l'animation des 2 galeries culturelles au sein de la bibliothèque universitaire.

Une importante part de la CVEC permet de financer le campus Day.

Un financement 2021 est lié au renouvellement du matériel qui permet d'assurer la bonne tenue de la programmation culturelle, notamment au Qu4tre.

Concernant le volet social (diapositive 62), la crise sanitaire a présenté une incidence sociale importante. La CVEC a été mobilisée pour lutter contre la précarité étudiante, avec la mise en place de la cellule d'aide sociale, dont les aides se sont élevées à un peu plus de 20 000€, ou encore la mise en place de Precanum qui permet de prêter des ordinateurs, parfois reconditionnés, aux étudiants ayant formulé une demande. Ce dispositif est assez unique en France, il s'inscrit dans un circuit éco-responsable et il est soutenu par de l'emploi étudiant. Les dispositifs de soutien pour permettre la gratuité des protections périodiques se retrouvent également dans ce volet.

Monsieur BORDET explique la nécessité de mettre en forme différemment le bilan d'utilisation de la CVEC, de façon à obtenir des supports de communication efficaces. Il remercie Monsieur VÉRON ainsi que l'ensemble des services de la DEVEC et de la DAF pour leur recherche des factures présentant des dépenses justifiées afin d'identifier l'utilisation de la CVEC. L'Université a un objectif de professionnalisation du suivi de l'utilisation de la CVEC. Cette recette provient de l'extérieur et elle doit être justifiée et tracée. Les instances permettant de la piloter ont également évolué puisqu'il est désormais prévu une sous-commission CVEC. Monsieur BORDET sera très attentif au volet communication. Le logo de la CVEC sera présent sur toute initiative financée par son intermédiaire.

Monsieur CHRISTOFOL note que les étudiants paient 92 euros de CVEC. Il s'étonne que seuls 61 € reviennent à l'Université par l'intermédiaire du CROUS. Il avait compris que le CROUS devait être un simple organisme de gestion. Seuls 2/3 d'utilisation de la CVEC sont ainsi justifiés.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les étudiants boursiers ne s'acquittent pas des 92€. Une péréquation nationale est opérée. L'établissement reçoit ainsi 61 euros par étudiant, qu'ils soient boursiers ou non. Le montant dévolu aux établissements privés est beaucoup plus faible que 61€.

Une enveloppe est gérée par les CROUS et elle permet d'abonder un certain nombre de projets qui sont présentés par les établissements publics comme les ESPIC.

Monsieur CHRISTOFOL en déduit que l'Etat ne compense pas la non-contribution des étudiants boursiers.



Monsieur BORDET explique que le CROUS dispose de sa propre enveloppe CVEC. Le CROUS Pays de la Loire dispose d'1,3 millions d'euros de CVEC. Cela leur permet de payer de l'emploi étudiant, ce qui a notamment été fait pendant la crise sanitaire pour tous les emplois permettant de conserver un lien social. Ils ont par exemple contribué à payer les distributeurs de protections périodiques, les nouveaux postes d'assistants sociaux. Le montant qui n'est pas utilisé fait l'objet d'un appel à projets transmis à l'ensemble des établissements de la Région qui, selon différentes modalités, peuvent déposer des projets sous réserve de justifier d'un autofinancement de 50%. Une commission décide de l'attribution de ces fonds. Les établissements qui ne perçoivent pas la CVEC sont prioritaires sur ces appels à projets parce qu'ils ont également de la vie étudiante dans leur établissement.

Pendant la crise sanitaire, il a été demandé à l'échelle locale de faire remonter tous les 15 jours des bilans d'utilisation de la CVEC. Cela a donné lieu à un bilan national. Monsieur BORDET regrette de ne pas avoir eu connaissance du bilan du CNOUS.

Monsieur VERON explique que la rénovation du rez-de-chaussée de la BU est un cofinancement Université-CROUS. Le CROUS va participer à hauteur de 260 000€ de façon pluriannuelle sur ce projet. Des conventions ont été conclues avec le CROUS pour l'aménagement de la cafétéria de l'IUT. Certes, il faut répondre à des appels à projets mais l'établissement récupère aussi cette part du CROUS.

Monsieur AKIN précise que ce sont les étudiants qui paient la CVEC. Ils attendent en conséquence une transparence sur l'usage de cette CVEC. Le bilan présenté est clair mais il serait possible d'aller plus loin. Il espère que ce sera le cas avec le schéma directeur de la vie étudiante, dont le travail de rédaction devrait démarrer prochainement.

Monsieur BORDET précise que le travail de réflexion démarre, la rédaction du schéma sera proposée en fin d'année universitaire pour une présentation devant les instances aux alentours du mois de février 2023.

Monsieur AKIN espère que la transparence de la CVEC fera partie des débats de ce schéma directeur afin d'obtenir un cadrage et une forme d'exigence. Il juge par exemple anormal que ce soit la CVEC qui finance entièrement la rénovation des sols du SUAPS, puisque des enseignants, des personnalités extérieures, des lycéens fréquentent également le SUAPS. Il serait intéressant d'obtenir une transparence en termes de pourcentage par rapport au budget global, pour permettre une meilleure compréhension de l'utilisation.

Monsieur BORDET explique que le schéma directeur de la vie étudiante 2023-2027 permettra de redéfinir l'utilisation de la CVEC et d'obtenir une vision pluriannuelle. Les universités qui ont construit leur schéma directeur avant la CVEC ont pu enclencher de nombreuses actions.

Monsieur AKIN explique qu'il existe plusieurs catégories de FSDIE. Il serait intéressant de savoir comment les associations étudiantes se saisissent de ce FSDIE.

Le bilan des actions financées par le produit de la CVEC conduites en 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour. Un membre porteur d'une procuration a regagné la séance ; un autre membre est parti en cours de séance.



#### 4-3 Logement étudiant - CAMPUS BELLE BEILLE - Parcelle IS62 - Remise partielle à l'Etat pour aliénation

Monsieur AMIARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que dans le cadre du plan France relance, 6 000 logements vont être proposés pour les étudiants. La ville d'Angers est particulièrement concernée car il lui manque des logements étudiants. Le projet consiste à construire 500 unités de logement avec un partenariat entre l'Etat qui pilote l'ensemble du programme à Angers, l'appui en maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire habitat et une délégation de fonctionnement au CROUS.

Tous ces acteurs sont nécessaires pour envisager une construction rapide de logements. L'objectif est que les premiers logements soient livrés en 2025 sur le territoire angevin. Il est également important de gérer la question du foncier. Le foncier disponible appartient à plusieurs propriétaires, tels que le CROUS ou l'Université d'Angers en tant qu'affectataire de l'Etat.

Trois emplacements ont été identifiés à Belle-Beille. Un premier emplacement est situé près de la cité Lakanal existante avec une extension possible du bâtiment sur le parking. Un autre emplacement est situé entre la Faculté des sciences et la cité universitaire qui se trouve à l'entrée du boulevard Lavoisier, propriété du CROUS. Un dernier emplacement est situé sur une partie du parking des étudiants de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Cette dernière possibilité constitue la meilleure proposition en termes de construction et d'emplacement.

Pour cette dernière possibilité, l'Université d'Angers va devoir faire une rétrocession sur la parcelle IS62 à Angers Loire habitat pour qu'il puisse lancer les programmes et la construction.

Les études de faisabilité ont été menées très rapidement par Angers Loire habitat, en 3 à 4 mois. L'objectif est d'accueillir 75 studios étudiants sur la parcelle IS62 qui se situerait au cœur du campus et en proximité des facultés. Ces logements seront proches du tramway.

L'Université a dû convaincre l'Etat de récupérer le rez-de-chaussée. Des services à destination de la vie étudiante pourront ainsi être proposés. Cela revient néanmoins pour l'Université d'Angers à un investissement sur 380 m<sup>2</sup> d'un montant de 800 000 à 1 million d'euros qui seront nécessaires pour agencer le rez-de-chaussée.

Pour construire ces logements, le Conseil d'administration a besoin de rétrocéder une partie du parking de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines en termes de foncier. La parcelle minimale sera de 1280 m<sup>2</sup>.

Monsieur AMIARD propose un projet de délibération aux membres du Conseil d'administration (diapositive 68). Pour pouvoir lancer des études de programmation, Angers Loire habitat a besoin d'une décision favorable du Conseil d'administration. Le CROUS a donné un avis favorable concernant son terrain.

Monsieur ROBLÉDO précise que le maître d'ouvrage sera Angers Loire habitat mais le gestionnaire sera bien le CROUS, avec une proposition de tarifs de location de chambre universitaire.

Monsieur AKIN n'a pas le sentiment que le dernier Conseil d'administration du CROUS ait voté la remise partielle de la propriété foncière qui le concerne.

Monsieur AMIARD a reçu un message indiquant que ce projet avait reçu un avis favorable.

Monsieur AKIN explique que l'UNEF Angers estime que la création de nouveaux logements étudiants est une bonne nouvelle. Il est néanmoins assez exceptionnel que l'Université d'Angers doive céder un terrain pour la construction d'une résidence étudiante en vue d'accroître l'offre de logement étudiant trop faible à Angers. 170 000 logements sont prévus dans les CROUS de France pour un total de 350 000 demandes annuelles. De nombreux étudiants n'obtiennent en conséquence pas de logement CROUS. Les logements du CROUS représentent l'équivalent de 6,4% des étudiants. Au niveau régional les chiffres sont même bien en-deçà puisque 8 845 lits sont proposés pour un total de 142 000 étudiants. Cela représente une capacité d'accueil de 6%. Au niveau local, la capacité d'accueil s'élève à 5,5%.

Il convient également d'observer la qualité du logement du CROUS. Le CROUS de Nantes n'est propriétaire que de la moitié de son parc locatif. L'autre moitié appartient en grande partie à des bailleurs sociaux. Depuis quelques années, un nouveau système de construction de ce type apparaît. Monsieur AKIN a interrogé le Recteur de l'Académie de Nantes sur les raisons conduisant à proposer ce nouveau système de construction, mais il n'a pas obtenu de réponse.

L'UNEF a relevé que la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) imposait aux villes de disposer d'un certain nombre de logements sociaux. Il est possible de considérer qu'un logement est social à partir du moment où il est propriété d'un bailleur social. Les cités universitaires ne sont pas comptabilisées dans la loi SRU tandis que les résidences le sont. Dans son schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2020-2024, le CROUS a pris position sur ces conventions mises en place avec les bailleurs sociaux, avec des contrats de location qui peuvent avoir une durée de 10, 15 ou 30 ans. Le CROUS Nantes Pays de la Loire a estimé que le recours à des conventions de location auprès d'un bailleur constituait un risque de fragilisation à moyen et long terme et les privait d'une réelle maîtrise du patrimoine qu'ils exploitent. Le CROUS ne disposera pas de droits réels et n'aura pas la possibilité d'intervenir sur ce bâti.

Monsieur AMIARD répond que les résidences construites par les bailleurs sociaux sont très bien gérées et accueillent des étudiants boursiers. Elles sont gérées en partie par le CROUS pour certaines. Le CROUS n'est de toute façon pas en capacité de construire ces logements. Il est indispensable de saisir la moindre opportunité de construction de logements. Lors de la venue de la Ministre, l'Université avait indiqué que le logement étudiant était une problématique majeure à Angers. L'Université a obtenu des arbitrages positifs avec un montage qui n'est, certes, pas optimal parce que le bailleur social reste propriétaire, mais c'est le bailleur qui financera la construction de ces logements. Le tarif qui sera proposé correspondra à celui d'une chambre universitaire classique. Certains logements construits dans ce cadre sont d'une qualité bien supérieure à ceux proposés par le CROUS, notamment en raison d'une industrialisation du processus mis en place.

Monsieur AMIARD reconnaît que la Directrice du CROUS avait eu un échange avec l'Etat concernant ce type de montage, mais le CROUS n'aura pas la capacité de tout construire.

Madame RICHARD note que ce montage dédouane toutefois l'agglomération du quota de logements sociaux. Cela n'aurait pas été le cas si le montage avait été différent. Monsieur

AMIARD répond que les bailleurs sociaux ne souhaitaient pas nécessairement construire ce type de logements à destination des étudiants car ils ont d'autres demandes de construction de logements sociaux. Ils le font en cohérence avec une pression politique très forte.

Monsieur AKIN précise que les conventions ne cessent de se multiplier pour ce type de maîtrise d'ouvrage. La résidence cœur de Maine appartient à Angers Loire habitat. À Nantes, en 2009 et 2012, le CROUS a restitué l'intégralité des locations HLM, soit 121 lits à Nantes et 32 à Angers, conformément à la politique nationale de fin de prise de bail de ces logements. À Angers, en 2015, le CROUS a restitué un bâtiment de la résidence la Dauversière à Angers Loire habitat pour destruction dans le cadre d'un programme de restructuration urbaine. Cela représentait une perte de 121 lits. Une des parties peut interrompre le contrat au bout de 10 ans. Les logements ne dépendent alors plus du Conseil d'administration de l'Université d'Angers, ni du Conseil d'administration du CROUS, mais du Conseil municipal. Le Conseil municipal n'est pas composé d'élus étudiants. Monsieur AKIN estime difficile de concéder un terrain dans ces conditions.

Monsieur ROBLÉDO lui répond qu'il a la liberté de s'opposer à cette proposition. Néanmoins, l'Université d'Angers connaît une problématique de logements étudiants à chaque rentrée ; elle essaie de trouver des solutions. Les différents acteurs étaient d'accord pour essayer de mettre en place un dispositif pour proposer rapidement des constructions mais ils n'avaient pas de terrain. Concernant la durée minimale du bail qu'il faudra exiger, Monsieur ROBLÉDO reconnaît qu'il conviendra d'être prudent, 10 années ne semblent pas suffisantes. Actuellement, le montage proposé est la solution la plus rapide permettant de répondre à un besoin urgent. S'il fallait passer par le marché traditionnel du CROUS, il faudrait comptabiliser une durée minimale de 7 années.

Monsieur AMIARD précise que l'extension de Polytech Angers sera effectuée sur un terrain de la ville. La ville pourrait également être réfractaire à cette possibilité. Il ne faut pas considérer le foncier comme étant la propriété de petites entités mais trouver des compromis à chaque fois que possible, avec des coûts économiques soutenables.

Madame JARDINAUD précise que l'UNEF a salué à différentes reprises l'action de l'Université de céder un terrain pour la construction de logements. L'objectif de la demande était d'avoir un éclairage sur les raisons pour lesquelles le choix s'est porté sur Angers Loire habitat plutôt que le CROUS. Elle a compris que c'était parce que les logements seraient construits plus rapidement. L'UNEF est ravie que des logements supplémentaires soient construits à Angers. Cela reste inquiétant au vu de ce qui peut être proposé par les bailleurs sociaux. Si le CROUS n'a pas le temps et les moyens pour construire ces logements, elle comprend néanmoins que cette solution soit utilisée.

Monsieur ROBLÉDO répond que les opérations financées par les CROUS le sont en partie sur leurs fonds propres mais également dans le cadre des contrats de plan Etat Région. Lorsque certaines opérations ne sont pas incluses dans ce type de contrats, des marchés doivent être lancés, imposant un certain nombre de contraintes que ne connaissent pas les bailleurs privés. Il a conscience qu'il est nécessaire d'être très vigilants concernant la durée du bail. Le principe est également d'avoir une flexibilité dans l'utilisation de ces logements, à terme. Il pourrait par exemple être constaté une baisse importante du nombre d'étudiants à Angers. L'offre serait alors supérieure à la demande. Ceci a pu être observé pendant différentes années à Angers. Cela explique que dans les projections des besoins, Angers n'apparaissait jamais comme prioritaire. La tendance s'est inversée ces 5 dernières années.

Monsieur CHRISTOFOL estime qu'il est important d'avoir trouvé un moyen de construction rapide, compte-tenu des besoins et du déficit de logements au sein de l'agglomération. Grâce aux remarques de l'UNEF, il note la fragilité de certains points du dispositif qui peuvent permettre le cas échéant de prendre des mesures correctives. Compte-tenu des marchés publics, il est regrettable que les projections correctes n'aient pas pu être faites. Les CPER sont prévus tous les 5 à 7 ans. Cela fait longtemps que le nombre d'étudiants est croissant sur l'agglomération.

Monsieur AMIARD explique que l'Université participe activement à ces réunions, pour lesquelles elle est seulement invitée car l'Université n'a pas la charge du logement. L'Université est très pro-active sur le sujet. Elle essaie d'encourager la construction de logements. Le risque est également partagé par le bailleur social et les futurs exploitants du bâtiment car il est difficile de faire des projections sur 20 ans.

Le principe d'utilisation d'une quotité de l'emprise foncière de la parcelle cadastrale IS n°62, située à Angers, boulevard Lavoisier au profit d'un projet de construction d'un bâtiment à usage de logements dans le cadre du "plan 60 000 logements étudiants" est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, 1 membre porteur d'une procuration est parti en cours de séance.

Une déclaration d'inutilité en vue du déclassement sera soumise ultérieurement au Conseil d'administration, au regard de la surface dûment arrêtée.

#### **4-4 Adhésion 2022 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements**

Monsieur AMIARD explique que cette agence a pour objectif de fournir des briques du système d'information à un certain nombre d'universités françaises. Sont concernés par exemple les logiciels SIFAC, Siham, APOGEE (qui deviendra PEGASE...).

La mutualisation est nécessaire car il est très complexe d'essayer de créer un système d'information à l'échelle d'une université.

L'Université bénéficie également du volet centrale d'achat qui permet de se raccrocher à des accords-cadres concernant, par exemple, les voyages dont les tarifs sont négociés nationalement. L'AMUE propose également des formations et des expertises pour tous les collègues des directions métiers, tels que la finance, la scolarité ou encore le numérique.

Monsieur AMIARD précise que le système d'information de l'Université d'Angers s'élève à 1,5 millions d'euros par an. L'adhésion à l'AMUE s'élève seulement à 21 235 ,05 euros.

L'Université paie en plus un montant de redevance annuelle mutualisée pour tous les logiciels proposés.

L'adhésion 2022 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements, d'un montant de 21 235,05 € est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### **4-5 Appel à cotisation UNESS (université en santé numérique et sport) 2022 – Faculté de santé**

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers fait partie du GIP Université Numérique en Santé et Sport.

Le montant de la cotisation annuelle est de 40 887 €, comme l'an dernier. L'an dernier, 30% avait été prise en charge sur le budget général de l'Université, soit 12 266 euros. Ce montant est désormais intégralement pris en charge par la Faculté de santé.

Cette université numérique permet notamment de faire passer les examens classements nationaux aux étudiants.

L'appel à cotisation UNESS 2022, d'un montant de 40 887 € est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### **5. Ressources Humaines**

#### **5-1 Création de postes dans le cadre de la convention territoire universitaire de santé**

Monsieur DELABAERE explique que le Conseil d'administration doit se prononcer sur la création de 3 postes de chefs de clinique assistants :

- Chef de Clinique Assistant en Radiologie au CH du Mans
- Chef de Clinique Assistant de territoire en Médecine d'urgence au CH du Mans
- Chef de Clinique Assistant Santé Publique au CH de Laval et CH du Mans

Ces demandes ont été transmises par l'intermédiaire du conseil de gestion de la Faculté de santé. Si le Conseil d'administration approuve ces demandes de création, elles seront remontées au ministère de la Santé qui créera les supports de poste dédiés. Les personnes sont déjà identifiées pour l'occupation de ces postes. Ces postes sont créés en anticipation de la rédaction de la seconde convention TUS afin de couvrir les vagues de recrutement 2022-2025 et 2023-2026.

Monsieur ROBLÉDO explique que les financements associés sont liés à une convention établie avec les collectivités locales, dont les agglomérations concernées par les centres hospitaliers mentionnés. L'objectif est de répondre aux besoins de différents centres hospitaliers et d'y faire parvenir des spécialités qui sont inexistantes ou en nombre insuffisant.

Madame RICHARD ajoute que le dispositif permet l'accueil d'internes au sein de ces centres hospitaliers alors qu'auparavant cela n'était pas possible puisque les encadrants étaient tous localisés au CHU d'Angers.

Par suite du remplacement du numerus clausus par un numerus apertus, Monsieur CHRISTOFOL avait compris que la limitation de l'accueil des étudiants s'expliquait par le manque d'encadrants.

Monsieur ROBLÉDO répond de façon affirmative. Madame RICHARD rappelle que le Conseil d'administration a voté le 10 mars 2022 les capacités d'accueil en 2ème année de santé, avec une augmentation assez significative. Cette délibération a été votée avec une mention précisant qu'il était nécessaire d'avoir plus de moyens pour accueillir davantage d'étudiants. Ces montages permettent d'obtenir des moyens par d'autres financeurs que l'Etat et de sortir du principe que la formation de tous les étudiants jusqu'à l'internat soit effectuée dans les villes des CHU. Arriver à positionner des formateurs ailleurs que dans les hôpitaux universitaires est le pas nécessaire pour permettre d'enclencher le système.

La création de ces 3 postes est approuvée sous réserve de financements associés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## **5-2 Création du Comité Social d'Administration de l'Université (CSA) – vote**

Monsieur DELABAERE présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que la loi de transformation de la fonction publique 2019 a permis de refondre la cartographie des instances du dialogue social, avec comme effet la suppression et la fusion des CT et des CHSCT au profit de la création des Comités sociaux d'administration (CSA).

Le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat a précisé qu'au-delà d'un effectif de 200, il était obligatoire de créer des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein d'un comité social d'administration est dénommée formation spécialisée du comité.

L'Université d'Angers ne proposera qu'une seule formation spécialisée faisant office de l'ancien CHSCT.

Monsieur DELABAERE précise le calendrier des opérations qui est constitué en trois étapes : la création du CSA, l'élection des membres du CSA puis la désignation des membres de la formation spécialisée (diapositive 74). Il explique que l'établissement est dans l'attente de textes qui permettront de fixer le règlement des activités du CSA et de la formation spécialisée.

Le Comité social d'administration est présidé par le président de l'Université d'Angers. Il comprend également le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines. Les représentants du personnel comprendront 10 titulaires et 10 suppléants (diapositive 75).

Le nouveau périmètre sera plus étendu qu'auparavant. Il inclut à la fois les champs du CT et du CHSCT. Cela modifiera en conséquence l'activité et l'expertise des représentants du CSA qui devront avoir une vision plus stratégique.

Il présente les effectifs du personnel destiné à être représenté au CSA, l'effectif global est de 2578 personnes, dont 1 178 hommes et 1 400 femmes (diapositive 76).

Monsieur DELABAERE présente ensuite les compétences du CSA (diapositives 77 à 79). Le périmètre correspond à ce qui est actuellement prévu en CT et en CHSCT. L'un des objectifs de la création du CSA est de restreindre les réunions en proposant des échanges auprès de différents interlocuteurs. Certains points pouvaient en effet relever des périmètres des CT et du CHSCT. Il était parfois nécessaire de faire deux présentations, une au CT puis une nouvelle au CHSCT, avant le passage en Conseil d'administration. Cela limitait la possibilité d'obtenir un point de vue global sur une même question.

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail est présidée par le Président de l'Université d'Angers.

Monsieur DELABAERE explique que certains établissements vont créer plusieurs formations spécialisées. Cela peut avoir du sens concernant des établissements avec des campus éloignés les uns des autres. Il ne semble pas pertinent de créer plusieurs formations spécialisées à Angers au regard de la taille des campus de Cholet, de Saumur ou des Sables d'Olonne.



Monsieur ROBLÉDO ajoute que la formation spécialisée peut s'entendre comme une formation de site. La question s'est posée de faire une formation spécialisée pour le site de Saint-Serge, de Belle-Beille... Il a été jugé plus pertinent de ne pas le faire. L'objectif est d'avoir une unité dans les analyses et les préconisations, quel que soit le site. Aucune spécificité de site ne nécessite d'avoir une formation spécialisée particulière.

La formation spécialisée comprendra 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants. Les titulaires sont désignés parmi les représentants élus au CSA et les suppléants sont désignés librement par chaque organisation syndicale représentée (diapositive 80).

Monsieur DELABAERE présente les compétences de la formation spécialisée (diapositive 81).

Le Comité technique du 24 mars 2022 a exprimé 5 oppositions et 5 abstentions. Monsieur DELABAERE explique que le Comité technique a jugé que, s'il y aura sans doute moins de répétition dans les sujets évoqués, l'expertise demandée aux collègues élus du CSA sera beaucoup plus importante et portera sur un champ plus large. Le nombre de personnes concernées n'est par ailleurs pas très important. La charge de travail sera plus conséquente.

Monsieur CHRISTOFOL explique que cette transformation découle de la loi de la transformation de la fonction publique. Il est surpris que le Conseil d'administration doive se prononcer sur ce point qui est très réglementé et très cadré. Cette transformation découle également des ordonnances travail qui ont fait fusionner les CHSCT et les CT dans les établissements privés en CSE. Une des motivations de cette transformation était de réduire considérablement le nombre de personnels impliqués dans ces organismes alors que le travail, notamment en CHSCT, était considérable et a permis de soulever de nombreuses problématiques, notamment dans le privé. Les organisations syndicales déléguaient dans les CHSCT des gens compétents sur les spécificités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les organisations avaient également une prérogative d'auto-saisine, ce qui était important, notamment lorsque des employeurs étaient réfractaires à reconnaître des difficultés sur certains sites. Un nombre restreint de personnes va devoir accomplir un travail important. Même lorsque qu'il s'agit de structures multi sites, les titulaires sont les mêmes personnes ce qui multiplie la charge de travail. Ces raisons expliquent les oppositions exprimées. Néanmoins, il s'agit d'une évolution réglementaire imposée.

Monsieur CHRISTOFOL ajoute que les élus de l'Université ont l'habitude de travailler gratuitement. Être élu nécessite de participer et de préparer les conseils, de rendre compte aux mandants. Dans certaines universités, ce travail d'élu donne lieu à des décharges de service. Cela n'est pas le cas à l'Université d'Angers. Des décharges de services étaient seulement accordées dans le cadre du CHSCT, qui restaient d'ailleurs faibles au regard de l'implication des membres. La charge de travail du CSA sera plus importante. Il serait pertinent d'engager une discussion sur la reconnaissance du travail des élus.

Concernant le fonctionnement à l'Université d'Angers, Monsieur ROBLÉDO répond que le taux de recoupement peut s'établir entre 60 et 80% entre les personnes élues au CT en tant que titulaires ou suppléants et les personnes qui étaient ensuite missionnées par le CT pour constituer le CHSCT. La nouvelle configuration ne présente ainsi pas beaucoup de changement au niveau de la représentation du personnel. Le plus souvent, le suppléant du titulaire du CHSCT était en général titulaire au CT et le titulaire du CHSCT était suppléant au CT. Le taux de recoupement était déjà très fort.

Il estimait en revanche qu'il était très pertinent que l'instance chargée de la discussion sur les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité soit clairement dénommée CHSCT. Le terme formation spécialisée n'est pas aussi explicite.

L'établissement essaie de trouver des pistes d'amélioration avec le CHSCT. Cette réflexion doit perdurer dans la formation spécialisée. Il était prévu dans le règlement intérieur du CHSCT un nombre d'heures de décharges, notamment pour le secrétariat du CHSCT. Si les missions de la formation spécialisée sont identiques, alors cette décharge perdurera même si elle n'est pas prévue dans la loi.

La nouvelle organisation doit être aussi efficace que celle qui existait auparavant. Il faudra réussir à traduire dans le règlement intérieur les attendus dans le cadre de cette formation spécialisée.

Madame JARDINAUD regrette qu'il ne soit plus prévu de représentation d'étudiants dans le CSA. Monsieur ROBLÉDO reconnaît que le CHSCT en formation élargie était composé d'étudiants. Il trouverait légitime que les étudiants soient représentés dans cette formation spécialisée. Néanmoins, lorsque les CHSCT se réunissaient en formation élargie, les étudiants n'étaient pas présents.

Madame JARDINAUD précise qu'elle a été élue au CHSCT et qu'elle se rendait disponible. Par ailleurs, ce n'est pas parce que les étudiants ne sont pas toujours présents aux instances qu'il faut les exclure d'emblée de la représentation. Elle estime qu'il est important que les étudiants puissent participer à cette instance. Cela leur permet de mieux comprendre le fonctionnement de l'Université, quelles sont les règles auxquelles il faut s'astreindre pour respecter l'hygiène et la sécurité. Elle jugerait légitime de rajouter la présence des étudiants à cette formation spécialisée du CSA sous une configuration élargie.

Monsieur ROBLÉDO réitère ses propos : il est favorable à la présence des étudiants dans les instances.

Madame TAIBI estime surprenant de supprimer les 2 instances existantes. Ce qui est proposé à la place ne répond pas aux difficultés de fonctionnement qui pouvaient être observées.

Concernant la participation des étudiants à la formation spécialisée du CSA sous une configuration élargie, Monsieur CHRISTOFOL explique que les doctorants financés ont un statut hybride, ils sont à la fois étudiants et salariés. Il pourrait en ce cas être intéressant d'avoir leur point de vue.

Concernant le travail gratuit des élus à l'Université d'Angers, Monsieur AKIN explique que le CROUS distribue des primes aux organisations syndicales qui ont des élus. Le montant de cette prime s'élève à 1500€ annuels pour le personnel et 300€ pour les organisations syndicales étudiantes. La prime des organisations syndicales étudiantes va être rehaussée à la rentrée prochaine et va s'élever à 1500€.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que Monsieur BORDET a initié la réflexion de la reconnaissance du travail des élus voici quelques années avec les partenaires sociaux. Il avait éventuellement été envisagé des heures de décharge, voire une rémunération. L'Université avait reçu une fin de non-recevoir, les organisations syndicales ayant estimé qu'il n'était pas question que l'Université engage une réflexion sur ce qu'est un élu.

Monsieur CHRISTOFOL explique que la charge de travail des élus augmente de plus en plus. Dans de nombreuses universités, l'engagement est reconnu et cette réflexion est menée notamment au regard des missions de plus en plus importantes qui sont confiées aux élus. Les membres du CHSCT doivent par exemple faire des enquêtes sur place, interroger le personnel en souffrance. Le travail est réellement très important.

À la suite d'une demande de précisions de Monsieur CHRISTOFOL, Monsieur ROBLÉDO répond qu'un dialogue devra être instauré avec les représentants du personnel pour rendre opérationnel le dispositif imposé par les textes. Le règlement intérieur devra être construit. Les membres du Conseil d'administration doivent présentement voter la création du CSA et notamment acter la répartition hommes femmes. Il sera nécessaire que les listes proposées respectent la répartition annoncée.

La création du comité social d'administration de l'Université d'Angers et la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

La délibération n° CA056-2011 du 20 juin 2011 portant création du comité technique et la délibération n° CA067-2012 du 10 juillet 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont abrogées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.



### 5-3 Etat d'avancement du projet : HUMAN RESSOURCES STRATEGY FOR RESEARCH

Tenant compte de l'heure tardive et des points restant à voter, Monsieur ROBLÉDO propose de reporter cette présentation à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 12 mai 2022.

## 6. Recherche

### 6-1 Cadre général des prestations de service en recherche

Monsieur FAUCON présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe). Il explique que l'objectif est de repositionner le périmètre des plateaux et des plateformes à l'Université en leur donnant une définition bien précise. Ces plateaux et plateformes résultent actuellement d'un regroupement cohérent d'équipements et de savoir-faire que l'Université peut proposer à des partenaires socio-économiques extérieurs. Des plateaux sont définis avec une priorité donnée aux demandes formulées en interne par les SFR. L'ouverture aux partenaires externes est possible.

Les demandes internes et externes de la plateforme seront traitées de manière indifférenciée. Certains financeurs exigent en effet que les demandes internes et externes soient traitées de la même façon. Ils souhaitent que ces regroupements d'équipements et de savoir-faire soient des plateformes et non pas des plateaux. L'objectif est ainsi d'officialiser cette distinction entre plateaux et plateformes.

Cette méthodologie du cadre général des prestations de service a démarré voici un peu plus d'un an. Des échanges se sont tenus entre le pôle partenariat, le VP valorisation, différentes SFR et les responsables de plateaux et de plateformes. Il a été présenté la nécessité de mettre en place un nouveau cadre général des prestations de service. La construction de l'outil a été réalisée entre la DRIED et la DPE. Une version a pu être déployée au printemps, permettant de proposer un tarif des prestations de service dans le domaine de la recherche.

L'objectif est de distinguer 2 types de prestations : des prestations dites simplifiées et des prestations spécifiques (diapositive 101). Les prestations simplifiées sont réalisées par des plateaux et des plateformes de l'Université référencés et labellisés par la Commission recherche. Il s'agit de prestations simples, sur une période relativement courte et sans modalités particulières de tarification, de confidentialité. Ces prestations simplifiées permettent de laisser une autonomie à la plateforme dans la génération de ses annexes financières. La DRIED pourra mettre en place un contrat standardisé avec des conditions générales de vente. L'objectif est que la plateforme puisse être autonome avec son outil de tarification pour pouvoir proposer aux clients un devis et que la contractualisation soit officialisée et fiabilisée avec des contrats types et des conditions de vente prédéfinies.

Les contrats plus spécifiques concerneront un ensemble d'expériences complexes dans leur mise en œuvre. Des clauses particulières devront être intégrées. Le devis sera généré par le pôle partenariat de la DRIED et non par la plateforme. Il sera possible de mettre en place des contrats sur mesure.

La tarification de ces deux types de prestations dépend du partenaire et de la nature de la prestation. La tarification est basée sur les coûts complets (diapositive 102) car l'Université ne doit pas entrer en concurrence déloyale avec des partenaires privés lorsqu'elle propose des services à des partenaires socio-économiques. 4 modalités de tarification sont définies, en interne à la SFR, en interne à l'Université, en externe avec collaboration et en externe sans collaboration.

Le tarif 4 « externe sans collaboration » sera par exemple appliqué hors le cadre de projets de recherche collaboratifs impliquant l'existence d'un contrat de collaboration ou de financement. Il concernera tout partenaire extérieur à l'Université.

Le coût complet de la prestation est le même, mais le tarif appliqué sera décroissant ou croissant de 1 à 4 en fonction du partenaire et de la nature de la prestation.

Le travail de calcul de coût complet a été réalisé par la DPE. Ils ont déterminé l'ensemble des coûts qui interviennent lorsque l'université réalise une prestation, incluant les coûts directs et indirect

L'ensemble des coûts sont appliqués à 100% dans le cadre du tarif 4 « externes sans collaboration ». Certains coûts ne sont plus appliqués pour les autres tarifs. Notamment, dans les tarifs 1 et 2, il ne serait pas pertinent d'appliquer les coûts du personnel titulaire de l'Université sur une prestation interne à l'Université.

L'objectif est d'officialiser l'aspect administratif associé à ces prestations avec une mise à jour de l'outil tous les ans via les CPOM des SFR. L'outil devra également intégrer les nouvelles plateformes et nouveaux plateaux via les CPOM de chaque SFR, après validation de la Commission de recherche.

Une mise à jour de l'outil sera réalisée *a minima* une fois par an pour intégrer l'évolution des coûts de personnel, des coûts d'environnement de l'Université etc... (diapositive 104).

Monsieur CHRISTOFOL est surpris que le tarif 1 prévoit la facturation des frais du personnel propre au laboratoire. Monsieur ROBLÉDO répond qu'il ne s'agit pas du personnel permanent mais du personnel payé sur contrat. Dans le modèle économique des dispositifs, l'activité du plateau ou de la plate-forme doit permettre un autofinancement pour pérenniser et stabiliser ces personnels. Monsieur FAUCON ajoute qu'il est parfois nécessaire de recruter un technicien pour réaliser des manipulations dans le cadre de ces prestations, la plateforme n'a pas la capacité humaine de réaliser elle-même les manipulations.

Le tableau récapitulatif des coûts du cadre général des prestations de service en recherche est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

La liste des plateaux et plateformes du cadre général des prestations de service en recherche est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## **6-2 Demande de subvention FEDER - Chaire AAPRO (Avantage et Acceptabilité des Protéines alternatives)**

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les demandes de subvention FEDER doivent être actées par une décision du Conseil d'administration.

Monsieur FAUCON explique que la maquette financière de cette chaire a évolué, pour donner suite à une pré-instruction par le FEDER. L'annexe financière a été modifiée, les postes « fonctionnement » et les « frais généraux forfaitaires » de 15% initialement prévus sont désormais transformés en un poste unique de frais généraux forfaitaires portés à 40 % et intégrant les dépenses de fonctionnement. Seules les dépenses de personnel sont précisées et seront à justifier. Le montant est le même, la différence est purement technique.

La demande de subvention FEDER est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## 7 – Enseignement et conventions

### 7-1 Contrats d'application en lien avec l'apprentissage.

Madame BOUVIER présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle rappelle que le CFA principal en relation avec l'Université d'Angers est le CFA Forma Sup. Un contrat cadre a été établi avec ce CFA depuis novembre 2020. Il a pour objet de créer et définir les orientations générales de l'unité de formation par apprentissage (composantes). La liste des formations déployées en apprentissage doit être revue tous les ans. Des contrats d'application sont rédigés de façon que les parties soient bien d'accord sur les formations proposées en apprentissage.

Ces contrats prévoient la déclinaison de chaque formation mais également un budget prévisionnel. Les contrats d'application auraient dû être conclus en fin d'année 2021.

La première partie du budget 2021 correspond à la période de janvier à août 2021, pour laquelle le nombre d'apprentis est connu de façon exacte puisqu'il s'agit de l'année universitaire passée. Concernant la période de septembre à décembre 2021, les alternants sont en train d'être recrutés. L'Université ne sait pas exactement le nombre d'alternants qui seront réellement inscrits. Elle est ainsi obligée d'établir une équivalence ISO pour son budget prévisionnel. Le budget prévisionnel est réalisé sur l'année civile alors que les contrats d'application portent sur des formations établies sur des années universitaires.

Madame BOUVIER présente le récapitulatif des contrats d'application établis en 2020 et en 2021 (tableau en diapositive 113). Le tableau souligne les nouvelles formations ouvertes en 2021. Les apprentis sont en augmentation depuis 2020, puisque l'Université accueille 548 apprentis désormais. Le tableau mentionne également l'équivalent des recettes correspondant à ces différentes formations en apprentissage ainsi que le nombre de formations par catégories.

Les conventions d'application CFA Forma Sup soumises au vote des administrateurs sont celles concernant les formations de :

- l'IUT,
- la Faculté des Sciences,
- l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité

L'incidence financière est en effet supérieure à 300 000€ HT par an pour chacune de ces conventions.

Les autres conventions (IAE Angers, Facultés de DEG et LLSH, Faculté LLSH) sont présentées pour information car elles peuvent être signées par le Président sur délégation du Conseil d'administration.

Monsieur CHRISTOFOL explique que les universités sont obligées de passer par un CFA pour bénéficier d'apprentis. Il se demande quelle est la raison du choix du CFA Forma sup. Il constate par exemple que Polytech n'est pas dans la liste. Il en déduit qu'il existe un autre CFA impliqué. Il demande si l'Université pourrait se passer des services de ces CFA et quels sont les services rendus.

Monsieur ROBLÉDO répond que le CFA Forma sup est le CFA inter-universitaire créé par les universités de Nantes, d'Angers et du Mans. Il s'agit d'un service mutualisé. La question de l'internalisation du CFA s'est posée au niveau de chaque université. Le CFA avait évolué et venait juste de se mettre en place et les universités ont décidé de laisser une chance au dispositif. Les universités n'ont pas l'obligation formelle de passer par un CFA externe, il

serait possible d'en créer un à l'Université. Ce n'est pas le choix effectué actuellement. Ce choix avait notamment été concerté avec les 2 autres universités.

Madame BOUVIER explique que toute la partie administrative liée au contrat d'apprentissage est assurée par les CFA. Certains contrats sont liés entre l'employeur et l'apprenti. Ils remontent les formulaires CERFA à France compétences. Le CFA gère également la première partie financière, ils collectent l'information auprès des OPCO puis la transmettent vers France compétence. Il s'agit d'un travail conséquent. Le CFA bénéficie d'un label Qualiopi spécifique à l'apprentissage. Ils ont passé l'audit et se doivent de déployer ce label à travers le fonctionnement de l'Université. L'intégration des 3 universités au sein de Forma Sup donne une force supplémentaire. Les universités ont plus de poids pour discuter avec les organismes, puisqu'elles génèrent ensemble beaucoup de formations.

À la suite d'une question de Monsieur CHRISTOFOL, Madame BOUVIER répond que les frais de gestion s'élèvent à 10%.

En réponse à Monsieur AKIN, Madame BOUVIER rappelle que les effectifs sont calculés sur l'année universitaire et les recettes sur l'année civile. Il peut ainsi être observé un décalage. La partie janvier-août 2021 est calculée en fonction des effectifs de l'année universitaire N-1. Un prorata doit ensuite être effectué par rapport à septembre-décembre 2021 sur les effectifs de la fin de l'année. Il n'est pas possible de croiser les 2 données.

Monsieur ROBLÉDO précise que sur une année civile sont comptabilisés à la fois les étudiants de l'année universitaire N-1 et une partie des étudiants de l'année universitaire N, mais au prorata du nombre de mois concernés. Il n'y a pas de proportionnalité directe entre le nombre d'étudiants et l'évolution des recettes encaissées.

Les administrateurs procèdent aux votes.

#### **7.1 a) Convention d'application Formasup UFR ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité**

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### **6.1 b) Convention d'application Formasup IUT Angers-Cholet**

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### **6.1 c) Convention d'application Formasup UFR Sciences**

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### **8. Question diverse**

Monsieur ROBLÉDO indique que Monsieur CHRISTOFOL a transmis une question diverse au Conseil d'administration. Monsieur CHRISTOFOL souhaitait que soient transmis aux membres du Conseil d'administration le nom des cabinets externes auxquels l'Université avait eu recours pour avancer sur différents dossiers, les missions et les coûts associés.

Monsieur ROBLÉDO explique que cela nécessite différentes recherches afin de transmettre l'information la plus complète possible. Il propose en conséquence de reporter cette question diverse au prochain Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 19h50.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université  
d'Angers

***Signé***

Isabelle RICHARD

La Vice-présidente du Conseil d'administration et  
égalité

***Signé***

## **1. ANNEXE : Diaporama de la séance du 15 avril 2022**

# Conseil d'Administration du Jeudi 14 avril 2022

## **Ordre du jour :**

1. Information
2. Approbation du procès-verbal du CA
3. Vie de l'établissement
4. Prospective et moyens
5. Ressources Humaines
6. Recherche
7. Enseignement et conventions
8. Décisions prises par délégation du CA au Président



# 1. Informations

1.1. Retour sur la réunion de dialogue du 31 mars avec le ministère

1.2 Phase 1 du DSG 2022

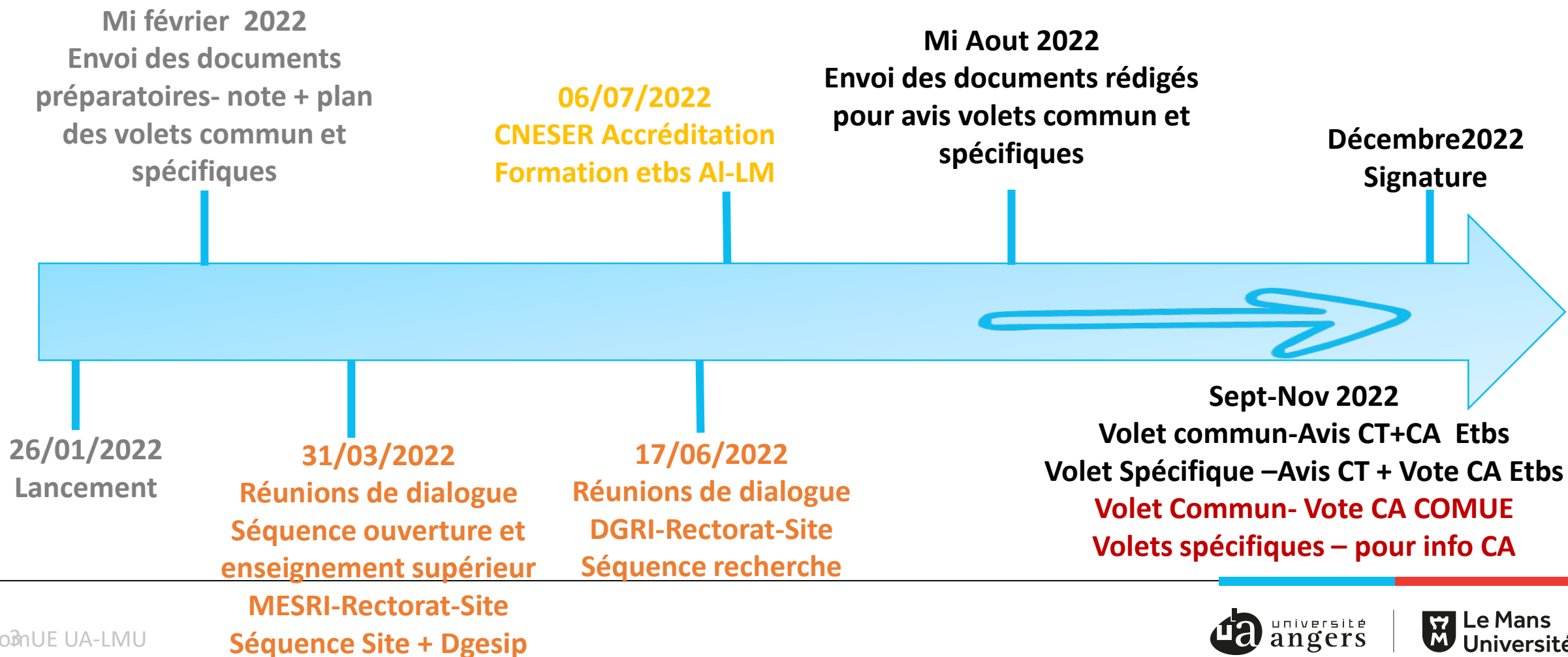
1.3 Retour sur les chaires de professeur junior

1.4 Programme PAUSE

1.5 Retour sur les élections aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs

1.6 Composition du CEC

# 1-1 Retour sur la réunion de dialogue du 31 mars avec le ministère – Rappel du calendrier



# 1-2 DSG 2022 UA Volet recherche et innovation

- **3 fiches-projet remontées au ministère** (novembre 2021) :
  - 1) soutien aux plateaux mutualisés SFR Matrix,
  - 2) soutien à la recherche et à l'innovation en enfance – jeunesse,
  - 3) soutien au développement des sciences participatives à l'UA
- **1 projet arbitré favorablement** : 200 k€ (retour mi-mars 2022)  
**Projet MATériaux hybrides et ORganiques lumInescentS (MAORIS)**
  - Porteur : UMR MOLTECH
  - Objectif : développer de nouveaux savoir-faire et une expertise pluridisciplinaire autour de matériaux luminescents originaux et de dispositifs optoélectroniques.
  - Contenu : Spectrophotomètre CPL, Banc de caractérisation des LED (sphère d'intégration, monochromateur, système de détection), Caméra ultra-rapide, source picoseconde (équipements non inclus CPER ALMAT)
  - Budget :
    - Coût total : 305 500
    - Autofinancement : 65 k€
    - Co-financement externe : 40 k€
    - Aide DSG : 200 k€

# 1-2 Soutien a la mise en œuvre du SDH

- Demande 180 000 euros, Obtenus : 150 000 euros
- Cofinancement UA annoncé : 77 000 euros
- 3 actions, sur 2 ans
  - Renforcer le suivi de l'Adap, 1 emploi pour la DPIL
  - Renforcer l'accessibilité numérique, 1 emploi pour le lab'UA
  - Renforcer les suivi des étudiant, 1 emploi pour le relai handicap + étudiants salariés

# 1-2 DSG 2022 COMUE UA\_LMU Volet recherche et innovation

- **2 fiches-projet remontées au ministère** (novembre 2021)

## **1) Déploiement du projet INTEGRAAL**

- Porteur : ComUE
- Objectif : Création du centre pour les transitions et la durabilité
- Contenu : Déploiement des dispositifs opérationnels associés aux Graduate Programmes en lien avec les partenaires (CNRS, INRAE, l'Institut Agro) dans la perspective de la rentrée 2022-23
- Budget :
  - Coût total : 558 000 €
  - Autofinancement des 2 Universités et ComUE 250 000 €
  - Co financement des partenaires en demande : 208 000 €
  - Aide DSG : 100 k€

# 1-2 DSG 2022 COMUE UA\_LMU Volet recherche et innovation

- **2 fiches-projet remontées au ministère** (novembre 2021)

## **2) Développement du réseau SAM**

- Porteur : ComUE
- Objectif : Accompagner le développement du réseau SAM
- Contenu : Animation du réseau, soutien aux projets R&D et développement de chaires, soutien aux projets étudiants
- Budget : 160 000 €
  - Coût total : 160 000 €
  - Autofinancement des partenaires : 60 000 €
  - Aide DSG : 100 k€

POUR INFORMATION

# 1-3 Projets de chaires remontés au ministère

- 2 dossiers remontés au ministère par l'Université d'Angers le 11.02.2022
- Retour arbitrage 24 mars :

| Laboratoire | Projet                                                                                                                                                                            | Partenaires |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| TEMOS       | EMHA   Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques<br><br>Projet non validé                                                                  | CNRS        |
| LPG         | CarbPast   Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères<br><br><u>Projet Validé</u> | CNRS        |

Pour **information**, un projet a été remonté par Agrocampus

|      |                                                                                                                                     |            |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| IRHS | <i>Seed-Adapt   Adaptation des semences aux changements climatiques et à la transition agro-écologique</i><br><br>Projet non validé | UA - INRAE |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|

POUR INFORMATION

# 1-4 Programme PAUSE Ukraine



Programme PAUSE — Sauvons une vie, sauvons des idées

Programme National d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil



## Fonds spécial de solidarité Ukraine

Pour le chercheur et ses accompagnants

Aide d'urgence d'une durée de 3 mois

Dépôt d'un programme Pause classique

### Critères d'éligibilité :

- Doctorant, chercheur, enseignant-chercheur
- Se trouver en danger
- Être dans l'obligation de s'exiler



- 1900 € par mois soit 5 700 €
- 500 € aide installation pour 1 personne
- Complément familial 200 € si > 2 p : 500 €

1 candidature  
en ligne



Réponse Collège  
de France



Signature Pdt  
convention pause



Convention  
séjour recherche  
pour accueil et modalités  
reversement



# 1-4 Programme Pause « classique »

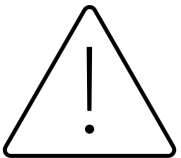
Pause « classique » : Au-delà des 3 mois, si retour impossible

## Durée

- Maximum 1 an pour les chercheurs | renouvellement possible: une fois
- possible jusqu'à 3 ans pour doctorants

## Montant alloué

- Jusqu'à 20 000 € pour doctorants
- Jusqu'à 40 000 € pour post-doc, MCF, ingénieurs recherche
- Jusqu'à 60 000 € pour les professeurs d'université et les directeurs de recherche



- **Plafonnement financement : 60 %** budget total présenté par établissement
- Date limite dépôt dossier **candidature : 8 avril 2022**

# 1-4 Demandes en cours Pause Ukraine

| Laboratoire   | Responsable Scientifique | Personnes concernées    |
|---------------|--------------------------|-------------------------|
| MOLTECH-Anjou | Narcis AVARVARI          | 1 ancienne Docteure     |
| MOLTECH-Anjou | Bouchta SAHRAOUI         | 1 EC, sa mère, sa fille |
| GRANEM        | Bruno DAUCE              | 1 EC, sa mère, son fils |

| Résultat Pause Ukraine |
|------------------------|
| Accord                 |
| En attente             |
| En attente             |

POUR INFORMATION

# 1.5 Retour sur les élections aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs

## Commissions pourvues intégralement :

- **Commission des relations internationales**

BARRAU Clémence (Tit.) et BARRACHINA Lucia (Supp.)

- **Commission égalité**

Sont élus représentants des étudiants issus des cycles licence et master :

- POMMIER Romane (Tit.) et PIOU Julie (Supp.)
- TOURTONDE Florian (Tit.) et GUILCHARD Maïwenn (Supp.)
- BICHE Sarah (Tit.) et PASQUINI Kyrian (Supp.)

Sont élues représentantes des étudiants issu du cycle doctorat.

PERONNE Sarah (Tit.) et FARTSI Ida (Supp.)

# 1.5 Retour sur les élections aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs

## Commissions pourvues partiellement :

- **Commission des statuts**

BICHE Sarah (Tit.) et PASQUINI Kyrian (Supp.)

CERVERA Matteo (Tit.) et PERRITON Jade (Supp.)

Il reste deux sièges à pourvoir par l'ensemble des étudiants de l'Université

- **Commission du patrimoine immobilier**

TOURTONDE Florian (Tit.) et GUILCHARD Maïwenn (Supp.)

Il reste 1 siège à pourvoir par l'ensemble des étudiants de l'UA

- **Commission vie de l'établissement (CVEt)**

CERVERA Matteo (Tit.) et PERRITON Jade (Supp.)

Il reste 1 siège à pourvoir par un étudiant élu, titulaire ou suppléant, du CA

## 1.5 Retour sur les élections aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs

**Commissions dont tous les sièges restent à pourvoir :**

- **Commission permanente du numérique**

1 siège à pourvoir par l'ensemble des représentants titulaires et suppléants élus au Conseil d'administration

- **Conseil de gestion du service commun de documentation et des archives**

3 sièges à pourvoir par l'ensemble des étudiants de l'UA

## 1.5 Calendrier des élections aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs

**=> Lancement de l'appel à candidatures le mercredi 6 avril 2022, notamment par la newsletter étudiante**

**=> Fin d'appel à candidatures le mercredi 27 avril 2022.**

**=> Élections les 2 et 3 mai 2022.**

**POUR INFORMATION**

## 1.6 Composition du CEC

**Pour rappel :**

Représentants des listes élues au Conseil d'administration au titre du collège A :

**Clément CHAUVET (pour une Université humaine et éthique)**

**Félicien LEMAIRE (Expérience UA)**

Représentants des listes élues au Conseil d'administration au titre du collège B :

**Tassadit AMGHAR (FSU)**

**Nathalie GAUMER (pour une Université humaine et éthique)**

**François HINDRE (Expérience UA)**

Représentants des listes élues au Conseil d'administration au titre du collège BIATSS :

**Christophe ANNIC (SNPTES)**

**Richard CERVELLE (CGT)**

**Thierry OGER (Expérience UA)**

**Claudie SEGRETAIN (pour une Université humaine et éthique)**

## 1.6 Composition du CEC

**Nouveaux élus :**

Représentants des listes élues au Conseil d'administration au titre du collège des usagers :

**Sarah Biche (Fé2A)**

***En attente de désignation (UNEF)***

***En attente de désignation (UNI)***

Représentante du rectorat :

**Françoise PERES**

Ensuite les délégués des listes de candidats, lorsqu'ils sont connus, participent au comité avec voix consultative.

**POUR INFORMATION**



## 2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2022– **VOTE**

# 3. Vie de l'établissement

3-1 Bilan de mi-mandat – Présentation par le Président – **information**

# BILAN MI-MANDAT



2020/22



**194 056**

masques réutilisables  
distribués (aux étudiants  
et personnels)

**212 450**

masques chirurgicaux

**4 156**

litres de désinfectant

**159 635**

autotests

**50**

détecteurs CO2  
"made in UA"

**41 000**

masques recyclés

## ÉDITO

Ces deux premières années de mandat, nous les avons vécues au rythme des protocoles sanitaires sans cesse modifiés, des commandes de masques et de gel hydro alcoolique, d'ouvertures à jauges réduites avant de retrouver enfin des conditions quasi normales de fonctionnement à la rentrée dernière.

Deux années de **pandémie** où notre communauté a montré son sens du service public, de la solidarité et du partage. Comme souvent, cette crise, inédite dans l'histoire de l'université, a aussi été un formidable accélérateur particulièrement dans le domaine de **la transformation pédagogique**. Et elle ne nous a pas empêché de continuer d'avancer, notamment sur l'évaluation HCERES de notre établissement, et sur l'accréditation de nos formations et de nos unités de recherche.

Nous avons pris le parti de regrouper la recherche et la formation au niveau Master pour mettre en lumière ce qui constitue un grand axe de développement des années à venir : **le continuum master-doctorat** et **l'internationalisation** de notre université.

Accompagner les réussites et faire vivre l'université est l'articulation que j'ai choisie pour vous présenter ce bilan de mi-mandat.

Je le dédie à vous toutes et tous, qui avez pu répondre à ce défi : faire face à la crise et continuer de faire fonctionner notre service public. Un travail immense a été accompli et je suis fier, vraiment fier, de vous en présenter le résultat. Sans vous rien n'aurait été possible.

Bonne lecture ! Ce bilan est le vôtre !

**Christian Roblédo**





# CONTEXTE

## 2020

- 17 FÉV. Élection à la présidence de l'UA de Christian Roblédo
- 12 MARS Nomination des vice-président.e.s en Conseil d'administration
- 14 MARS Mise en place de la cellule de crise
- 17 MARS Début du confinement général et fermeture de tous les locaux de l'UA
- 18 MARS Déploiement des outils d'enseignement à distance / Lancement du dispositif #Cocoonecté
- 1<sup>ER</sup> AVRIL 1<sup>re</sup> visioconférence de presse (une 1<sup>re</sup> en France !)
- SEPT. Rentrée masquée / Mise en place de la charte des droits d'auteurs
- OCT. Lancement DU votre avenir 2021 en réponse à la crise sanitaire
- 23 OCT. Visite de la ministre Frédérique Vidal et lancement de Territoires universitaires de santé
- 18 DÉC. Lancement EUR Lumomat

## 2021

- 1<sup>ER</sup> JAN. Création par décret de la Comue expérimentale Angers-Le Mans  
La DEVE devient DEVEC avec la création d'une sous-direction Vie des campus
- 21 JAN. Signature de la convention Intracting avec la Banque des territoires
- MARS Challenge connecté Kiplin / Adoption du plan Égalité professionnelle
- 1<sup>ER</sup> SEPT. Création du service Scafop / Nouveau cadre télétravail / Mise en place des BUT
- 23 SEPT. L'UA rejoint le consortium EU Green / Retour du Campus day
- 4 NOV. Adoption du schéma directeur du handicap
- 15 NOV. Lancement du service numérique inter-établissements
- 23 NOV. Soirée partenaires & alumni des 50 ans de l'UA au Centre de Congrès

## 2022

- 1<sup>ER</sup> JAN. Création du service UA-Culture
- 12 JAN. Convention cadre avec l'INRAE
- 16 MARS L'UA avec ALC se prépare à accueillir les réfugiés ukrainiens
- 30 MARS Première matinale Goodmorning Userlabs (P2CA inauguré le 16 mars 2021)



# CHAPITRE 1



# ACCOMPAGNER LES RÉUSSITES

Pour la dixième année consécutive, l'Université d'Angers est première en France pour le taux de réussite en licence. Ce résultat est le fruit d'une politique menée depuis très longtemps et qui s'inscrit dans l'ADN de notre établissement. Il s'agit d'**accompagner la réussite** par des dispositifs garantissant **un encadrement de qualité** malgré la raréfaction des moyens humains et la sous-dotation structurelle de notre université.

Sur ce dernier point, les nombreuses discussions avec nos autorités de tutelle ont permis à notre établissement de bénéficier d'une enveloppe de rattrapage d'environ 2M d'€.

Cet accompagnement à la réussite est un ensemble de mesures qui vise non seulement **les étudiants** mais aussi **les personnels** sans lesquels les dispositifs mis en place seraient vains. Il repose sur un tryptique suivant :

- 1 - **Former**
- 2 - **Accompagner**
- 3 - **Soutenir et valoriser la recherche**



# 01



## FORMER

Former la jeunesse du pays grâce à l'enseignement universitaire, telle est notre principale mission de service public. Depuis une dizaine d'années la qualité de l'encadrement a subi les effets conjugués de l'augmentation forte des effectifs conjuguée à une raréfaction des moyens pérennes accordés à nos universités en particulier à Angers. Malgré cela les équipes pédagogiques ont su innover et maintenir nos taux de réussite en licence. Les efforts ont principalement porté, et ce malgré la pandémie, sur la mise en œuvre de Thélème dans trois composantes, l'évolution de l'offre de formation à l'IUT Angers-Cholet, l'universitarisation des IFSI et la réorganisation de l'offre de formation en Tourisme, hôtellerie et culture.



# RÉUSSIR EN LICENCE

— Ces deux années de mandat ont été bien évidemment bousculées par la crise sanitaire liée à la pandémie. Les équipes ont fait preuve d'une grande agilité qui a aussi été un accélérateur sur un certain nombre d'actions que nous avions prévues. Parallèlement à ces mesures, l'établissement a mené l'évaluation HCERES, a mis en place le BUT et a construit sa nouvelle offre de formation.

- > pilotage malgré la pandémie (auto-évaluation, session Ibis...)
- > évolution de l'offre de formation (BUT, Gaco, 5 axes Thélème, ouverture IAE)
- > accompagnement pédagogique des enseignants-chercheurs (montée en gamme Moodle, AMI transformation par les pairs compagnons, ingénieurs pédagogiques, HyPE-13)
- > approche par compétences
- > parcours dématérialisé accueil des étudiants internationaux



VIDÉO INSTANT UA :  
intervention Thélème  
au lycée J. du Bellay



## HYPE-13

L'objectif du projet HyPE-13 est de faire évoluer l'hybridation des formations de l'enseignement supérieur et de partager les expériences à partir d'un travail d'équipe de 12 universités partenaires et d'une organisation privée EdTech. En 24 mois, de novembre 2020 à octobre 2022, 19 livrables devront être réalisés autour du partage des ressources, de la formation et de l'accompagnement des acteurs, de la définition d'un socle réglementaire et technique. L'UA pilote les livrables Fenêtre sur cours, l'interconnexion des plateformes Moodle et le catalogue de cours partagés.

# 01

# ÊTRE ATTRACTIF EN MASTER

— Si l'UA obtient de très bons taux de réussite en Licence, ce mandat est l'occasion de renforcer aussi notre attractivité en master en lien avec nos pics de visibilité en recherche mais aussi par des dispositifs innovants pour être plus visible et donc plus attractif à l'international. Le continuum master/doctorat sera ainsi plus efficient. L'insertion professionnelle en fin de masters doit aussi être améliorée (par le développement de l'alternance, par l'apprentissage et en favorisant les liens entre les milieux socio-économiques et la recherche).

- > une offre en lien avec la politique recherche (EUR Matériaux, projet de *Graduate Schools* avec Intégraal)
- > une offre en lien avec la politique internationale (micro masters, doubles et triples diplômes, master double compétences)
- > l'insertion professionnelle au service de cette attractivité (master en alternance, démarche qualité IAE, JPO poursuite d'études, approche par compétences)
- > développement des cours en anglais



VIDÉO INSTANT UA :  
approche par  
compétences  
(Nathalie Debski)



PDF :  
catalogue  
de cours  
en anglais



## INTÉGRAAL

Le projet INTEGRAAL déposé par la Comue Angers-Le Mans en réponse au PIA4 «Excellences sous toutes ses formes» est conçu pour consolider la recherche dans le champ des transitions et stimuler l'interdisciplinarité. Il concerne des parcours de formation master et doctorat en lien avec 4 défis thématiques :

- 1 - La transition agro-écologique et la durabilité des productions végétales
- 2 - Les enfants et jeunes dans une société en transition
- 3 - L'acoustique et les matériaux émergents pour la transition énergétique et la santé
- 4 - La gestion des risques appliquée aux décisions des acteurs publics et privés dans un environnement en transition.

Cheffe de projet,  
Françoise Grolleau



# INFORMER, ORIENTER ET INSÉRER

— Que ce soit Thélème, HyPE-13 ou qu'il s'agisse des savoir-faire du guichet infocampus et des actions du SUIO-IP, l'Université d'Angers se renouvelle sans cesse en matière d'information d'orientation ou d'insertion de ses publics. Le pôle LLU en est un exemple. Ce tryptique : « je réussis car je suis informé » ; « je réussis car je suis bien orienté » ; « je réussis car je suis bien inséré » est porté par l'ensemble de notre communauté.

## > déploiement du PIA Etoile



ARTICLE WEB :  
**interview du nouveau  
chargé de mission LLU**  
(Frédéric Guegnard)

## > dispositifs innovants : M2S, Rebond sup, Paréo et Votre Avenir 2021



RUBRIQUE WEB :  
**les dispositifs  
d'orientation  
et de réorientation**

## > fusion entre chargés d'accompagnement Darre et Plan étudiants (1306 étudiants accompagnés en 2020/21 et 2021/22)

## > développement de l'alternance



# + 24 %

augmentation totale  
des alternants entre  
les rentrées 2020 et 2021



*La création du pôle LLU en soutien à son chargé de mission a permis une meilleure connaissance des actions des uns et des autres dans ce champ si spécifique. Plus cohérente et plus lisible pour nos partenaires ainsi qu'en interne, la LLU s'est aussi enrichie de l'expérience partagée du 'mode projet' de Thélème, Etoile et des Cordées de la réussite dont les échéances financières nécessitent une discipline du suivi d'évaluation.*

Sabine Mallet



# 01

# ACCOMPAGNER

Depuis deux ans, face à la pandémie et la fermeture à deux reprises des universités, nous avons tenté d'accompagner les étudiants et les personnels au mieux. Un grand nombre de mesures ont été prises pour lutter contre les effets de la Covid sur les conditions de vie des étudiants et des personnels et leur permettre malgré tout d'étudier et de travailler.

Très rapidement après la fermeture des universités, et le confinement généralisé, les services communs Suaps et SSU, la Direction de la culture et des initiatives et la Direction de la communication ont mis en place un dispositif original appelé « #Cocoonecté » qui permettait aux personnels et aux étudiants de disposer de rendez-vous récréatifs, culturels et sportifs disponibles sur le site internet de l'UA. Il s'agissait aussi de rappeler les bonnes pratiques en matière de santé pour supporter au mieux le confinement et le télétravail.



# LES ÉTUDIANTS DANS LEUR QUOTIDIEN

Accompagner les étudiants pendant ces deux années de Covid fut essentiel au regard des sacrifices auxquels ils ont dû consentir pour lutter contre la pandémie. Étudier dans des conditions anormales et souvent seul, ne plus pouvoir sortir, ne plus pouvoir faire de sport ni aller simplement se retrouver. Mais au-delà des mesures mises en place pour leur garantir une certaine vie sociale et surtout les accompagner socialement, ce mandat a été l'occasion d'améliorer l'usage et le pilotage de la CVEC, de développer la politique mobilité et, depuis septembre 2021 de donner son plein développement à la Parenthèse sans oublier la politique d'égalité.

## > le levier de la CVEC



PDF EN LIGNE :  
bilan CVEC  
2021



- > action sociale (logement, précarité numérique, cellule d'aide d'urgence, Nighthline...)
- > tutorat d'accompagnement Covid
- > vie étudiante (La Parenthèse, Discord...)
- > étudiants et international
- > égalité et inclusion
- > solidarité (Fuso, Precanum, soutien à l'Agora...)



ARTICLE WEB :  
répondre  
aux urgences  
(Laurent Bordet)



## FUSO

Le fonds d'urgence Covid de la Fondation a permis de collecter 18 000 € en 2020 et 14 000 € en 2021 et d'acheter 180 ordinateurs pour Précacum en 2020/21 et 126 en 2021/22.

Un partenariat avec Boulanger a permis de recevoir 75 ordinateurs portables.



## AIDES

En 2020, 18 000 € d'aides ont été distribuées par l'UA en complément des aides CROUS (37 bénéficiaires). 23 284 € (35 bénéficiaires) en 2021.

24 distributeurs de protection périodiques ont été mis en place.





# LES PERSONNELS DANS LEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

— Si les conditions de travail ont été fortement impactées par la Covid et ont parfois conduit à des situations de souffrance au travail ou de mal-être, l'UA a tenté d'accompagner au mieux ses personnels, aidée en cela par certaines des dispositions de la Loi de programmation de la recherche et par la Loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Cet accompagnement s'est donc traduit par plusieurs séries de politiques : rémunérations, avancement et promotion, conditions de travail, soutien aux chercheurs et enfin égalité et inclusion.

- > politique de rémunération
  - > politique d'avancement
  - > politique relative aux conditions de travail (télétravail)
  - > politique égalité et inclusion
- 

VIDÉO INSTANT UA :  
duo day



PAGE WEB :  
cellule  
d'écoute  
(VDH)
- > dialogue social durant la pandémie : 55 C4M intégrant les représentants du personnel et les acteurs de prévention de l'UA (DPS, médecins, DPIL, DCOM)

« Ce complément de rémunération, sur la base de l'indemnitaire IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise) des titulaires, est la mise en œuvre d'un principe d'égalité des personnels, financé sur ressources propres de l'UA. »

Eric Delabaere

« Les années 2020-22 ont fortement mobilisées les 6 agents de la DPS pour adapter en permanence les protocoles sanitaires et permettre néanmoins une continuité de service. Nous avons mis en œuvre, dès juin 2020, une organisation logistique et sanitaire au service de notre communauté. Ce travail a pu se déployer sur les sites grâce notamment à la mise en place du réseau des acteurs de la prévention composée de 15 conseillers et des 80 assistants de prévention. »

Isabelle Richard



# SOUTENIR ET VALORISER LA RECHERCHE

« Cultiver nos talents » est une expression qu'utilise souvent le vice-président à la Recherche. Le parti pris de l'établissement est effectivement de soutenir la recherche accomplie à l'université en accompagnant les unités de recherche dans leur développement et leurs ressources et en actionnant les leviers permettant de mieux valoriser celle-ci. Il s'agit donc d'attirer des talents mais aussi de soutenir ceux qui sont déjà chez nous.



### SOUTIEN AUX UNITÉS DE RECHERCHE

Le début du mandat a été marqué par le long processus d'évaluation des unités de recherche par le HCERES. La direction de la recherche (et les deux vice-présidents concernés) ont accompagné cette évaluation par le biais d'auditions internes en organisant des bilans-projets et la relecture des documents d'auto-évaluation. La qualité du travail fourni par les unités de recherche a permis une évaluation globalement satisfaisante des équipes et l'ensemble des UMR a été labellisé.

- > évaluation HCERES avec bilan positif
- > intégration de Cap Europe au sein de Direction internationale en lien avec la Dried
- > augmentation des crédits scientifiques et bonus (valorisation et open access)
- > politique d'appels à projet révisée et orientée co financement et soutien ciblé jeunes chercheurs (Pulsar, étoile montantes, MIR)
- > service information Oscar déployé



**+ 23 %**

augmentation globale  
des crédits  
scientifiques  
entre 2017 et 2022

**8,56 M€**

de subventions  
équipements suite  
à la négociation  
du CPER recherche

01

## MEILLEURE VISIBILITÉ DE NOTRE RECHERCHE

Outre le travail fait autour des signatures, la visibilité de la recherche s'est fortement accrue grâce aux nouveaux outils de communication qui se sont fortement amplifiés ces dernières années. La communication scientifique s'est notamment enrichie grâce à la réorganisation de la direction de la communication qui a dédié un poste à cette mission.

> création d'une charte de signature scientifique

> communication (adhésion à The Conversation, magazine recherche annuel Effervesciences, newsletter)



PDF EN LIGNE :  
magazine  
Effervesciences

> politique science ouverte avec dépôt sur HAL + politique menée avec la BU sur une transition des bouquets de revues en un open access green



### 720

rang mondial de l'UA  
selon le CWUR  
(Center for World  
University Rankings)

### 568 469

vues cumulées  
des articles des  
chercheurs de l'UA  
sur The Conversation  
en 2021



*La signature est un élément majeur  
du rayonnement et de l'attractivité  
à l'échelle internationale de l'UA  
et des partenaires de ses unités  
de recherche.*



Philippe Simoneau

## DÉVELOPPEMENT DES CHAIRES

— Grâce aux chercheurs et avec leur capacité à développer leur recherche tout en renforçant les liens avec les acteurs socio-économiques, l'UA a depuis deux ans développé plusieurs chaires thématiques. La fondation a contribué à cette émergence en organisant pour certaines d'entre-elles des soirées inspirantes et présentation en Youtube live afin de réunir des acteurs socio-économiques.

- lancement des chaires AAPRO (Avantages et acceptabilité des protéines alternatives) et Enfance et jeunesse (Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes)



VIDÉO :  
replay  
Youtube live  
Enjeux



VIDÉO :  
replay  
Youtube live  
AAPRO

- soirée de préfiguration de la chaire Bon droit
- chaire Tourisme (en projet)



## FONDATION

Une des missions de la Fondation est de favoriser la promotion et la valorisation de la recherche au sein de l'Université d'Angers. C'est pourquoi, la Fondation se mobilise pour réunir acteurs socio-économiques et chercheurs. Cette mobilisation se traduit par la mise en place de chaires. L'année 2020 a été l'occasion de créer des synergies et de favoriser les liens pour permettre l'émergence de deux chaires de recherches, d'innovation et aussi de formations qui ont vu leur lancement en 2021. Il s'agit de la Chaire AAPRO (Avantage et acceptabilité des protéines alternatives) et Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes.



## DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS DE VALORISATION

— La valorisation de la recherche a aussi connu un fort développement grâce en partie aux dispositions de la LPR. Au travers de son vice-président à la valorisation, l'Université d'Angers a adhéré au réseau national des VP « Sciences et sociétés », gage d'un développement important dans les années à venir du concept des « Sciences avec et pour la société »

- partenariat SATT développé (accords cadre)
- structuration et déploiement des ingénieurs filières en réseau coopératif ligérien (LMU, NU et UA)
- croissance des thèses Cifre (25 en ce moment dont 12 en SHS)
- lancement du 1<sup>er</sup> AMI Sciences participatives et demande de labellisation de l'UA Science avec et pour la société (Fil innov) (1,9 M€)



ARTICLE WEB :  
une innovation  
permanente



6

emplois ont été créés associant des laboratoires de l'UA à des entreprises dans le cadre du plan de relance R&D des entreprises



*Le projet « Science avec et pour la société » (SAPS) concrétise un engagement stratégique affirmé de l'UA (signature de la charte de la recherche et des sciences participatives, désignation d'un VP CSTI). Fruit d'un partenariat étroit tant avec les acteurs professionnels et/ou associatifs de la médiation et de la communication scientifique qu'avec les collectivités territoriales, il s'illustrera notamment par la mise en place de nouveaux dispositifs synergiques et innovants.*

Pascal Richomme



## CHAPITRE 2





# FAIRE VIVRE L'VA

La mission de service public qui nous est aujourd'hui dévolue nécessite d'évoluer dans un environnement multi partenarial tant local que régional ou international.

Il convient aussi de réaffirmer que dans une organisation aussi importante que la nôtre, rien ne serait possible sans les ressources patrimoniales et numériques dont nous disposons et les multiples négociations et partenariats qui sont nécessaires à leur développement. Rien ne serait possible non plus sans une gouvernance solide qui permet d'être en interface permanente avec notre communauté. La Fondation de l'Université d'Angers poursuit par ailleurs ses objectifs de mise en relation avec les milieux socio-économiques angevins en soutien aux équipes de recherche et aux composantes.



# 02

# L'UA AU COEUR DE SON ENVIRONNEMENT

Dans la première partie de ce mandat, l'Université d'Angers a pu renforcer ou développer ses liens avec l'écosystème local. La Comue Angers-Le Mans permettra aussi, dans une logique de projets portés par les communautés de nos deux universités, de faire de nos deux établissements des acteurs majeurs du développement du territoire. Enfin, le projet d'alliance européenne est un axe essentiel de la stratégie européenne.



## ÉCOSYSTÈME LOCAL

Comme le dit régulièrement le président de l'UA : « Une université parce qu'un territoire... Un territoire parce qu'une université ». Grâce à sa recherche et ses formations, notre Université est au cœur de l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire angevin. Au-delà l'UA entretient des relations partenariales importantes avec Angers Loire Métropole, le CHU d'Angers mais aussi les agglomérations de Cholet et Saumur dans le cadre de ses campus délocalisés dans le Maine-et-Loire.

- > nouvelle feuille de route du GIS ALC (créé en 2014)
- > relations Crous (logement, co-gestion de la Parenthèse)
- > liens CHU (appel à projets, All Sims, Territoires universitaires de santé...)
- > l'UA une ressource pour le territoire (notamment lors de la pandémie avec production de SHA et de visières)



PDF EN LIGNE :  
UA Mag 22  
« Tous solidaires »



À l'occasion de la crise sanitaire mais aussi grâce à l'arrivée d'une nouvelle équipe en responsabilité au département, un nouveau partenariat semble voir le jour.



Christian Roblédo



**550 M€**

de retombées annuelles  
générées sur le territoire  
d'ALM par l'ESR

**213 M€**

dépensées  
par les étudiants/an  
sur le territoire d'ALM  
(or l'UA représente +50%  
des étudiants)

02

# LA COMUE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

—  
Déjà très proches partenaires et complémentaires, l'Université d'Angers et Le Mans Université ont opéré un rapprochement stratégique qui s'est concrétisé par la mise en place d'une Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) expérimentale, créée par décret le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## > réseau SAM : 11 projets soutenus pour un montant total de 90 k€

Lancé en 2019, par les Universités d'Angers et du Mans, le CHU d'Angers, les CH du Mans et de Laval, le réseau SAM (Santé Activité Métiers de l'ingénierie) vise à promouvoir des collaborations interdisciplinaires et multi-sites dans le domaine de la santé.



ARTICLE WEB :  
réseau SAM



## > territoires universitaires de santé

Pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins, ce plan d'actions a été lancé et signé le 23 octobre 2020 au Mans, en présence de la ministre Frédérique Vidal.



SITE WEB :  
Comue  
Angers-Le Mans



# 38 000

étudiants

# 770

doctorants

# 1900

enseignants-chercheurs

# 1409

personnels administratifs  
et techniques

# 41

unités de recherche

# 022

# STRATÉGIE INTERNATIONALE

— L'université, très attachée à ses valeurs de citoyenneté et de solidarité tant en France qu'en Europe ou à l'international va développer tout au long de ce mandat sa stratégie internationale. Il s'agit d'innover, quitte à engager des ruptures, pour gagner en efficacité et en visibilité sans renoncer à ces valeurs. Si la Covid a obligatoirement ralenti la mise en œuvre de cette stratégie, celle-ci s'amorce en se fondant sur une activité internationale soutenue mais qui souffre de liens partenariaux européens proportionnellement trop faibles. C'est la raison pour laquelle nous avons répondu avec 8 autres partenaires à l'appel à projet d'université européenne lancé par l'union européenne.

- l'UA intègre le consortium EU Green : 9 partenaires en Europe (Allemagne, Espagne, France, Italie, Irlande, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède) pour une stratégie commune autour de l'innovation et du développement durable



VIDÉO INSTANT UA :  
alliance EU Green

- l'UA lauréate d'un appel à projet région pour se doter d'une véritable stratégie européenne et internationale



*Nous devons participer à l'émergence de nouveaux modèles d'universités en Europe avec à la clé la création de diplômes conjoints, voire de véritables diplômes européens, des actions de mobilités plus denses et plus larges, et le développement de dynamiques de coopération nouvelles en recherche et formation.*



Christian Roblédo





# 2 AXES DE DÉVELOPPEMENT IMPORTANTS

- 1 – Immobilier
- 2 – Numérique

Sous le pilotage de son Vice-président, les directions du numérique (DDN) et du Patrimoine (DPIL) ont conduit de nombreux chantiers malgré (pour la DPIL) et grâce (pour la DDN) à la Covid. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre des schémas élaborés lors de précédents mandats ou de la réalisation et négociation des CPER et du plan de relance, les équipes ont eu une charge de travail immense.





## VOLET IMMOBILIER

— L'ensemble des projections et des travaux immobiliers et énergétiques sont inscrits dans 2 schémas directeurs SPSI (Immobilier) et SPSE (énergie). Mais, au-delà d'autres projets voient le jour empreint de la nécessaire transition écologique. Ce sera le cas notamment du projet « Campus vert » de Belle-Beille mené conjointement par l'Université d'Angers, l'INRAE et l'Institut d'Agronomie – site d'Angers.

- > plan de relance 2021 : 8,5 millions d'euros de travaux de transition énergétique)



VIDÉO INSTANT UA :  
plan de relance BU  
(Camille Blin et  
Christian Roblédo)



- > négociation du CPER 2021/2027 : 36,7 millions d'euros
- > schémas directeurs immobilier et énergie
- > accessibilité



### 36,7 M€

de travaux majeurs de réhabilitations négociés dans le cadre du CPER 21-27 (en Faculté de LLSH, Faculté de sciences, Polytech et BU Belle-Beille)



## DÉVOLUTION DU PATRIMOINE

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt auquel a répondu l'UA, lancement de 3 ans d'études pour mesurer les avantages et les inconvénients de la dévolution de manière à donner à la gouvernance les clés d'analyse.



## VOLET NUMÉRIQUE

— L'Université d'Angers s'est appuyée sur son Schéma directeur numérique, initiée en 2018, pour cadencer sa transformation digitale.

L'amplification de l'usage du numérique dans les métiers au sein de l'UA, oblige aussi à intensifier de nombreuses actions en matière de cybersécurité au niveau de l'université (sensibilisation, sécurisation des services, politique de mot de passe, investissement dans des équipements de défense cyber). Un dossier de demande de financement sur la cyber-sécurité de 15 M€ a été déposé, en décembre 2021 au niveau régional en collaboration avec les trois universités et un ingénieur en sécurité informatique est en cours de recrutement.

- SDN (8 programmes dont certains en avance de phase en raison de la Covid : VPN étendu, Moodle étendue, équipement télétravail, dématérialisation des briques du SI)

- data center



VIDÉO :  
data center  
(Stéphane Amiard)

- cyber sécurité (mise en place d'un conseil de défense informatique)
- service inter-établissement (Nantes, Angers, Le Mans créé au 1<sup>er</sup> jan. 2022 pour porter les projets structurants) avec 7 personnes
- pilotage de l'impact travaux tramway sur le réseau OR-Angers



# 175 M<sup>2</sup>

de petits locaux techniques énergivores fermés définitivement grâce à la création du data center

# 20 M€

obtenus par les 3 universités dans le cadre du CPER numérique 21-27 pour financer 3 actions majeures (un réseau très haut débit à 4 M€, un data-center régional dédié à la recherche pour 10 M€ et un méso centre de calcul scientifique à 6 M€)

# 02

# AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Malgré le contexte sanitaire, des réorganisations ont été menées au service de nos missions et de notre projet. Un des principaux objectifs de ce mandat était d'associer le plus possible la communauté, au-delà des instances, aux différents projets et programmes souhaités par la gouvernance. Il s'agissait de rendre la gouvernance plus participative pour qu'elle soit plus en corrélation avec ces objectifs.



## DES SERVICES RÉORGANISÉS

— Des réorganisations ont pu être menées au service de nos missions et de notre projet. Afin de créer de la cohésion au sein de la communauté il a ainsi été décidé d'associer sous le pilotage de la nouvelle Devec, la vie des personnels et la vie étudiante, dont la délégation a été confiée au vice-président Vie des campus. Sous la direction de la vice-présidente en charge des relations avec les entreprises et de l'alternance, la DFC est devenue le Scafop. Enfin la DCI (direction de la culture et des initiatives) devient service commun sous le nom d'UA-Culture.

- > une sous-direction Vie des campus pour coordonner les actions entre les différents acteurs en charge de la vie étudiante et penser les dispositifs du quotidien pour l'ensemble des usagers
- > la DFC devient Scafop avec des missions et priorités revues (alternance et formation pro.)
- > la DCI devient service commun UA-Culture



VIDÉO INSTANT UA :  
atelier déconfiné  
(percussions des personnels)



*Le Scafop est organisé en 4 pôles et nous avons désormais un responsable par pôle afin de mieux coordonner nos actions et de mieux communiquer.*

Lydie Bouvier



*L'idée est de mettre en œuvre une politique culturelle plus transversale. Notre souhait est d'articuler de manière plus systématique nos propositions artistiques avec la culture scientifique et technique, afin de valoriser et diffuser la recherche autrement et auprès de tous les publics pour encourager le débat sur des enjeux de société. Ce nouvel axe fort du projet permettra de singulariser la politique culturelle menée par l'UA dans le paysage angevin.*

Chloé Langeard





## UNE GOUVERNANCE PLUS PARTICIPATIVE

— Afin d'associer au maximum la communauté et notamment les directeurs de composante au projet de l'Établissement il a été proposé un cycle permanent de webinaires et séminaires dans le cadre du conseil de gouvernance. Une certain nombre d'entre-eux ont été élargis à la communauté comme le webinaire égalité professionnelle ou celui relatif à l'attractivité des masters. Covid oblige, le dialogue social s'est nourri d'un grand nombre de réunions qu'il s'agisse du suivi des protocoles sanitaires ou de la mise en place des nombreuses réformes en matière de politique Ressources humaines.

- un dialogue social permanent durant la pandémie (entre 2020 et 2022 le DPS a réuni 18 CHSCT + 3 communs avec le CT soit 2 fois plus qu'habituellement)
- cycle de webinaires et séminaires
- effort de communication interne sur l'actualité de l'UA via les éditos de la newsletter hebdomadaire
- différentes enquêtes (Acadiscri, télétravail...) et retex Covid (enquête enseignement à distance)

## AGENDA DES WEBINAIRES ET SÉMINAIRES

30 SEPT. 2020

Politique sociale étudiante

21 OCT. 2020

Attractivité des masters

20 JAN. 2021

Attractivité des masters avec les responsables de formations

23 NOV. 2021

Webinaire égalité femmes-hommes

7 AVRIL 2021

Sites délocalisés (rôle, développement, offre de services vie étudiante)

22 SEPT. 2021

Libérer du temps pour la recherche

17 NOV. 2021 / 15 DÉC. 2021 / 6 JAN. 2022

Projet d'établissement 2022-2026 (3 sessions)

## UNE UNIVERSITÉ EN TRANSITION

Il est désormais de la responsabilité de toutes les institutions et organisations publiques et privées de faire face aux conséquences du dérèglement climatique. L'Université d'Angers depuis plusieurs années agit en transversalité pour y prendre sa part. Ce mandat est l'occasion d'accélérer les actions. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, Thierry Over, ingénieur de recherche occupe le poste de chargé de mission « Transitions écologiques et numériques », une nouvelle fonction au sein de notre établissement pour répondre aux nombreux enjeux de ces sujets. Son rôle est d'optimiser ce qui existe déjà et de développer de nouveaux projets innovants.

- > création d'un poste de chargé de mission transition
- > mise en place d'une flotte de véhicules électriques et hybrides



ARTICLE WEB :  
**bornes électriques**

- > politique intranet



VIDÉO INSTANT UA :  
**convention intranet**  
(Stéphane Amiard)

- > actions de sensibilisation (ex. grand ménage numérique)



*Mon but est de mettre en place et dynamiser des actions pour sensibiliser l'ensemble des membres de l'UA aux économies d'énergie.*



Thierry Oger



**27 %**

de réduction de l'empreinte carbone de l'UA suite aux différents travaux réalisés depuis 4 ans





## CONCLUSION

Un bilan poursuit toujours un double objectif : celui de donner une image fidèle du travail accompli tout en étant le plus synthétique possible.

Sans doute, manque-t-il encore quelques points. Je suis néanmoins convaincu qu'il traduit l'immense **investissement de notre communauté** en cette période si particulière, marquée par l'impact de la crise sanitaire sur nos quotidiens, nos projets et nos obligations.

Cette période a aussi été l'occasion de mettre en œuvre un engagement politique fort qui est de **gommer** peu à peu **les différences**, en termes de rémunérations, entre les statuts de notre communauté. Il reste encore du chemin, mais les premiers pas sont faits.

Aujourd'hui, **la visibilité de l'UA** à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale n'est plus questionnée. **L'accompagnement des étudiants** tant dans leurs formations que dans leur environnement de travail est une réalité. Des marqueurs forts existent donc sur un certain nombre de sujets. Il conviendra de les consolider dans les années à venir. Ce sont les nombreux chantiers qui nous restent à accomplir.

# TEMPS D'ÉCHANGE



# 4. Prospective et moyens

4-1 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2021 - **VOTE**

4-2 Demande de subvention de l'Institut Confucius - **VOTE**

4-3 Logement étudiant - CAMPUS BELLE BEILLE - Parcelle IS62 - Remise partielle à l'Etat pour aliénation  
**VOTE**

4-4 Adhésion 2022 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements - **VOTE**

4-5 Appel à cotisation UNESS 2022 - Faculté de santé - **VOTE**

# 4-1 Bilan usage CVEC 2021 – Valorisation

# Présentation

- **CVEC** : Contribution Vie Étudiante et des Campus (loi ORE - 8 mars 2018)
  - versée par les étudiants en formation initiale, non-boursiers, en amont de leur inscription au CROUS (92€)
  - Un produit réparti ensuite entre les établissements de l'ESR bénéficiaires
  - Enveloppe **CVEC UA 2021 : ~1,5 M€**
- pour **financer des actions vie étudiante et des campus**:
  - Initiatives/vie étudiante
  - Sport
  - Culture
  - Santé
  - Social
- >>> **usage débattu en sous-commission CVEC**, en association avec les étudiant.e.s (nv format SC CVEC = meilleure représentation étudiante ; NB : 1 étud./composante)



# Recettes CVEC campagne 2020-21

- Initialement : UA perçoit 42€/étudiant inscrit
- Nb étud. Enregistrés CROUS Pays de la Loire : **25 855 étudiants s'étant acquittés de la CVEC**
- Au final, le CROUS verse au titre de l'année 2020-21 : **60,64€/étudiant**  
*Base de calcul : année universitaire*

**> Recette finale (2020-2021) :**  
**1 567 954,59€**



## Sont exonérés :

- Les boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire



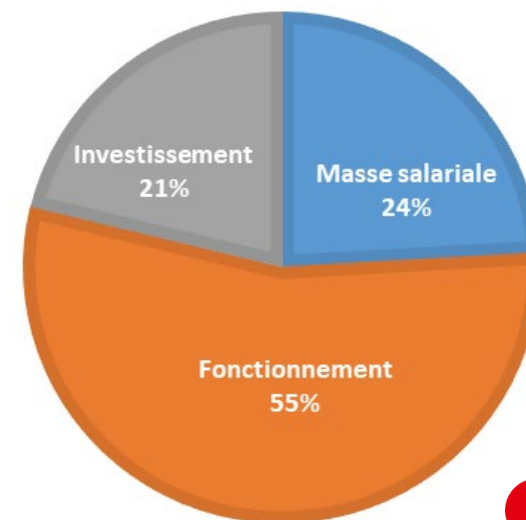
# En résumé - Dépenses 2021 justifiées

| INITIATIVES ET<br>VIE ETUDIANTES | SPORT     | SANTE     | CULTURE   | SOCIAL    | TOTAL              |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|
| 440 169 €                        | 264 273 € | 574 147 € | 267 025 € | 178 256 € | <b>1 723 870 €</b> |
| 26%                              | 15%       | 33%       | 16%       | 10%       |                    |

Dont **Masse salariale** : 415 464 € | 24%

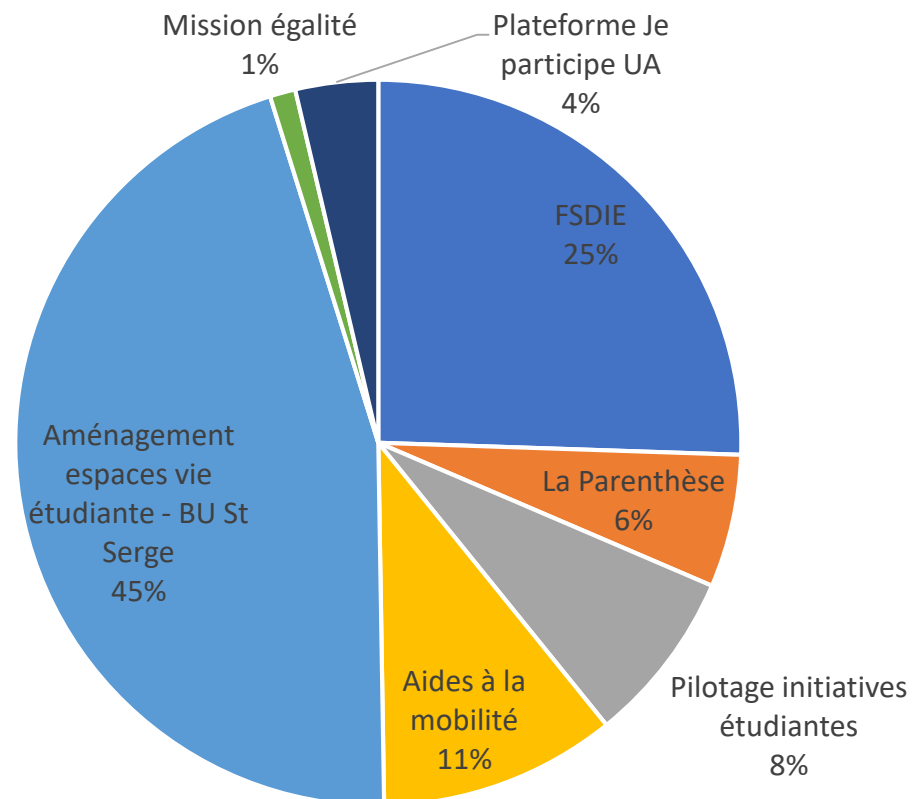
> Personnels : 366 385 € | 89%

> Emplois étudiants : 49 079 € | 11%



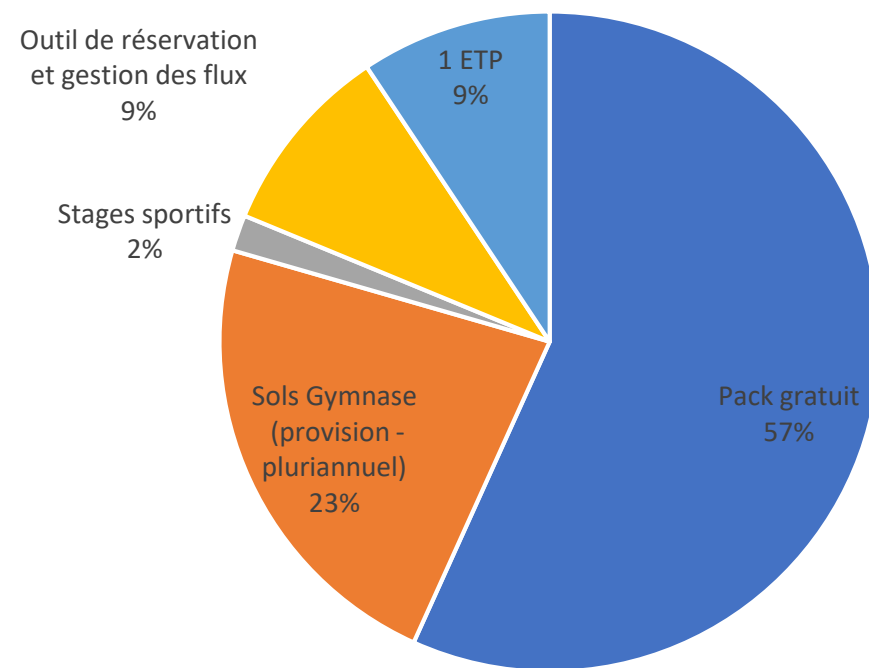
# Initiatives & vie étudiantes

|                                                 | €                |
|-------------------------------------------------|------------------|
| FSDIE                                           | 112 372 €        |
| La Parenthèse                                   | 26 039 €         |
| Pilotage initiatives étudiantes                 | 34 044 €         |
| Aides à la mobilité                             | 46 500 €         |
| Aménagement espaces vie étudiante - BU St Serge | 200 000 €        |
| Mission égalité                                 | 5 014 €          |
| Plateforme Je participe UA                      | 16 200 €         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>440 169 €</b> |



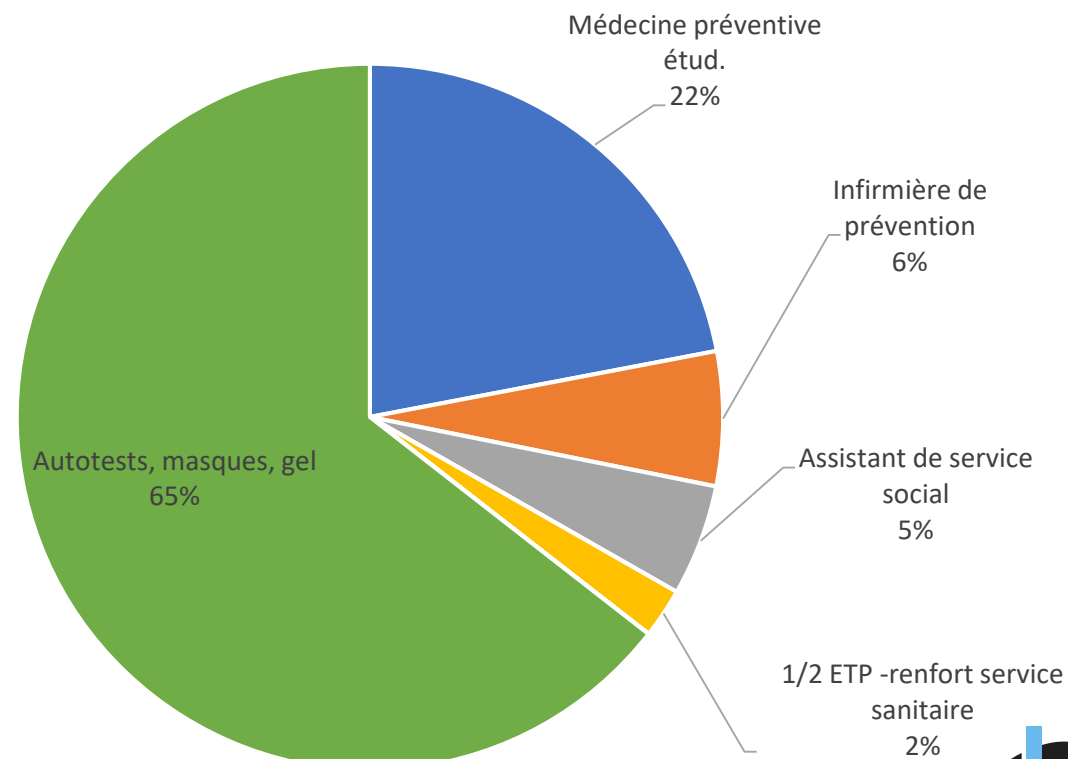
# Sport

|                                             | €                |
|---------------------------------------------|------------------|
| Pack gratuit                                | 150 000 €        |
| Sols Gymnase<br>(provision - pluriannuel)   | 60 000 €         |
| Stages sportifs                             | 4 668 €          |
| Outil de réservation et<br>gestion des flux | 24 900 €         |
| 1 ETP                                       | 24 705 €         |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>264 273 €</b> |



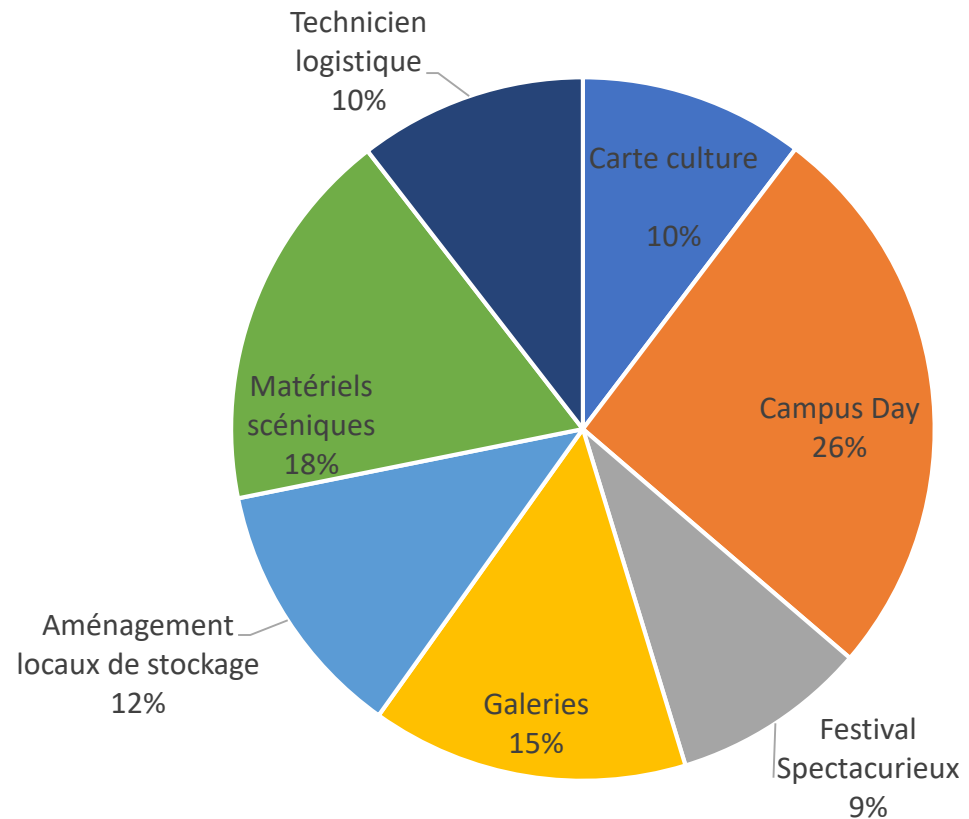
# Santé

|                                                      | €                |
|------------------------------------------------------|------------------|
| Médecine préventive étud.                            | 126 395 €        |
| Infirmière de prévention                             | 35 307 €         |
| Assistant de service social                          | 29 253 €         |
| 1/2 ETP - Renfort service sanitaire Faculté de Santé | 13 061 €         |
| Autotests, masques, gel                              | 370 131 €        |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>574 147 €</b> |



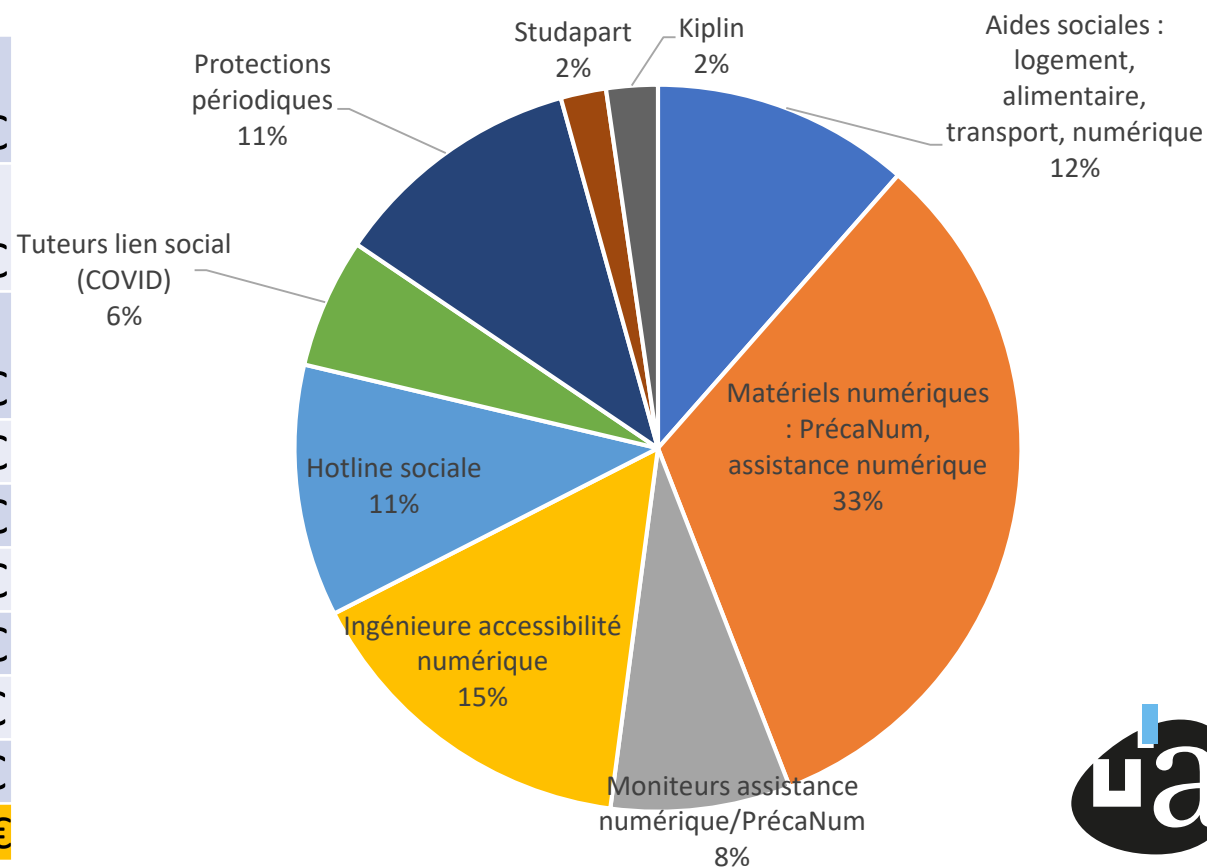
# Culture

|                                | €                |
|--------------------------------|------------------|
| Carte culture                  | 27 589 €         |
| Campus Day                     | 69 293 €         |
| Festival Spectacurieux         | 24 050 €         |
| Galleries 5 & Dityvon          | 38 910 €         |
| Aménagement locaux de stockage | 32 000 €         |
| Matériels scéniques            | 47 184 €         |
| 1 ETP Logistique               | 28 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>267 025 €</b> |



# Social

|                                                              |                  |
|--------------------------------------------------------------|------------------|
| Aides sociales : logement, alimentaire, transport, numérique | 20 465 €         |
| Matériels numériques : PrécaNum, assistance numérique        | 58 131 €         |
| Moniteurs assistance numérique/PrécaNum                      | 14 267 €         |
| Ingénieure accessibilité numérique                           | 27 434 €         |
| Hotline sociale                                              | 19 987 €         |
| Tuteurs lien social (COVID)                                  | 10 292 €         |
| Protections périodiques                                      | 20 000 €         |
| Studapart                                                    | 3 600 €          |
| Kiplin                                                       | 4 080 €          |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>178 256 €</b> |





Résultats des  
votes de la  
CFVU du 11  
avril :  
Unanimité  
avec 31 voix  
pour

MAQUETTE

POUR VOTE



**Recette finale  
2020 > 2021**  
1 567 954 €

**Reliquats années  
2018 > 2020**  
155 916 €

**Enveloppe totale 2021**  
1 723 870 €

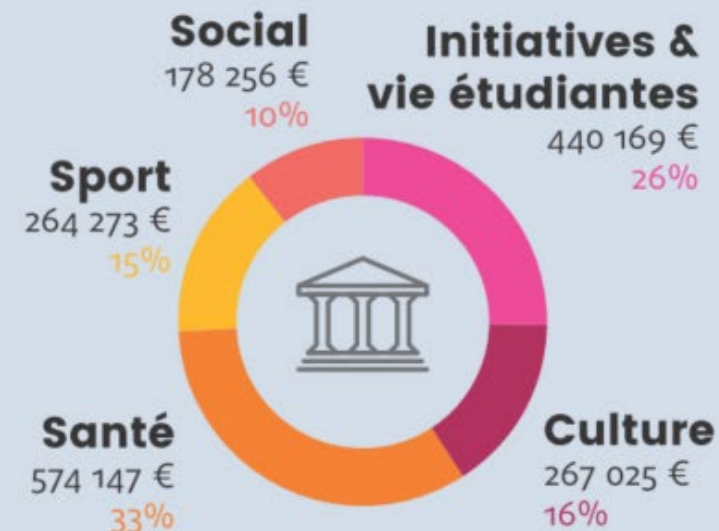


## DÉPENSES RÉALISÉES 2021



La répartition du budget annuel de la Cvec et le bilan de son usage sont débattus au sein de la sous-commission Cvec, puis arrêtés par le conseil d'administration, en association avec les étudiant-es.

Pour l'année 2021  
les dépenses se  
répartissent dans les  
domaines suivants :



**Total des dépenses**  
1 723 870 €

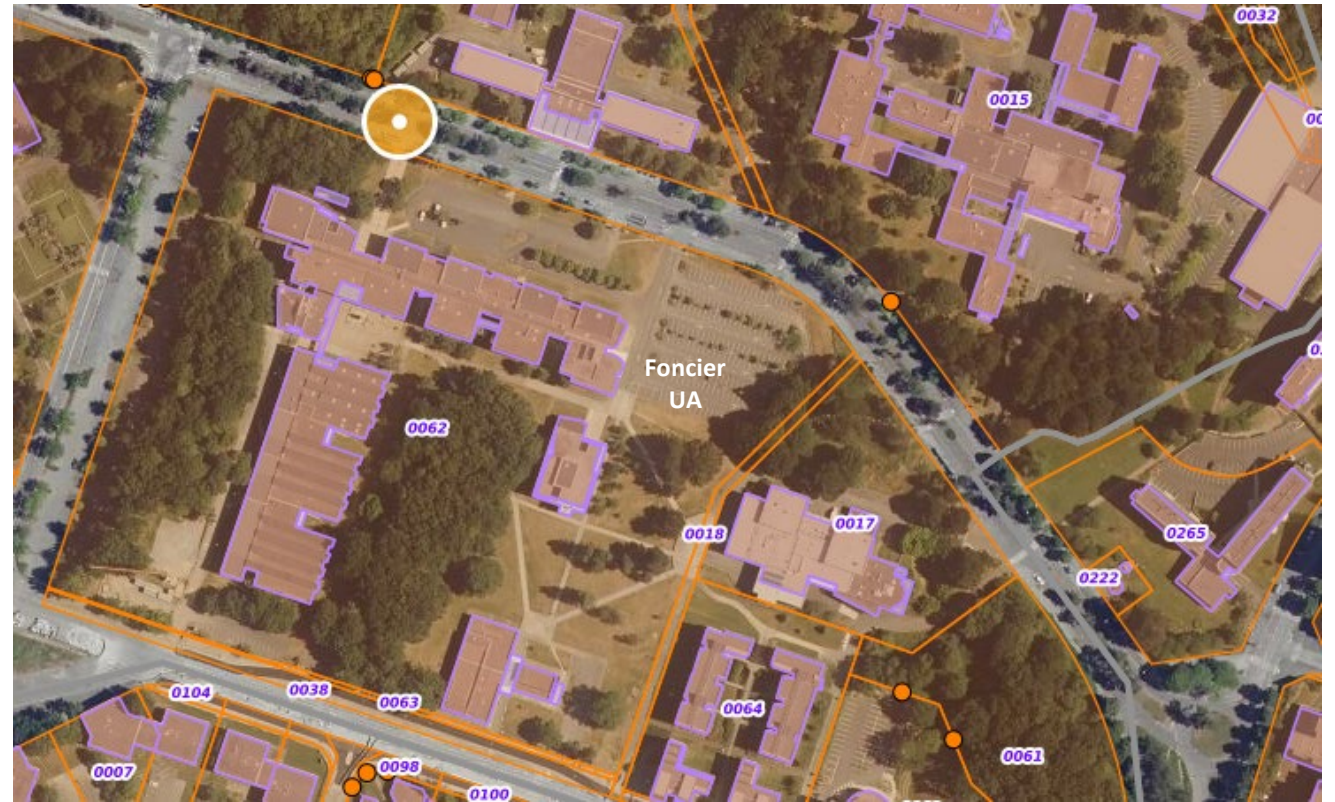
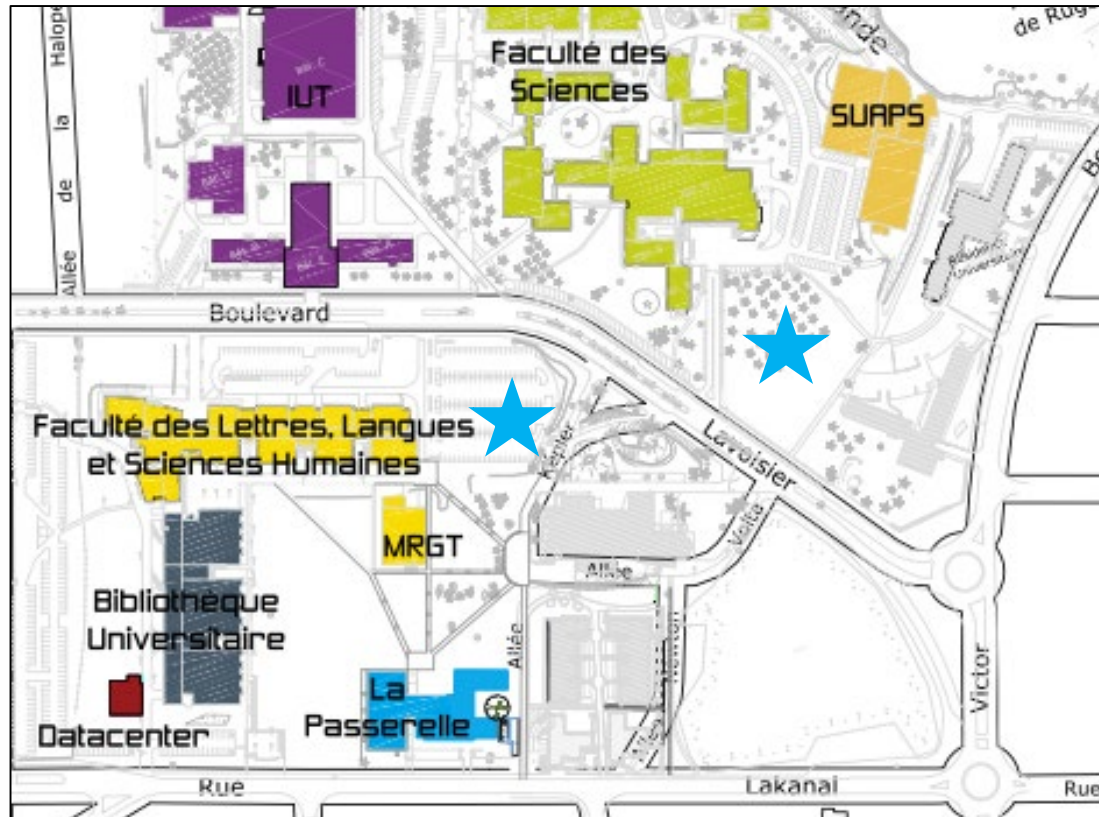
## 4-2 Demande de subvention de l'Institut Confucius – vote

L'Institut Confucius a formalisé, comme chaque année, une demande de subvention d'un montant de 10 000 euros.

**POUR VOTE**

# 4-3 Logement étudiant - CAMPUS BELLE BEILLE - Parcelle IS62 - Remise partielle à l'Etat pour aliénation Logement étudiant | Campus de Belle-Beille

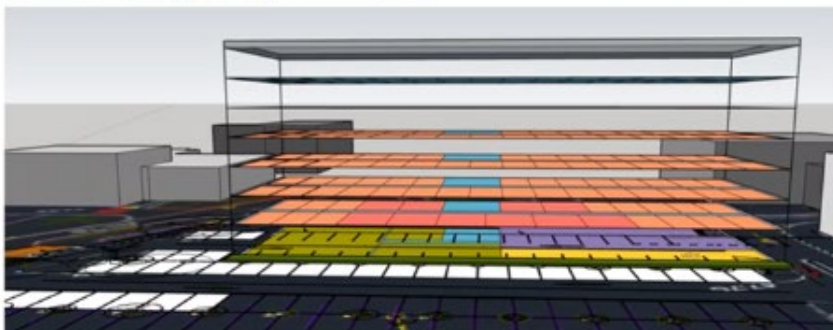
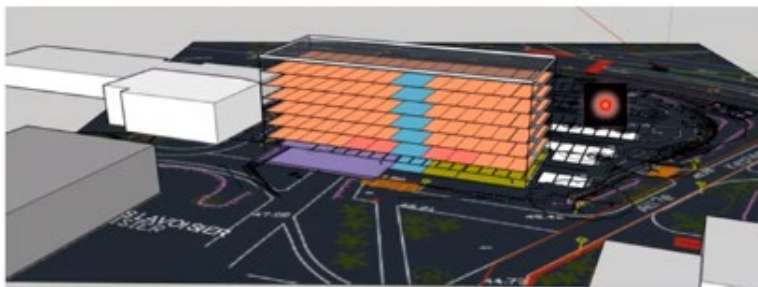
- Pilotage DDT 49 / Maitrise d'ouvrage Angers Loire Habitat





# Logement étudiant | Campus de Belle-Beille

## Etude de faisabilité – décembre 2021

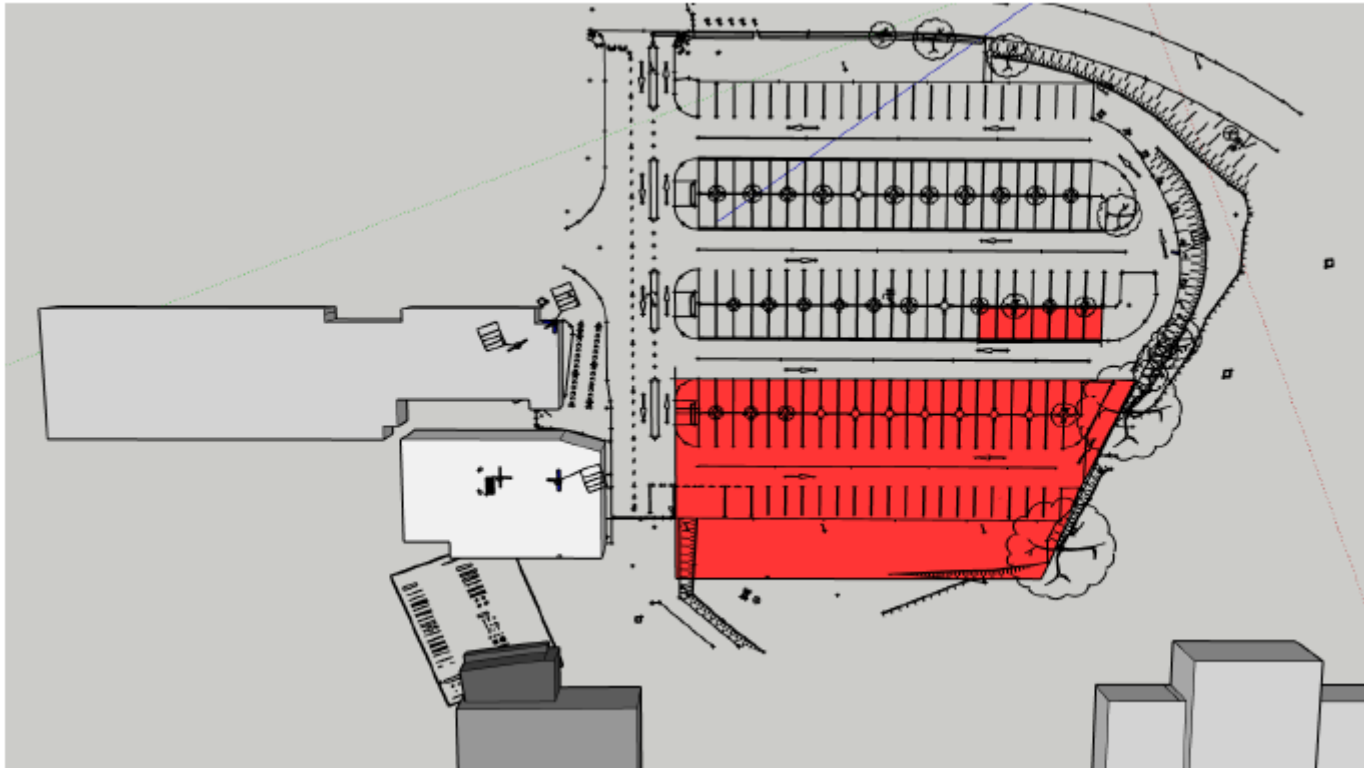


- Bâtiment en fond de parking dans l'alignement de la faculté de Lettres pour structuration de l'esplanade du restaurant U
- Environ **175 studios** : bâtiment 17,90 m x 46,50 m
- RDC avec locaux communs + vélos + techniques  
+ 380 m<sup>2</sup> locaux tertiaires pour l'université
- 25 studios au 1er étage (dont 9 PMR)  
+ 30 studios sur 5 niveaux
- 30 places de stationnement (pour 30 demandées PLUi) aérienne  
+ hypothèse 5 places aériennes pour 380 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires à destination de l'université pour « activités de service »



# Logement étudiant | Campus de Belle-Beille

## Découpage foncier



Parcelle minimale de 1 280 m<sup>2</sup>  
Besoins de servitude de passage à  
définir

# Logement étudiant | Campus de Belle-Beille

## Proposition soumise à délibération

*Vu la convention d'utilisation 049-2012-0021 relative à la mise à disposition de l'immeuble sis à Angers, 5bis et 11 Bd Lavoisier,*

*le conseil d'administration réuni le 14 avril 2022, arrête :*

*Le principe d'utilisation d'une quotité de l'emprise foncière de la parcelle cadastrale IS n°62, située à Angers, boulevard Lavoisier au profit d'un projet de construction d'un bâtiment à usage de logements dans le cadre du "plan 60 000 logements étudiants".*

*Une déclaration d'inutilité en vue du déclassement sera soumise ultérieurement au conseil d'administration, au regard de la surface dûment arrêtée.*

**POUR VOTE**



## 4-4 Adhésion 2022 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements – vote

L'AMUE : **Offre des services mutualisés**, notamment des logiciels de gestion (**SIFAC, Siham, APOGEE...**).

La cotisation d'adhésion permet à l'Agence de conduire ses missions :

- d'accompagnement en matière de partage de compétences entre les établissements,
- de conseil et d'expertise,
- de centrale d'achats,
- de veille réglementaire et technologique,
- d'organisation de la maîtrise d'ouvrage collective sur les composants SI.

Le montant de la cotisation se compose d'une part fixe et d'une part variable qui est fonction des données financières de l'établissement.

➤ Il est demandé aux administrateurs d'approuver l'adhésion 2022 à l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements, d'un montant de **21 235 ,05 €**

*Adhésion 2021 : 22 079 €*

**POUR VOTE**

## 4-5 Appel à cotisation UNESS 2022 – Faculté de santé – vote

L'Université d'Angers fait partie du GIP Université Numérique en Santé et Sport.

Le montant de la cotisation annuelle est de 40 887 €, comme l'an dernier.

Ce montant est désormais intégralement pris en charge par la Faculté de santé

*L'an dernier, 30% avait été prise en charge sur le budget général de l'Université, soit 12 266 euros.*

**POUR VOTE**

# 5. Ressources Humaines

5-1 Création de postes dans le cadre de la convention territoire universitaire de santé – **vote**

5-2 Création du Comité Social d'Administration de l'Université (CSA) – **vote**

5-3 Etat d'avancement du projet : HUMAN RESSOURCES STRATEGY FOR RESEARCH - **information**

# 5-1 Création de postes dans le cadre de la convention territoire universitaire de santé

Le conseil de la Faculté de santé a validé les demandes de création de postes de chefs de clinique associés suivantes :

- Chef de Clinique Assistant Radiologie au CH du Mans
- Chef de Clinique Assistant de territoire en Médecine d'urgence au CH du Mans
- Chef de Clinique Assistant Santé Publique au CH de Laval et CH du Mans

Ces postes sont créés en anticipation de la rédaction de la seconde convention TUS afin de couvrir les vagues de recrutement 2022-2025 et 2023-2026.

Ces postes seront accordés **sous réserve de financements associés.**

POUR VOTE

## 5-2 Comité Social d'Administration / Formation Spécialisée

### *Rappel du cadre juridique*

Refonte de la cartographie des instances de dialogue social avec la loi de transformation de la fonction publique 2019 avec comme effet :

**Suppression/fusion des CT et des CHSCT pour création des Comités sociaux d'administration (CSA)**

Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat :

**Au-delà d'effectifs 200 obligation de créer des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein d'un comité social d'administration est dénommée formation spécialisée du comité.

➤ Formation obligatoire à partir de 200 agents au sein de l'établissement

## 5-2 Comité Social d'Administration / Formation Spécialisée

### *Calendrier des opérations – 3 étapes*

#### **1. Création du CSA**

- > **Information des organisations syndicales sur les effectifs** et sur les parts de femmes et d'hommes **avant le 31 mars 2022 au plus tard.**
- > **Création du CSA : avis du CT le 24 mars 2022 et délibération CA 14 avril 2022.**

#### **2. Elections des membres du CSA**

- > **Scrutin du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022.** Vote électronique à distance.
- La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à **quatre ans**.

#### **3. Désignation des membres de la formation spécialisée**

- > Par les OS élues au CSA dans un délai de quinze jours à compter de la proclamation des résultats des élections au CSA.



## 5-2 Comité Social d'Administration *Composition*

Le comité social d'administration est **présidé par le président de l'Université d'Angers**

Il comprend également le **responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines**

Représentants du personnel : **10 titulaires et 10 suppléants**

➤ Nombre maximum de représentants du personnel au regard du nombre de personnels représentés à l'Université d'Angers

Le président de l'Université d'Angers est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration

## 5-2 Comité Social d'Administration

### *Parts de femmes et d'hommes représentés*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les effectifs composant le personnel destiné à être représenté au comité social d'administration de l'Université d'Angers se répartissent comme suit :

| Effectif total |                |
|----------------|----------------|
| 2578 personnes |                |
| Hommes         | Femmes         |
| 1178 personnes | 1400 personnes |
| 45,69 %        | 54,31 %        |

## 5-2. Comité social d'administration

### *Compétence*

- **Le CSA débat chaque année :**
  - 1° Le bilan de la mise en œuvre des LDG sur la base des décisions individuelles ;
  - 2° Le RSU qui sert de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines.
- **Le CSA débat au - 1 fois/2ans des orientations générales relatives :**
  - 1° A l'anticipation de l'évolution des métiers, des effectifs, des emplois et aux politiques de recrutement ;
  - 2° A l'accompagnement des projets de mobilité et d'évolution professionnelle ;
  - 3° A la politique indemnitaire ;
  - 4° A la politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap ;
  - 5° A la politique d'organisation du travail et de qualité de vie au travail.
- **Le CSA débat au - 1 fois/an de la programmation de ses travaux**

## 5-2. Comité social d'administration

### *Compétence*

- **Le CSA est consulté sur :**

- 1° Les projets de textes réglementaires relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ;
- 2° Les projets de lignes directrices de gestion (LDG) : stratégie pluriannuelle de pilotage des RH, mobilité, promotion et valorisation des parcours professionnels ;
- 3° Les projets de textes relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- 4° Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- 5° Le projet de document d'orientation de la formation des agents et le plan de formation ;
- 6° Les projets d'arrêtés de restructuration de services ;
- 7° La participation de l'Etat et de ses EP au financement de la protection sociale complémentaire ;
- 8° Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service ;
- 9° Les projets de textes réglementaires relatifs au temps de travail ;

## 5-2. Comité social d'administration

### *Compétence*

- **Le CSA peut examiner toutes les questions générales relatives :**
  - 1° Aux politiques de lutte contre les discriminations ;
  - 2° Aux politiques d'encadrement supérieur ;
  - 3° Au fonctionnement et à l'organisation des services ;
  - 4° A l'impact de l'organisation sur l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
  - 5° A la dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
  - 6° Aux incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire ;
  - 7° Aux domaines mentionnés aux articles 48 et 50.

## 5-2. Formation Spécialisée *Composition*

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est **présidée par le Président de l'Université d'Angers**.

Représentants du personnel : autant que de représentants du personnel siégeant au Comité social d'administration.

➤ **10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants**

*Les titulaires sont désignés parmi les représentants élus au CSA et les suppléants sont désignés librement par chaque organisation syndicale représentée.*

Le Président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité.



## 5-2. Formation spécialisée *Compétence*

- **La formation spécialisée est consultée sur :**

Tous les documents se rattachant à sa mission

Protection de la santé physique et mentale, hygiène, sécurité, organisation de travail, télétravail, déconnexion et dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, amélioration des conditions de travail

Projet d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, sauf en cas de réorganisation des service (compétences CSA)

Travailleurs handicapés et accidentés du travail

- **La formation spécialisée conserve la même compétence que CHSCT en cas de danger grave et imminent**

Intervention obligatoire de l'inspection en santé sécurité au travail avant saisine de l'inspection du travail

*Avis CT du 24 mars 2022 : 5 oppositions et 5 abstentions*

**POUR VOTE**

## 5-3 HRS4R

Etat d'avancement du projet

**H**UMAN **R**ESSOURCES **S**TRATEGY FOR **R**ESearch

# HRS4R, C'EST...

## **Un objectif de l'Europe :**

- Réaliser l'Espace Européen de la recherche
- Renforcer l'attractivité des établissements de recherche

## **Un texte fondamental:**

- Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (2005).

*Charte signée par l'Université d'Angers dès 2007*

## **Une recherche constante de qualité**

- Améliorer les pratiques des organismes et établissements en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs
- Harmoniser la philosophie et les pratiques à l'échelle de l'Europe

# HRS4R - Dates

## Les prochaines échéances

- ✓ Le travail réalisé doit faire l'objet d'une **autoévaluation** à remonter à la Commission en **décembre 2022**
- ✓ Une **évaluation par la Commission Européenne** aura lieu fin 2025

# HRS4R - Structuration

**Le projet labelisé en décembre 2020 comporte 40 actions à réaliser ou démarrer dans les 5 années suivantes**

- ✓ Un regroupement opérationnel opéré en entités thématiques et rédaction de fiches action
  - **Groupe d'actions « accompagnement des candidats »**
  - **Groupe « actions techniques »**
  - **Groupe d'actions formation aux discriminations**
  - **Groupe d'actions « formation des COS »**
  - **Groupe d'actions « formation des jeunes chercheurs »**
  - **Groupe d'actions « formation aux responsabilités »**
- ✓ Chaque groupe est co-piloté par un VP et une direction de l'UA

# HRS4R - Contexte

## Le contexte

- **La pandémie** a perturbé le lancement de HRS4R

La validation a pris beaucoup plus de temps (1 an entre la candidature de 2019 et la validation en 2020)

Les problèmes pour se réunir et s'organiser au début 2021 ont ralenti certaines actions

- **Le cadre législatif et réglementaire** a évolué

PAE: HRS4R s'articule avec cet impératif légal

LDG & LPR: multiplication de demandes interagissant avec HRS4R



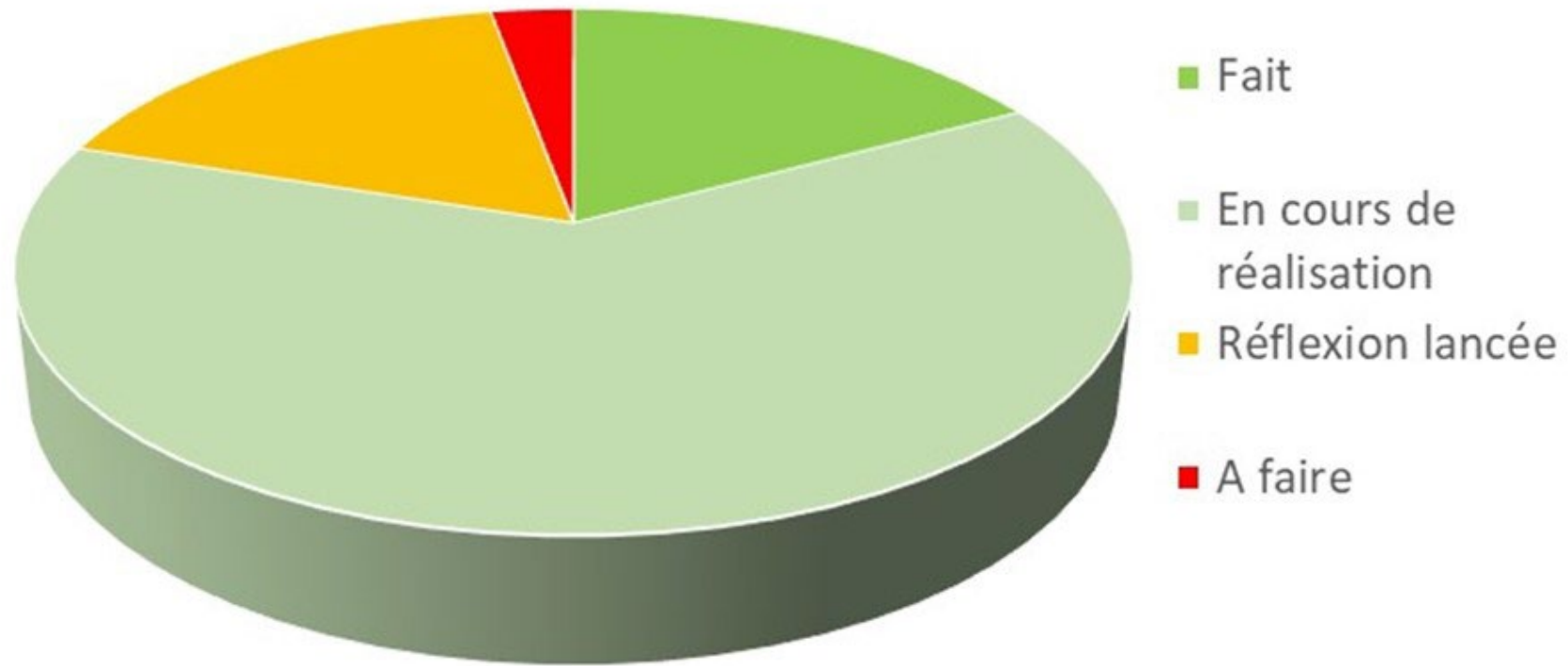
# HRS4R - Réalisations

**Le point sur les actions**

**Présentation synthétique**

# HRS4R - Réalisations

## Vue d'ensemble



# HRS4R - Réalisations

## Le point sur les actions

**Ce qui est fait...**

**Ce qui reste à faire...**

# HRS4R - Réalisations

## Le point sur les groupes d'actions

NB: une action est réalisée lorsque la décision est prise ET lorsqu'elle est passée réellement dans les usages et le fonctionnement de l'UA.

| Accompagnement des candidats - DRH - VP RH |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait                                                                                                              | A faire                                                                              |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 2                                          | Améliorer l'information des candidats : Information systématique sur la composition des comités de sélections, sur les procédures, en particulier pour les contractuels (post-doc, IGR/IGE) les critères de sélection ; informations données aux candidats aux postes contractuels sur leurs droits et obligations. | Communication des compositions de cos sur les postes de pr et MCF + recrutement contractuels IGE-IGR + procédures | Travail sur les critères affichés                                                    |
| 3                                          | Mise en place de dispositifs de recrutement, d'avancement et de rémunération des contractuels                                                                                                                                                                                                                       | Fait                                                                                                              | Planification adaptée à la charge de travail                                         |
| 5                                          | Déposer les offres d'emploi EC, post-doc et IGR/IGE sur Euraxess                                                                                                                                                                                                                                                    | Partiellement fait                                                                                                | systematiser pour les postes PR et MCF                                               |
| 10                                         | Dématérialisation de la procédure, liens numériques permettant de mieux remplir les dossiers de candidature pour les contractuels                                                                                                                                                                                   | Oligatoire pour tout ce qui passe par Galaxie, effective pour les autres postes sur le site UA                    | documents-guide quand nécessaire                                                     |
| 11                                         | Construire une "boîte à outil" intégrant des besoins indécélables pour l'UA, à partir des besoins exprimés par les candidats                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                   | Lancement de la réflexion sur la méthodologie et l'évaluation - horizon 2023 ou 2024 |
| 32                                         | Mise en place d'entretiens professionnels pour perspective de carrière, définition des besoins de formation, identification des problèmes individuels à intégrer dans la gestion de la personne et l'action de l'UA                                                                                                 | Pour les BIATSS, obligation légale. Effectué pour les néorecrutés et recrutements sur contrats                    | A faire pour tous les ECC                                                            |

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | Fait                    |
|  | En cours de réalisation |
|  | Réflexion lancée        |
|  | A faire                 |



université  
angers

# HRS4R - Réalisations

## Le point sur les groupes d'actions

| Form discriminations - DRH - VP Egalité |                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait                                                                     | A faire                                                                                               |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                                       | Former à la rédaction de fiches de postes non genrées                                                                                                                                                                                                                               | Réflexion sur une réorientation méthodologique de l'action               | Travail à partir de tutoriels et d'autoformation comme cela se fait dans d'autres U à l'étranger      |
| 6                                       | Déployer un dispositif de formation des membres des comités de sélection et de recrutement sur les stéréotypes de genre, les critères de sélection, les entretiens d'embauche...                                                                                                    | Réflexion sur une réorientation méthodologique de l'action               | Travail à partir de tutoriels et d'autoformation comme cela se fait dans d'autres U à l'étranger      |
| 18                                      | Information sur le cadre juridique national, l'orientation stratégique de l'UA sur les questions du genre et du handicap (lettre de cadrage, charte du recrutement) (Livret comité de sélection et comité de recrutement)                                                           | définition des outils                                                    | Rédaction de documents politiques contenant la liste des engagements de l'UA + livret                 |
| 19                                      | Formations à la lutte contre les stéréotypes, en particulier de genre et sur le handicap, destinée prioritairement à la gouvernance, aux directeurs et directrices de service, aux cadres intermédiaires, aux jurys de recrutement.                                                 | La formation existe                                                      | Susciter la participation par exemple lors de réunions avec les DU                                    |
| 20                                      | Avoir un référent « genre » pour vérifier qu'à chaque étape du process, les questions de genre sont correctement traitées (tout particulièrement pour les fiches de poste, les décisions d'avancement, l'équilibre H/F dans le pilotage des projets, la direction de structures...) | Réflexion sur l'évaluation de la prise en compte de la question du genre | Audit sur échantillon et processus à définir                                                          |
| 21                                      | Suivi des jeunes chercheur.e.s pendant les 10 premières années de carrière (intégration du mentorat + du genre en intégrant la work-family balance)                                                                                                                                 |                                                                          | Communication sur les objectifs de l'action + mise en place progressive. Cible des 3 premières années |

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | Fait                    |
|  | En cours de réalisation |
|  | Réflexion lancée        |
|  | A faire                 |



université  
angers

# HRS4R - Réalisations

## Le point sur les groupes d'actions

| Form et gestion des COS - DRH - VP RH |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Fait                                                      | A faire                                                                                                     |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4                                     | Communication en interne et en externe sur les enjeux, et les procédures de recrutement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Action effectuée vis-à-vis des DU et labos                | Action à renforcer vis-à-vis des COS                                                                        |
| 7                                     | Incitation à la généralisation de la mise en situation professionnelle pour les recrutements, au moins pour les MCF et Pr                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Action en cours (6/31 chez les MCF et PR)                 | Mise en place d'une base de données d'exemples et suivi                                                     |
| 9                                     | Mettre à disposition un outil de pilotage RH (pyramide des âges, effectifs, corps, grade, âge, genre, projections chiffrées, etc...) pour les recrutements, associant les départements et UR pour anticiper les besoins de recrutements dans les différentes filières. Cet outil comprendra aussi la construction d'un référentiel des expériences valorisables lors des recrutements, de la prise en compte de mobilités, des qualifications | Les données existent et sont mobilisées au niveau des ufr | Produire des données à un niveau plus fin et permettre des projections sur une durée longue (deux contrats) |
| 24                                    | Formation aux opérations de recrutement destinée aux directeurs de département, d'UR et présidents de CS et recrutement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                           | Formation en cours de formalisation                                                                         |

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | Fait                    |
|  | En cours de réalisation |
|  | Réflexion lancée        |
|  | A faire                 |

# HRS4R - Réalisations

## Le point sur les groupes d'actions

| Actions techniques - DCOM - VP RI |                                                                                                                                                                                            | Fait                            | A faire                                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 31                                | Construction d'une interface dynamique permettant de rendre visibles les personnes référentes (intranet) en lien avec le service concerné ou l'action (formations, questionnaires, etc...) | En cours: précision de finalité |                                                              |
| 34                                | Traduction en anglais de l'ensemble des documents stratégiques de l'UA et de ses UR                                                                                                        | Traduction des rubriques HRS4R  | Action permanente en fonction des informations à communiquer |

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | Fait                    |
|  | En cours de réalisation |
|  | Réflexion lancée        |
|  | A faire                 |



# HRS4R - Réalisations

| Form éthique publis et monde de l'entreprise - DRIED - VP valorisation |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait                                                                               | A faire                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12                                                                     | Information et communication vis-à-vis des personnels sur les dispositifs éthiques et déontologiques de l'UA : formation, intégrité scientifique, comité d'éthique – Rencontres thématiques dans les labos (support livret compétences des EC)                                                      | En cours: rencontre dans les labos sur les questions d'éthique et de déontologie   | Webinaire de formation prévu rentrée 2022                                                  |
| 13                                                                     | Formation déontologique au rapport avec monde de l'entreprise : obligations du fonctionnaire, concours scientifique, prise de parts dans une société, consultance ; protection vis-à-vis des groupes de pression                                                                                    | Formation en place                                                                 | Amélioration possible: ciblage en fonction des attentes disciplinaires parfois différentes |
| 14                                                                     | Création d'une mission de déontologue                                                                                                                                                                                                                                                               | Déontologue en place                                                               |                                                                                            |
| 15                                                                     | Définir en interne à l'UA « l'auteur » dans le respect des règles de déontologie. Mettre en place des règles de bonne conduite au sein de l'UA sur les auteurs et les intégrer à la formation "Intégrité Scientifique".                                                                             | Texte rédigé                                                                       | Intégration en cours dans les règlements 2022                                              |
| 16                                                                     | Définir les conditions pour être co-auteur dans une charte des signatures en intégrant des normes internationales. Les principes de signature UA doivent figurer dans les règlements intérieurs (RI) des laboratoires qui doivent être consultables par tous, en consultation libre sur l'intranet. | Texte rédigé                                                                       | Intégration en cours dans les règlements 2022                                              |
| 17                                                                     | Mettre en place une formation sur la propriété intellectuelle ; Rendre obligatoire la formation facultative existante pour les doctorants, et l'ouvrir aux enseignants chercheurs et post-doctorants                                                                                                | Formation existante pour les doctorants                                            | Affiner en fonction des disciplines qui n'ont pas toutes les mêmes besoins                 |
| 26                                                                     | Sensibilisation et formation des personnels à l'Open Access                                                                                                                                                                                                                                         | Formation mise en place (NB: OA va être rendu obligatoire par l'évaluation HCERES) | Accroître l'OA. Objectif raisonnable: 50% en 2027                                          |
| 30                                                                     | Ouvrir à tous les EC ou nouveaux arrivants le Mooc PI proposé par la SATT Ouest                                                                                                                                                                                                                     | La formation existe                                                                | Discussions en cours pour l'ouverture. Objectif 2022                                       |

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | Fait                    |
|  | En cours de réalisation |
|  | Réflexion lancée        |
|  | A faire                 |

# HRS4R - Réalisations

## Le point sur les groupes d'actions

| Form jeunes chercheurs - DRIED - VP Recherche |                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait                                            | A faire                                                                                               |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8                                             | Redéfinir et promouvoir le statut de « post-doc », y compris durée maximale et normes de rémunération (tous établissements confondus)                                                                                                               | Post doc<3 ans réglé par voie réglementaire     |                                                                                                       |
| 27                                            | Réorganisation de la formation des ED (et du catalogue offert) en fonction des blocs de compétences à acquérir avec un tronc commun de formation pour tous les doctorants (mêmes compétences) dans les 6 premiers mois du doctorat.                 | Réorganisation en cours pour les ED "angevines" | Démarrage effectif rentrée 2022                                                                       |
| 28                                            | Plan de formation individualisé du doctorant, défini dès le démarrage de la thèse                                                                                                                                                                   | Phase réflexion bouclée                         | mise en place rentrée 2022                                                                            |
| 29                                            | Accessibilité des MCF aux formations prévues dans le catalogue doctoral                                                                                                                                                                             | Dispositif en place                             | Renforcer l'info des EC                                                                               |
| 33                                            | Permettre l'installation professionnelle des jeunes EC dans de bonnes conditions en contrôlant l'usage des heures complémentaires lors des trois premières années d'exercice et en utilisant les décharges horaires possibles en début de carrière. |                                                 | Communication sur les objectifs de l'action + mise en place progressive. Cible des 3 premières années |
| 35                                            | Améliorer l'information des C et EC quant aux droits et obligations vis-à-vis des UR. (Point à travailler entre UA, ED, UR, partenaires hors UA tel CNRS)                                                                                           | Mis en place                                    | S'assurer de la prise de connaissance de l'info                                                       |

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | Fait                    |
|  | En cours de réalisation |
|  | Réflexion lancée        |
|  | A faire                 |

# HRS4R - Réalisations

## Le point sur les groupes d'actions

| Form responsabilités - DRH-VPRH |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait                       | A faire                                                   |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 22                              | Structurer une offre de formation (possiblement mutualisée localement entre EPST-UA) et dédiée à l'enseignant-chercheur à chacune des étapes de sa carrière et de ses prises de responsabilité scientifiques, de gestion (RH, finances, prévention, etc...). Proposer un parcours de formation à la direction d'unité de recherche. | Mise en place en cours     |                                                           |
| 23                              | Formation au financement de la recherche, montage de projet, management, et règles concrètes de fonctionnement des appels d'offre, éthique, propriété intellectuelle.                                                                                                                                                               | Formation en place         |                                                           |
| 25                              | Formation des encadrants de thèse : concrètement, rendre obligatoire la formation HDRiale et à l'IS pour pouvoir demander l'autorisation d'inscription à l'HDR ; pour les encadrants déclarés qui bénéficient d'un financement de thèse de l'établissement, rendre ce financement conditionné à la participation aux HDRiales et IS | Formation proposée en 2021 | Organiser les calendriers pour favoriser la participation |

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | Fait                    |
|  | En cours de réalisation |
|  | Réflexion lancée        |
|  | A faire                 |

POUR INFORMATION

# 6. Recherche

6-1 Cadre général des prestations de service en recherche – **vote**

6-2 Demande de subvention FEDER - Chaire AAPRO (Avantage et Acceptabilité des Protéines alternatives) - **vote**

# 6-1 CADRE GENERAL DES PRESTATIONS DE SERVICE EN RECHERCHE

*Pôle Partenariat Innovation*

*DRIED*

- Validation du cadre général des prestations de services au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Liste des plateaux et plateformes - modalités d'application

# PLATEAU VS PLATEFORME

## Définition :

Les **Plateaux (PT) et Plateformes (PF)** résultent d'un regroupement cohérent d'équipements spécifiques et de compétences associées susceptibles de proposer des prestations de services à destination des unités de recherche de l'UA et de partenaires externes.

Tous les plateaux et plateformes de l'Université sont rattachés à une SFR.

La différence repose sur **l'ouverture aux partenaires extérieurs** :

- Pour les **plateaux** la **priorité** est donnée **aux demandes internes à la SFR**, l'ouverture aux partenaires externes est possible.
- Pour les **plateformes**, toutes les **demandes internes et externes** sont **traitées de façon indifférenciée** entre les utilisateurs.

## **Mars-Mai 2021 :**

- Présentation (Pôle Partenariat Innovation / VP Valorisation) aux SFR et aux responsables de plateforme de la nécessité de mettre en place un cadre général des prestations de service à l'UA

## **Juin-Décembre 2021 :**

- Construction de l'outil avec la DPE (basé sur le fichier de calcul de cout de la SATT)

## **Depuis Décembre 2021**

- Premier test de l'outil avec intégration des données des plateformes de la SFR ICAT
- Intégration complète de toutes les données des plateformes de l'UA. Intégration toujours en cours pour la SFR Quasav

## **Mars 2022**

- Envoi d'une version Béta (1.1.8) à chaque SFR contenant leurs données suite à une réunion de présentation de l'outil



# DEUX TYPES DE PRESTATION

| Les prestations <b>simplifiées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Les prestations <b>spécifiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Ensemble d'expériences réalisées par <b>PT/PF UA référencé exclusivement</b></li><li>• <b>Prestation simple</b> dans sa mise en œuvre</li><li>• <b>Durée courte</b>, <i>i.e.</i> au maximum sur <b>18 mois</b></li><li>• <b>Pas de clauses particulières</b> en termes de confidentialité ou de facturation.</li><li>• Modalités <b>de tarifications prédéfinies et automatisées</b></li></ul> | <p>Prestation de service <b>réalisée par une unité de recherche ou PT/PF</b></p> <p><b>Ensemble d'expériences complexes</b> dans leur mise en œuvre</p> <p>Mise en place d'une <b>tarification forfaitaire négociée</b></p> <p><b>Clauses particulières à intégrer</b> : confidentialité, assurances, RH, modalités de facturation...</p> |



**Autonomie PT/PF**  
dans la génération de sa fiche de coût

Mise en place d'un **contrat standardisé** avec intégration de Conditions Générales de Vente (CGV)



**Devis généré par**  
le pôle Partenariat Innovation

**Possibilité** de mettre en place un **contrat sur-mesure**

# 4 TYPES DE TARIFS

**La tarification sera basée sur deux principes :**

1. Un tarif en fonction **du partenaire** et/ou **de la nature de la prestation**
2. Un calcul des coûts **basé sur les coûts complets** nécessaires à la réalisation de la prestation

**Les 4 modalités de tarification :**

| <b>1<br/>Interne SFR</b>                                                                                             | <b>2<br/>Interne UA</b>                                                                                             | <b>3<br/>Externe avec<br/>collaboration</b>                                                                                                      | <b>4<br/>Externe sans<br/>collaboration</b>                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tarif applicable dans le cadre d'un projet de recherche impliquant des entités de recherche rattachées à la même SFR | Tarif applicable dans le cadre d'un projet de recherche impliquant une unité de recherche dont l'UA est (co)tutelle | Tarif applicable dans le cadre d'un projet de recherche collaboratif* impliquant un partenaire extérieur à l'UA (académique ou socio-économique) | Tarif applicable hors cadre de projet de recherche collaboratif*, impliquant tout partenaire extérieur à l'UA |

\* impliquant l'existence d'un contrat de collaboration ou de financement en vigueur entre les partenaires à la date de mise en place du contrat de prestation de service.

## ❑ Le calcul du coût complet

Le calcul des coûts liés à cette prestation inclura :

- Les coûts de personnels
- Les moyens spécifiques à l'étude
- Les autres coûts directs
- Les coûts indirects dû à l'environnement
- La marge commerciale (15 %)
- Les frais de gestion (15%)

## ❑ Mise à disposition d'un outil de calcul développé en interne (tableur)

# TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS

Tableau récapitulatif des coûts en fonction de la catégorie d'appartenance du client :

| Le coût complet                                    | 1<br>Interne<br>SFR | 2<br>Interne<br>UA | 3<br>Externe<br>collaboratif | 4<br>Externe<br>sans<br>collaboration |
|----------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Le personnel</b>                                |                     |                    |                              |                                       |
| Personnel permanent établissement                  | -                   | -                  | -                            | 100 %                                 |
| Personnel à la charge de la structure de recherche | 100 %               | 100 %              | 100 %                        | 100 %                                 |
| <b>Les moyens spécifiques</b>                      |                     |                    |                              |                                       |
| Consommables machine et maintenance                | 100 %               | 100 %              | 100 %                        | 100 %                                 |
| Amortissement                                      | 25 %                | 25 %               | 50 %                         | 100 %                                 |
| <b>Les autres coûts directs</b>                    |                     |                    |                              |                                       |
| Consommables et petits matériels                   | 100 %               | 100 %              | 100 %                        | 100 %                                 |
| <b>Les coûts indirects dûs à l'environnement</b>   |                     |                    |                              |                                       |
|                                                    | -                   | 25 %               | 50 %                         | 100 %                                 |
| <b>La marge commerciale</b>                        |                     |                    |                              |                                       |
|                                                    | -                   | -                  | -                            | 0-15 %                                |
| <b>Les frais de gestion</b>                        |                     |                    |                              |                                       |
|                                                    | -                   | -                  | 15 %                         | 15 %                                  |

- Mise à jour de l'outil **via les CPOM de chaque SFR**
- Intégration d'un.e PT/PF **via les CPOM de chaque SFR** puis validation par la Commission Recherche.
- Mise à jour systématique **une fois par an** par la DRIED/DPE pour intégrer l'évolution des coûts de l'établissement.

Résultat des votes de la  
CR du 4 avril 2022 :  
majorité avec 29 voix  
pour et 1 abstention

**POUR VOTE**

# LISTE DES PLATEAUX (PT) ET PLATEFORMES (PF)

| SFR         | Type | Nom         | Désignation                                                                              | Date d'application             |
|-------------|------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| ICAT        | PF   | PRISM       | <b>Imagerie et spectroscopie multimodale</b>                                             | <b>Au plus tard 01/01/2023</b> |
|             | PT   | PRIMEX      | Radiobiologie et imagerie expérimentale                                                  | Au plus tard 01/01/2023        |
|             | PT   | SCIAM       | Imageries et analyses microscopiques                                                     | Au plus tard 01/01/2023        |
|             | PT   | PACEM       | Analyse cellulaire et moléculaire                                                        | Au plus tard 01/01/2023        |
|             | PF   | LENTIVEC    | <b>Production de vecteurs lentiviraux</b>                                                | <b>Au plus tard 01/01/2023</b> |
|             | PF   | SynNanoVect | <b>Plateforme de production de vecteurs de synthèse et vectorisation de biomolécules</b> | <b>Au plus tard 01/01/2023</b> |
|             | PT   | SCAHU       | Animalerie hospitalo-universitaire                                                       | Au plus tard 01/01/2023        |
| QUASAV      | PT   | ANAN        | Analyses acides nucléiques                                                               | 01/01/2023                     |
|             | PT   | COMIC       | Collection microorganismes                                                               | 01/01/2023                     |
|             | PT   | IMAC        | Imagerie cellulaire                                                                      | 01/01/2023                     |
|             | PT   | PHYTO       | Analyses phytochimiques                                                                  | 01/01/2023                     |
|             | PF   | PHENOTIC    | <b>Phénotypage des semences et des plantes<br/>Hors cadre en gestion INRAE</b>           | <b>NA</b>                      |
| MATRIX      | PT   | CARMA       | Caractérisation de matériaux fonctionnels                                                | Au plus tard 01/01/2023        |
|             | PT   | CRISTAL     | Analyse thermique et de cristallographie                                                 | Au plus tard 01/01/2023        |
|             | PT   | LASIMA      | Lasers et imagerie                                                                       | Au plus tard 01/01/2023        |
|             | PT   | ASTRAL      | Analyse structurale moléculaire                                                          | Au plus tard 01/01/2023        |
| CONFLUENCES | PF   | USERLAB     | <b>Plateforme d'analyse du comportement P2AC</b>                                         | <b>Au plus tard 01/01/2023</b> |

Résultats des votes de la CR du 4 avril 2022 :  
unanimité avec 30 voix pour

POUR VOTE

## 6-2 Demande de subvention FEDER - GRANEM

### Modification montage budgétaire

**Laboratoire concerné :** le GRANEM

**Projet :** La chaire AAPRO - *Avantages et Acceptabilité des PROtéines alternatives*

**Responsable scientifique :** Gaëlle PANTIN-SOHER (UA) en collaboration avec Marie DUFRECHOU (ESA)

**Objectif :**

- **Renforcer** l'expertise scientifique
- **Enrichir** la formation de futurs cadres des IAA
- **Accompagner** les entreprises ligériennes qui souhaitent s'orienter vers cette transition.



université  
angers

# 6-2 Demande de subvention FEDER - GRANEM

## Modification montage budgétaire

### Evolution de la maquette financière suite à une pré-instruction par le FEDER

#### Ce qui est identique à la décision CA082-2020

- Le projet scientifique
- L'UA reste chef de file et porte le projet pour le compte de l'ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture)



#### Modification de l'annexe financière :

- Transformer les postes « fonctionnement » + « frais généraux forfaitaires » de 15% initialement prévus en **un poste unique frais généraux forfaitaire porté à 40 % intégrant les dépenses de fonctionnement**. Seules les dépenses de personnel sont précisées et seront à justifier.



# 6-2 Demande de subvention FEDER

## Chaire AAPRO

### Modification montage budgétaire

Demande avec justification seulement des salaires

| DEPENSES                   |              | RECETTES |              | Taux |
|----------------------------|--------------|----------|--------------|------|
| Dépenses de personnel      |              |          |              |      |
| Invité pédagogique UA      | 24 000 €     | UA       | 97 164,72 €  | 43 % |
| Post-doc 1 UA              | 42 000 €     | FEDER    | 113 639,65 € | 50 % |
| Post-doc 2 UA              | 42 000 €     | ESA      | 16 474,94 €  | 7 %  |
| Salaire IGE (*2) UA        | 30 806,74 €  |          |              |      |
| Salaire ESA                | 23 535,62 €  |          |              |      |
| Dépenses de fonctionnement |              |          |              |      |
| Frais généraux (40%)       | 64 936,95 €* |          |              |      |
| TOTAL                      | 227 279,31 € | TOTAL    | 227 279,31 € |      |

\* Incluent maintenant les dépenses de fonctionnement (13 k€), de l'équipement (10 k€), des frais de missions (3 k€), de la sous-traitance (15 k€) + 24k€ auparavant couvert par le forfait de 15% de frais généraux.



université  
angers

# 7. Enseignement et conventions

## 7-1 Conventions - **vote**

# 7-1 Contrats d'application en lien avec l'apprentissage

# Rappels

Un contrat cadre avec le CFA Formasup existe depuis novembre 2020  
qui a pour objet principalement de :  
créer et définir les orientations générales de l'unité de formation par  
apprentissage (« UFA »),

# Contrats d'application

Chaque année un contrat d'application est signé entre le CFA Formasup et l'Université pour préciser l'offre de formation concernée pour chaque UFA (c'est-à-dire chaque composante), un budget prévisionnel y est aussi joint.

Changements majeurs pour 2021 :

# Contrats d'application

| Liste Formations en apprentissage FormaSup |                          |             |                                                               |
|--------------------------------------------|--------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|
| UFA                                        | Formation                | 2020        | 2021                                                          |
| UFR Sciences                               | 3 LP                     | X           | X                                                             |
|                                            | 1 M1 M2                  | X           | X                                                             |
|                                            | 7 M2                     | X           | X                                                             |
|                                            |                          | 48          | 73                                                            |
| UFR LLSH                                   | 1 LP                     |             | X                                                             |
|                                            |                          |             | 14                                                            |
| UFR DEG-LLSH                               | 1 M1 M2                  | X           | X                                                             |
|                                            |                          | 10          | 14                                                            |
| IUT                                        | 1 DUT 1ère et 2ème année | X           |                                                               |
|                                            | 2 DUT 2ème année         | X           |                                                               |
|                                            | 13 LP                    | X           | X                                                             |
|                                            | Prépa DSCG               | X           | X                                                             |
|                                            | Prépa DCG                |             | X                                                             |
|                                            | BUT en 3 ans             |             | X                                                             |
|                                            |                          | 257         | 289                                                           |
| IAE                                        | 2 M2                     | X           | X                                                             |
|                                            | 3 M2                     |             | X                                                             |
|                                            |                          | 32          | 52                                                            |
| ESTHUA                                     | 2 DEUST                  | X           | X                                                             |
|                                            | 1 L3 (3ème année)        | X           | X                                                             |
|                                            | 5 LP                     | X           | X                                                             |
|                                            |                          | 82          | 120                                                           |
|                                            |                          | 1 727 823 € | 2 953 051 €                                                   |
|                                            |                          | 429         | 548                                                           |
|                                            |                          |             | 3 DUT<br>2 DEUST<br>22 LP<br>1 BUT<br>1 L3<br>1 M1M2<br>10 M2 |

Résultat des votes de la CFVU du 11 avril 2022  
Unanimité avec 31 voix pour

## 7-1 Contrats d'application Formasup

Les conventions d'application CFA Forma Sup soumises au vote des administrateurs sont celles concernant les formations de :

- l'IUT
  - la Faculté des Sciences
  - l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité
- incidence financière supérieure à 300 000€ HT par an.

**POUR VOTE**

Les autres conventions (IAE Angers ; Facultés DEG et LLSH ; Faculté LLSH) sont présentées **pour information** (signées par le Président sur délégation du CA).



# 8. Décisions prises par délégation du CA au Président

## POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)

# Calendrier des prochains C.A.

- Jeudi 12 mai 2022 à 14h30
- Jeudi 9 juin 2022 à 14h30
- Jeudi 7 juillet 2022 à 14h30

# BILAN MI-MANDAT



2020/22



**194 056**

masques réutilisables  
distribués (aux étudiants  
et personnels)

**212 450**

masques chirurgicaux

**4 156**

litres de désinfectant

**159 635**

autotests

**50**

détecteurs CO2  
"made in UA"

**41 000**

masques recyclés

## ÉDITO

Ces deux premières années de mandat, nous les avons vécues au rythme des protocoles sanitaires sans cesse modifiés, des commandes de masques et de gel hydro alcoolique, d'ouvertures à jauges réduites avant de retrouver enfin des conditions quasi normales de fonctionnement à la rentrée dernière.

Deux années de **pandémie** où notre communauté a montré son sens du service public, de la solidarité et du partage. Comme souvent, cette crise, inédite dans l'histoire de l'université, a aussi été un formidable accélérateur particulièrement dans le domaine de **la transformation pédagogique**. Et elle ne nous a pas empêché de continuer d'avancer, notamment sur l'évaluation HCERES de notre établissement, et sur l'accréditation de nos formations et de nos unités de recherche.

Nous avons pris le parti de regrouper la recherche et la formation au niveau Master pour mettre en lumière ce qui constitue un grand axe de développement des années à venir : **le continuum master-doctorat** et **l'internationalisation** de notre université.

Accompagner les réussites et faire vivre l'université est l'articulation que j'ai choisie pour vous présenter ce bilan de mi-mandat.

Je le dédie à vous toutes et tous, qui avez pu répondre à ce défi : faire face à la crise et continuer de faire fonctionner notre service public. Un travail immense a été accompli et je suis fier, vraiment fier, de vous en présenter le résultat. Sans vous rien n'aurait été possible.

Bonne lecture ! Ce bilan est le vôtre !

**Christian Roblédo**





# CONTEXTE

## 2020

- 17 FÉV. Élection à la présidence de l'UA de Christian Roblédo
- 12 MARS Nomination des vice-président.e.s en Conseil d'administration
- 14 MARS Mise en place de la cellule de crise
- 17 MARS Début du confinement général et fermeture de tous les locaux de l'UA
- 18 MARS Déploiement des outils d'enseignement à distance / Lancement du dispositif #Cocoonecté
- 1<sup>ER</sup> AVRIL 1<sup>re</sup> visioconférence de presse (une 1<sup>re</sup> en France !)
- SEPT. Rentrée masquée / Mise en place de la charte des droits d'auteurs
- OCT. Lancement DU votre avenir 2021 en réponse à la crise sanitaire
- 23 OCT. Visite de la ministre Frédérique Vidal et lancement de Territoires universitaires de santé
- 18 DÉC. Lancement EUR Lumomat

## 2021

- 1<sup>ER</sup> JAN. Création par décret de la Comue expérimentale Angers-Le Mans  
La DEVE devient DEVEC avec la création d'une sous-direction Vie des campus
- 21 JAN. Signature de la convention Intracting avec la Banque des territoires
- MARS Challenge connecté Kiplin / Adoption du plan Égalité professionnelle
- 1<sup>ER</sup> SEPT. Création du service Scafop / Nouveau cadre télétravail / Mise en place des BUT
- 23 SEPT. L'UA rejoint le consortium EU Green / Retour du Campus day
- 4 NOV. Adoption du schéma directeur du handicap
- 15 NOV. Lancement du service numérique inter-établissements
- 23 NOV. Soirée partenaires & alumni des 50 ans de l'UA au Centre de Congrès

## 2022

- 1<sup>ER</sup> JAN. Création du service UA-Culture
- 12 JAN. Convention cadre avec l'INRAE
- 16 MARS L'UA avec ALC se prépare à accueillir les réfugiés ukrainiens
- 30 MARS Première matinale Goodmorning Userlabs (P2CA inauguré le 16 mars 2021)



# CHAPITRE 1





# ACCOMPAGNER LES RÉUSSITES

Pour la dixième année consécutive, l'Université d'Angers est première en France pour le taux de réussite en licence. Ce résultat est le fruit d'une politique menée depuis très longtemps et qui s'inscrit dans l'ADN de notre établissement. Il s'agit d'**accompagner la réussite** par des dispositifs garantissant **un encadrement de qualité** malgré la raréfaction des moyens humains et la sous-dotation structurelle de notre université.

Sur ce dernier point, les nombreuses discussions avec nos autorités de tutelle ont permis à notre établissement de bénéficier d'une enveloppe de rattrapage d'environ 2M d'€.

Cet accompagnement à la réussite est un ensemble de mesures qui vise non seulement **les étudiants** mais aussi **les personnels** sans lesquels les dispositifs mis en place seraient vains. Il repose sur un tryptique suivant :

- 1 - **Former**
- 2 - **Accompagner**
- 3 - **Soutenir et valoriser la recherche**



# 01

## FORMER

Former la jeunesse du pays grâce à l'enseignement universitaire, telle est notre principale mission de service public. Depuis une dizaine d'années la qualité de l'encadrement a subi les effets conjugués de l'augmentation forte des effectifs conjuguée à une raréfaction des moyens pérennes accordés à nos universités en particulier à Angers. Malgré cela les équipes pédagogiques ont su innover et maintenir nos taux de réussite en licence. Les efforts ont principalement porté, et ce malgré la pandémie, sur la mise en œuvre de Thélème dans trois composantes, l'évolution de l'offre de formation à l'IUT Angers-Cholet, l'universitarisation des IFSI et la réorganisation de l'offre de formation en Tourisme, hôtellerie et culture.



# RÉUSSIR EN LICENCE

— Ces deux années de mandat ont été bien évidemment bousculées par la crise sanitaire liée à la pandémie. Les équipes ont fait preuve d'une grande agilité qui a aussi été un accélérateur sur un certain nombre d'actions que nous avions prévues. Parallèlement à ces mesures, l'établissement a mené l'évaluation HCERES, a mis en place le BUT et a construit sa nouvelle offre de formation.

- > pilotage malgré la pandémie (auto-évaluation, session Ibis...)
- > évolution de l'offre de formation (BUT, Gaco, 5 axes Thélème, ouverture IAE)
- > accompagnement pédagogique des enseignants-chercheurs (montée en gamme Moodle, AMI transformation par les pairs compagnons, ingénieurs pédagogiques, HyPE-13)
- > approche par compétences
- > parcours dématérialisé accueil des étudiants internationaux



VIDÉO INSTANT UA :  
intervention Thélème  
au lycée J. du Bellay



## HYPE-13

L'objectif du projet HyPE-13 est de faire évoluer l'hybridation des formations de l'enseignement supérieur et de partager les expériences à partir d'un travail d'équipe de 12 universités partenaires et d'une organisation privée EdTech. En 24 mois, de novembre 2020 à octobre 2022, 19 livrables devront être réalisés autour du partage des ressources, de la formation et de l'accompagnement des acteurs, de la définition d'un socle réglementaire et technique. L'UA pilote les livrables Fenêtre sur cours, l'interconnexion des plateformes Moodle et le catalogue de cours partagés.

# 01



# ÊTRE ATTRACTIF EN MASTER

— Si l'UA obtient de très bons taux de réussite en Licence, ce mandat est l'occasion de renforcer aussi notre attractivité en master en lien avec nos pics de visibilité en recherche mais aussi par des dispositifs innovants pour être plus visible et donc plus attractif à l'international. Le continuum master/doctorat sera ainsi plus efficient. L'insertion professionnelle en fin de masters doit aussi être améliorée (par le développement de l'alternance, par l'apprentissage et en favorisant les liens entre les milieux socio-économiques et la recherche).

- > une offre en lien avec la politique recherche (EUR Matériaux, projet de *Graduate Schools* avec Intégraal)
- > une offre en lien avec la politique internationale (micro masters, doubles et triples diplômes, master double compétences)
- > l'insertion professionnelle au service de cette attractivité (master en alternance, démarche qualité IAE, JPO poursuite d'études, approche par compétences)
- > développement des cours en anglais



VIDÉO INSTANT UA :  
approche par  
compétences  
(Nathalie Debski)



PDF :  
catalogue  
de cours  
en anglais



## INTÉGRAAL

Le projet INTEGRAAL déposé par la Comue Angers-Le Mans en réponse au PIA4 «Excellences sous toutes ses formes» est conçu pour consolider la recherche dans le champ des transitions et stimuler l'interdisciplinarité. Il concerne des parcours de formation master et doctorat en lien avec 4 défis thématiques :

- 1 - La transition agro-écologique et la durabilité des productions végétales
- 2 - Les enfants et jeunes dans une société en transition
- 3 - L'acoustique et les matériaux émergents pour la transition énergétique et la santé
- 4 - La gestion des risques appliquée aux décisions des acteurs publics et privés dans un environnement en transition.

Cheffe de projet,  
Françoise Grolleau

# INFORMER, ORIENTER ET INSÉRER

— Que ce soit Thélème, HyPE-13 ou qu'il s'agisse des savoir-faire du guichet infocampus et des actions du SUIO-IP, l'Université d'Angers se renouvelle sans cesse en matière d'information d'orientation ou d'insertion de ses publics. Le pôle LLU en est un exemple. Ce tryptique : « je réussis car je suis informé » ; « je réussis car je suis bien orienté » ; « je réussis car je suis bien inséré » est porté par l'ensemble de notre communauté.

## > déploiement du PIA Etoile



ARTICLE WEB :  
**interview du nouveau  
chargé de mission LLU**  
(Frédéric Guegnard)

## > dispositifs innovants : M2S, Rebond sup, Paréo et Votre Avenir 2021



RUBRIQUE WEB :  
**les dispositifs  
d'orientation  
et de réorientation**

## > fusion entre chargés d'accompagnement Darre et Plan étudiants (1306 étudiants accompagnés en 2020/21 et 2021/22)

## > développement de l'alternance



# + 24 %

augmentation totale  
des alternants entre  
les rentrées 2020 et 2021



*La création du pôle LLU en soutien à son chargé de mission a permis une meilleure connaissance des actions des uns et des autres dans ce champ si spécifique. Plus cohérente et plus lisible pour nos partenaires ainsi qu'en interne, la LLU s'est aussi enrichie de l'expérience partagée du 'mode projet' de Thélème, Etoile et des Cordées de la réussite dont les échéances financières nécessitent une discipline du suivi d'évaluation.*

Sabine Mallet



# 01

# ACCOMPAGNER

Depuis deux ans, face à la pandémie et la fermeture à deux reprises des universités, nous avons tenté d'accompagner les étudiants et les personnels au mieux. Un grand nombre de mesures ont été prises pour lutter contre les effets de la Covid sur les conditions de vie des étudiants et des personnels et leur permettre malgré tout d'étudier et de travailler.

Très rapidement après la fermeture des universités, et le confinement généralisé, les services communs Suaps et SSU, la Direction de la culture et des initiatives et la Direction de la communication ont mis en place un dispositif original appelé « #Cocoonecté » qui permettait aux personnels et aux étudiants de disposer de rendez-vous récréatifs, culturels et sportifs disponibles sur le site internet de l'UA. Il s'agissait aussi de rappeler les bonnes pratiques en matière de santé pour supporter au mieux le confinement et le télétravail.





# LES ÉTUDIANTS DANS LEUR QUOTIDIEN

Accompagner les étudiants pendant ces deux années de Covid fut essentiel au regard des sacrifices auxquels ils ont dû consentir pour lutter contre la pandémie. Étudier dans des conditions anormales et souvent seul, ne plus pouvoir sortir, ne plus pouvoir faire de sport ni aller simplement se retrouver. Mais au-delà des mesures mises en place pour leur garantir une certaine vie sociale et surtout les accompagner socialement, ce mandat a été l'occasion d'améliorer l'usage et le pilotage de la CVEC, de développer la politique mobilité et, depuis septembre 2021 de donner son plein développement à la Parenthèse sans oublier la politique d'égalité.

## > le levier de la CVEC



PDF EN LIGNE :  
bilan CVEC  
2021

- > action sociale (logement, précarité numérique, cellule d'aide d'urgence, Nighthline...)
- > tutorat d'accompagnement Covid
- > vie étudiante (La Parenthèse, Discord...)
- > étudiants et international
- > égalité et inclusion
- > solidarité (Fuso, Precanum, soutien à l'Agora...)



ARTICLE WEB :  
répondre  
aux urgences  
(Laurent Bordet)



## FUSO

Le fonds d'urgence Covid de la Fondation a permis de collecter 18 000 € en 2020 et 14 000 € en 2021 et d'acheter 180 ordinateurs pour Précacum en 2020/21 et 126 en 2021/22.

Un partenariat avec Boulanger a permis de recevoir 75 ordinateurs portables.



## AIDES

En 2020, 18 000 € d'aides ont été distribuées par l'UA en complément des aides CROUS (37 bénéficiaires). 23 284 € (35 bénéficiaires) en 2021.

24 distributeurs de protection périodiques ont été mis en place.

# 21



# LES PERSONNELS DANS LEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

— Si les conditions de travail ont été fortement impactées par la Covid et ont parfois conduit à des situations de souffrance au travail ou de mal-être, l'UA a tenté d'accompagner au mieux ses personnels, aidée en cela par certaines des dispositions de la Loi de programmation de la recherche et par la Loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Cet accompagnement s'est donc traduit par plusieurs séries de politiques : rémunérations, avancement et promotion, conditions de travail, soutien aux chercheurs et enfin égalité et inclusion.

- > politique de rémunération
  - > politique d'avancement
  - > politique relative aux conditions de travail (télétravail)
  - > politique égalité et inclusion
- 

VIDÉO INSTANT UA :  
duo day



PAGE WEB :  
cellule  
d'écoute  
(VDH)
- > dialogue social durant la pandémie : 55 C4M intégrant les représentants du personnel et les acteurs de prévention de l'UA (DPS, médecins, DPIL, DCOM)

« Ce complément de rémunération, sur la base de l'indemnitaire IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise) des titulaires, est la mise en œuvre d'un principe d'égalité des personnels, financé sur ressources propres de l'UA. »

Eric Delabaere

« Les années 2020-22 ont fortement mobilisées les 6 agents de la DPS pour adapter en permanence les protocoles sanitaires et permettre néanmoins une continuité de service. Nous avons mis en œuvre, dès juin 2020, une organisation logistique et sanitaire au service de notre communauté. Ce travail a pu se déployer sur les sites grâce notamment à la mise en place du réseau des acteurs de la prévention composée de 15 conseillers et des 80 assistants de prévention. »

Isabelle Richard

# SOUTENIR ET VALORISER LA RECHERCHE

« Cultiver nos talents » est une expression qu'utilise souvent le vice-président à la Recherche. Le parti pris de l'établissement est effectivement de soutenir la recherche accomplie à l'université en accompagnant les unités de recherche dans leur développement et leurs ressources et en actionnant les leviers permettant de mieux valoriser celle-ci. Il s'agit donc d'attirer des talents mais aussi de soutenir ceux qui sont déjà chez nous.



### SOUTIEN AUX UNITÉS DE RECHERCHE

Le début du mandat a été marqué par le long processus d'évaluation des unités de recherche par le HCERES. La direction de la recherche (et les deux vice-présidents concernés) ont accompagné cette évaluation par le biais d'auditions internes en organisant des bilans-projets et la relecture des documents d'auto-évaluation. La qualité du travail fourni par les unités de recherche a permis une évaluation globalement satisfaisante des équipes et l'ensemble des UMR a été labellisé.

- > évaluation HCERES avec bilan positif
- > intégration de Cap Europe au sein de Direction internationale en lien avec la Dried
- > augmentation des crédits scientifiques et bonus (valorisation et open access)
- > politique d'appels à projet révisée et orientée co financement et soutien ciblé jeunes chercheurs (Pulsar, étoile montantes, MIR)
- > service information Oscar déployé



**+ 23 %**

augmentation globale  
des crédits  
scientifiques  
entre 2017 et 2022

**8,56 M€**

de subventions  
équipements suite  
à la négociation  
du CPER recherche

01

## MEILLEURE VISIBILITÉ DE NOTRE RECHERCHE

Outre le travail fait autour des signatures, la visibilité de la recherche s'est fortement accrue grâce aux nouveaux outils de communication qui se sont fortement amplifiés ces dernières années. La communication scientifique s'est notamment enrichie grâce à la réorganisation de la direction de la communication qui a dédié un poste à cette mission.

> création d'une charte de signature scientifique

> communication (adhésion à The Conversation, magazine recherche annuel Effervesciences, newsletter)



PDF EN LIGNE :  
magazine  
Effervesciences

> politique science ouverte avec dépôt sur HAL + politique menée avec la BU sur une transition des bouquets de revues en un open access green



### 720

rang mondial de l'UA  
selon le CWUR  
(Center for World  
University Rankings)

### 568 469

vues cumulées  
des articles des  
chercheurs de l'UA  
sur The Conversation  
en 2021



*La signature est un élément majeur du rayonnement et de l'attractivité à l'échelle internationale de l'UA et des partenaires de ses unités de recherche.*



Philippe Simoneau



## DÉVELOPPEMENT DES CHAIRES

— Grâce aux chercheurs et avec leur capacité à développer leur recherche tout en renforçant les liens avec les acteurs socio-économiques, l'UA a depuis deux ans développé plusieurs chaires thématiques. La fondation a contribué à cette émergence en organisant pour certaines d'entre-elles des soirées inspirantes et présentation en Youtube live afin de réunir des acteurs socio-économiques.

- lancement des chaires AAPRO (Avantages et acceptabilité des protéines alternatives) et Enfance et jeunesse (Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes)



VIDÉO :  
replay  
Youtube live  
Enjeux



VIDÉO :  
replay  
Youtube live  
AAPRO

- soirée de préfiguration de la chaire Bon droit
- chaire Tourisme (en projet)



## FONDATION

Une des missions de la Fondation est de favoriser la promotion et la valorisation de la recherche au sein de l'Université d'Angers. C'est pourquoi, la Fondation se mobilise pour réunir acteurs socio-économiques et chercheurs. Cette mobilisation se traduit par la mise en place de chaires. L'année 2020 a été l'occasion de créer des synergies et de favoriser les liens pour permettre l'émergence de deux chaires de recherches, d'innovation et aussi de formations qui ont vu leur lancement en 2021. Il s'agit de la Chaire AAPRO (Avantage et acceptabilité des protéines alternatives) et Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes.

## DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS DE VALORISATION

— La valorisation de la recherche a aussi connu un fort développement grâce en partie aux dispositions de la LPR. Au travers de son vice-président à la valorisation, l'Université d'Angers a adhéré au réseau national des VP « Sciences et sociétés », gage d'un développement important dans les années à venir du concept des « Sciences avec et pour la société »

- partenariat SATT développé (accords cadre)
- structuration et déploiement des ingénieurs filières en réseau coopératif ligérien (LMU, NU et UA)
- croissance des thèses Cifre (25 en ce moment dont 12 en SHS)
- lancement du 1<sup>er</sup> AMI Sciences participatives et demande de labellisation de l'UA Science avec et pour la société (Fil innov) (1,9 M€)



ARTICLE WEB :  
une innovation  
permanente



6

emplois ont été créés associant des laboratoires de l'UA à des entreprises dans le cadre du plan de relance R&D des entreprises



*Le projet « Science avec et pour la société » (SAPS) concrétise un engagement stratégique affirmé de l'UA (signature de la charte de la recherche et des sciences participatives, désignation d'un VP CSTI). Fruit d'un partenariat étroit tant avec les acteurs professionnels et/ou associatifs de la médiation et de la communication scientifique qu'avec les collectivités territoriales, il s'illustrera notamment par la mise en place de nouveaux dispositifs synergiques et innovants.*

Pascal Richomme



## CHAPITRE 2





# FAIRE VIVRE L'VA

La mission de service public qui nous est aujourd'hui dévolue nécessite d'évoluer dans un environnement multi partenarial tant local que régional ou international.

Il convient aussi de réaffirmer que dans une organisation aussi importante que la nôtre, rien ne serait possible sans les ressources patrimoniales et numériques dont nous disposons et les multiples négociations et partenariats qui sont nécessaires à leur développement. Rien ne serait possible non plus sans une gouvernance solide qui permet d'être en interface permanente avec notre communauté. La Fondation de l'Université d'Angers poursuit par ailleurs ses objectifs de mise en relation avec les milieux socio-économiques angevins en soutien aux équipes de recherche et aux composantes.



# L'UA AU COEUR DE SON ENVIRONNEMENT

Dans la première partie de ce mandat, l'Université d'Angers a pu renforcer ou développer ses liens avec l'écosystème local. La Comue Angers-Le Mans permettra aussi, dans une logique de projets portés par les communautés de nos deux universités, de faire de nos deux établissements des acteurs majeurs du développement du territoire. Enfin, le projet d'alliance européenne est un axe essentiel de la stratégie européenne.



## ÉCOSYSTÈME LOCAL

Comme le dit régulièrement le président de l'UA : « Une université parce qu'un territoire... Un territoire parce qu'une université ». Grâce à sa recherche et ses formations, notre Université est au cœur de l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire angevin. Au-delà l'UA entretient des relations partenariales importantes avec Angers Loire Métropole, le CHU d'Angers mais aussi les agglomérations de Cholet et Saumur dans le cadre de ses campus délocalisés dans le Maine-et-Loire.

- > nouvelle feuille de route du GIS ALC (créé en 2014)
- > relations Crous (logement, co-gestion de la Parenthèse)
- > liens CHU (appel à projets, All Sims, Territoires universitaires de santé...)
- > l'UA une ressource pour le territoire (notamment lors de la pandémie avec production de SHA et de visières)



PDF EN LIGNE :  
UA Mag 22  
« Tous solidaires »



À l'occasion de la crise sanitaire mais aussi grâce à l'arrivée d'une nouvelle équipe en responsabilité au département, un nouveau partenariat semble voir le jour.



Christian Roblédo



**550 M€**

de retombées annuelles  
générées sur le territoire  
d'ALM par l'ESR

**213 M€**

dépensées  
par les étudiants/an  
sur le territoire d'ALM  
(or l'UA représente +50%  
des étudiants)



# LA COMUE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

—  
Déjà très proches partenaires et complémentaires, l'Université d'Angers et Le Mans Université ont opéré un rapprochement stratégique qui s'est concrétisé par la mise en place d'une Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) expérimentale, créée par décret le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## > réseau SAM : 11 projets soutenus pour un montant total de 90 k€

Lancé en 2019, par les Universités d'Angers et du Mans, le CHU d'Angers, les CH du Mans et de Laval, le réseau SAM (Santé Activité Métiers de l'ingénierie) vise à promouvoir des collaborations interdisciplinaires et multi-sites dans le domaine de la santé.



ARTICLE WEB :  
réseau SAM



## > territoires universitaires de santé

Pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins, ce plan d'actions a été lancé et signé le 23 octobre 2020 au Mans, en présence de la ministre Frédérique Vidal.



SITE WEB :  
Comue  
Angers-Le Mans



# 38 000

étudiants

# 770

doctorants

# 1900

enseignants-chercheurs

# 1409

personnels administratifs  
et techniques

# 41

unités de recherche

# 022

# STRATÉGIE INTERNATIONALE

— L'université, très attachée à ses valeurs de citoyenneté et de solidarité tant en France qu'en Europe ou à l'international va développer tout au long de ce mandat sa stratégie internationale. Il s'agit d'innover, quitte à engager des ruptures, pour gagner en efficacité et en visibilité sans renoncer à ces valeurs. Si la Covid a obligatoirement ralenti la mise en œuvre de cette stratégie, celle-ci s'amorce en se fondant sur une activité internationale soutenue mais qui souffre de liens partenariaux européens proportionnellement trop faibles. C'est la raison pour laquelle nous avons répondu avec 8 autres partenaires à l'appel à projet d'université européenne lancé par l'union européenne.

- l'UA intègre le consortium EU Green : 9 partenaires en Europe (Allemagne, Espagne, France, Italie, Irlande, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède) pour une stratégie commune autour de l'innovation et du développement durable



VIDÉO INSTANT UA :  
alliance EU Green

- l'UA lauréate d'un appel à projet région pour se doter d'une véritable stratégie européenne et internationale



*Nous devons participer à l'émergence de nouveaux modèles d'universités en Europe avec à la clé la création de diplômes conjoints, voire de véritables diplômes européens, des actions de mobilités plus denses et plus larges, et le développement de dynamiques de coopération nouvelles en recherche et formation.*



Christian Roblédo





# 2 AXES DE DÉVELOPPEMENT IMPORTANTS

- 1 – Immobilier
- 2 – Numérique

Sous le pilotage de son Vice-président, les directions du numérique (DDN) et du Patrimoine (DPIL) ont conduit de nombreux chantiers malgré (pour la DPIL) et grâce (pour la DDN) à la Covid. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre des schémas élaborés lors de précédents mandats ou de la réalisation et négociation des CPER et du plan de relance, les équipes ont eu une charge de travail immense.





## VOLET IMMOBILIER

— L'ensemble des projections et des travaux immobiliers et énergétiques sont inscrits dans 2 schémas directeurs SPSI (Immobilier) et SPSE (énergie). Mais, au-delà d'autres projets voient le jour empreint de la nécessaire transition écologique. Ce sera le cas notamment du projet « Campus vert » de Belle-Beille mené conjointement par l'Université d'Angers, l'INRAE et l'Institut d'Agronomie – site d'Angers.

- > plan de relance 2021 : 8,5 millions d'euros de travaux de transition énergétique)



VIDÉO INSTANT UA :  
plan de relance BU  
(Camille Blin et  
Christian Roblédo)

- > négociation du CPER 2021/2027 : 36,7 millions d'euros
- > schémas directeurs immobilier et énergie
- > accessibilité



### 36,7 M€

de travaux majeurs de réhabilitations négociés dans le cadre du CPER 21-27 (en Faculté de LLSH, Faculté de sciences, Polytech et BU Belle-Beille)



## DÉVOLUTION DU PATRIMOINE

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt auquel à répondu l'UA, lancement de 3 ans d'études pour mesurer les avantages et les inconvénients de la dévolution de manière à donner à la gouvernance les clés d'analyse.



## VOLET NUMÉRIQUE

— L'Université d'Angers s'est appuyée sur son Schéma directeur numérique, initiée en 2018, pour cadencer sa transformation digitale.

L'amplification de l'usage du numérique dans les métiers au sein de l'UA, oblige aussi à intensifier de nombreuses actions en matière de cybersécurité au niveau de l'université (sensibilisation, sécurisation des services, politique de mot de passe, investissement dans des équipements de défense cyber). Un dossier de demande de financement sur la cyber-sécurité de 15 M€ a été déposé, en décembre 2021 au niveau régional en collaboration avec les trois universités et un ingénieur en sécurité informatique est en cours de recrutement.

➤ SDN (8 programmes dont certains en avance de phase en raison de la Covid : VPN étendu, Moodle étendue, équipement télétravail, dématérialisation des briques du SI)

➤ data center



VIDÉO :  
data center  
(Stéphane Amiard)

➤ cyber sécurité (mise en place d'un conseil de défense informatique)

➤ service inter-établissement (Nantes, Angers, Le Mans créé au 1<sup>er</sup> jan. 2022 pour porter les projets structurants) avec 7 personnes

➤ pilotage de l'impact travaux tramway sur le réseau OR-Angers



### 175 M<sup>2</sup>

de petits locaux techniques énergivores fermés définitivement grâce à la création du data center

### 20 M€

obtenus par les 3 universités dans le cadre du CPER numérique 21-27 pour financer 3 actions majeures (un réseau très haut débit à 4 M€, un data-center régional dédié à la recherche pour 10 M€ et un méso centre de calcul scientifique à 6 M€)



# AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Malgré le contexte sanitaire, des réorganisations ont été menées au service de nos missions et de notre projet. Un des principaux objectifs de ce mandat était d'associer le plus possible la communauté, au-delà des instances, aux différents projets et programmes souhaités par la gouvernance. Il s'agissait de rendre la gouvernance plus participative pour qu'elle soit plus en corrélation avec ces objectifs.



## DES SERVICES RÉORGANISÉS

Des réorganisations ont pu être menées au service de nos missions et de notre projet. Afin de créer de la cohésion au sein de la communauté il a ainsi été décidé d'associer sous le pilotage de la nouvelle Devec, la vie des personnels et la vie étudiante, dont la délégation a été confiée au vice-président Vie des campus. Sous la direction de la vice-présidente en charge des relations avec les entreprises et de l'alternance, la DFC est devenue le Scafop. Enfin la DCI (direction de la culture et des initiatives) devient service commun sous le nom d'UA-Culture.

- > une sous-direction Vie des campus pour coordonner les actions entre les différents acteurs en charge de la vie étudiante et penser les dispositifs du quotidien pour l'ensemble des usagers
- > la DFC devient Scafop avec des missions et priorités revues (alternance et formation pro.)
- > la DCI devient service commun UA-Culture



VIDÉO INSTANT UA :  
atelier déconfiné  
(percussions des personnels)



*Le Scafop est organisé en 4 pôles et nous avons désormais un responsable par pôle afin de mieux coordonner nos actions et de mieux communiquer.*

Lydie Bouvier



*L'idée est de mettre en œuvre une politique culturelle plus transversale. Notre souhait est d'articuler de manière plus systématique nos propositions artistiques avec la culture scientifique et technique, afin de valoriser et diffuser la recherche autrement et auprès de tous les publics pour encourager le débat sur des enjeux de société. Ce nouvel axe fort du projet permettra de singulariser la politique culturelle menée par l'UA dans le paysage angevin.*

Chloé Langeard





## UNE GOUVERNANCE PLUS PARTICIPATIVE

— Afin d'associer au maximum la communauté et notamment les directeurs de composante au projet de l'Établissement il a été proposé un cycle permanent de webinaires et séminaires dans le cadre du conseil de gouvernance. Une certain nombre d'entre-eux ont été élargis à la communauté comme le webinaire égalité professionnelle ou celui relatif à l'attractivité des masters. Covid oblige, le dialogue social s'est nourri d'un grand nombre de réunions qu'il s'agisse du suivi des protocoles sanitaires ou de la mise en place des nombreuses réformes en matière de politique Ressources humaines.

- > un dialogue social permanent durant la pandémie (entre 2020 et 2022 le DPS a réuni 18 CHSCT + 3 communs avec le CT soit 2 fois plus qu'habituellement)
- > cycle de webinaires et séminaires
- > effort de communication interne sur l'actualité de l'UA via les éditos de la newsletter hebdomadaire
- > différentes enquêtes (Acadiscri, télétravail...) et retex Covid (enquête enseignement à distance)

## AGENDA DES WEBINAIRES ET SÉMINAIRES

30 SEPT. 2020

Politique sociale étudiante

21 OCT. 2020

Attractivité des masters

20 JAN. 2021

Attractivité des masters avec les responsables de formations

23 NOV. 2021

Webinaire égalité femmes-hommes

7 AVRIL 2021

Sites délocalisés (rôle, développement, offre de services vie étudiante)

22 SEPT. 2021

Libérer du temps pour la recherche

17 NOV. 2021 / 15 DÉC. 2021 / 6 JAN. 2022

Projet d'établissement 2022-2026 (3 sessions)

## UNE UNIVERSITÉ EN TRANSITION

Il est désormais de la responsabilité de toutes les institutions et organisations publiques et privées de faire face aux conséquences du dérèglement climatique. L'Université d'Angers depuis plusieurs années agit en transversalité pour y prendre sa part. Ce mandat est l'occasion d'accélérer les actions. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, Thierry Over, ingénieur de recherche occupe le poste de chargé de mission « Transitions écologiques et numériques », une nouvelle fonction au sein de notre établissement pour répondre aux nombreux enjeux de ces sujets. Son rôle est d'optimiser ce qui existe déjà et de développer de nouveaux projets innovants.

- > création d'un poste de chargé de mission transition
- > mise en place d'une flotte de véhicules électriques et hybrides



ARTICLE WEB :  
**bornes électriques**

- > politique intracting



VIDÉO INSTANT UA :  
**convention intracting**  
(Stéphane Amiard)

- > actions de sensibilisation  
(ex. grand ménage numérique)



*Mon but est de mettre en place et dynamiser des actions pour sensibiliser l'ensemble des membres de l'UA aux économies d'énergie.*



Thierry Oger



**27 %**

de réduction de l'empreinte carbone de l'UA suite aux différents travaux réalisés depuis 4 ans





## CONCLUSION

Un bilan poursuit toujours un double objectif : celui de donner une image fidèle du travail accompli tout en étant le plus synthétique possible.

Sans doute, manque-t-il encore quelques points. Je suis néanmoins convaincu qu'il traduit l'immense **investissement de notre communauté** en cette période si particulière, marquée par l'impact de la crise sanitaire sur nos quotidiens, nos projets et nos obligations.

Cette période a aussi été l'occasion de mettre en œuvre un engagement politique fort qui est de **gommer** peu à peu **les différences**, en termes de rémunérations, entre les statuts de notre communauté. Il reste encore du chemin, mais les premiers pas sont faits.

Aujourd'hui, **la visibilité de l'UA** à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale n'est plus questionnée. **L'accompagnement des étudiants** tant dans leurs formations que dans leur environnement de travail est une réalité. Des marqueurs forts existent donc sur un certain nombre de sujets. Il conviendra de les consolider dans les années à venir. Ce sont les nombreux chantiers qui nous restent à accomplir.

# TEMPS D'ÉCHANGE

